

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 9 janvier 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Denise Bergeron, conseillère

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-01-001

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 janvier 2024 à 19 h et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-01-002

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2023 - ADOPTION DU BUDGET - ADOPTION DESDITS PROCÈS-VERBAUX

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 et de la séance extraordinaire du 19 décembre 2023 - Adoption du budget, copies desdits procès-verbaux ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

D'approuver lesdits procès-verbaux des séances extraordinaires du mois de décembre 2023.

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-01-003

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-01)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-01 pour le mois de décembre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-004

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2023**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de décembre 2023 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-005

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME - VERSION 2024-01

Considérant les modifications apportées à l'organigramme en 2023, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'approuver l'organigramme - Version 2024-01 de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-01-006

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE
DÉCEMBRE 2023**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de décembre 2023 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-01-007

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS

Considérant les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C -19) encadrant l'adjudication de contrats, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures ou tous autres gestionnaires mandatés par cette dernière, à aller en appel d'offres publics pour les projets suivants :

1. Construction de terrains de Basketball, tableau d'affichage, aménagement et mobiliers urbains au Parc Olympique ;
2. Camion 10 roues et ses équipements à neige ;

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-008

AUTORISATION DE PRÉSENTER LA REDDITION DE COMPTE DES TRAVAUX ADMISSIBLES - PAVL 2021-2024 - INTERSECTION CARDINAL-LÉGER/5E AVENUE

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

Considérant que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

Considérant que les travaux ont été réalisés de juin à septembre 2022 ;

Considérant que la Ville de Pincourt transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère ;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents) ;
- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux ;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

Il est,

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

Que le conseil de la Ville de Pincourt autorise la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités

d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-009

DÉPENSE EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE MARQUE DODGE RAM 2500 AVEC ÉQUIPEMENT DE DÉNEIGEMENT POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Considérant la recommandation et l'acceptation du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026 par le conseil municipal, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'autoriser l'achat, après recherche de prix, d'une camionnette neuve de marque Dogde RAM 2500 avec équipement de déneigement, auprès de la firme « OLIVIER KAMOURASKA CHRYSLER DODGE JEEP RAM INC » pour la somme de 103 859,79 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22.300.40.091.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en cinq (5) paiements annuels égaux de 20 771,95 \$, à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-010

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – AMÉNAGEMENT D'UNE PLACE PUBLIQUE AU PARC RENÉ-LÉVESQUE

Considérant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser les travaux d'aménagement d'une place publique au Parc René-Lévesque ;

D'autoriser des dépenses, par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures ou par le chef de division du Service des travaux publics et infrastructures, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 125 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projet investissement en parc et terrains de jeux* » soit imputée au poste 22.700.10.750.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-011

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ – ACHAT D'ILLUMINATIONS HIVERNALES - ENTRÉE DE VILLE ET AUTRES - SAISON 2024-2025

Considérant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser l'achat et l'installation, par la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, d'illuminations hivernales, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 25 000 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le surplus réservé « *Projet investissement en parc et terrains de jeux* » soit imputée au poste 22.700.10.038.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-012

DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANÇÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT - ACHAT D'UNE FOURGONNETTE TRANSIT UTILITAIRE T-350 PLEINE GRANDEUR DE MARQUE FORD POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

Considérant l'adoption du programme triennal d'immobilisation 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'autoriser l'achat, après recherche de prix, d'une fourgonnette Transit utilitaire T-350 pleine grandeur de marque Ford, auprès de la firme « *FORD ÎLE-PERROT INC.* » pour la somme de 74 069,77 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser également l'acquisition de pièces pour l'aménagement de la fourgonnette, incluant l'installation, auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 9 198 \$, toutes taxes incluses.

Que ces dépenses en immobilisation financées par le fonds de roulement soient imputées au poste 22.400.40.084.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en huit (8) paiements annuels égaux de 10 408,47 \$, à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-01-013

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 932 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC OLYMPIQUE

Mme la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de *Règlement numéro 932 décrétant un emprunt pour des travaux d'aménagement au parc Olympique* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente.

2024-01-014

NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 ET 931

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser madame Anne Florence Boutin, matricule 2309, à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 et 931 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-015

NOMINATION D'OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DU RÈGLEMENT 931

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître que les officiers suivants sont responsables d'appliquer les divers articles du Règlement 931 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant :

- Richard Dubois
- Max Gosselin
- Laura Nichols-Rossignol
- Christopher Massé
- Marcel Lamoureux

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-016

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 886-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL (RMH 460-2018)

Mme la conseillère Diane Boyer dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 886-03 modifiant le Règlement numéro 886, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général* (RMH 460-2018) et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'y ajouter une disposition à l'effet de comprendre la notion de « **voie publique** » dans l'application des articles comprenant le terme « **endroit public** ».

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2024-01-017

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR MUNICIPAL DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET D'UN COORDONNATEUR MUNICIPAL ADJOINT À LA SÉCURITÉ CIVILE

Considérant les obligations qui incombent aux municipalités locales en vertu notamment de la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ c S-2.3 et du

Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre, RLRQ c S-2.3, r.3;

Considérant l'Entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile entre la Ville de Pincourt et les Municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Pointe-Fortune, autorisée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023, sous le numéro de résolution numéro 2023-12-372 ;

Considérant les modalités du Plan multimunicipal de sécurité civile et les approches, concepts et principes énoncés dans le cadre de coordination de site de sinistre au Québec ;

Considérant que la Ville de Pincourt est exposée à divers aléas d'origines naturelle ou anthropique pouvant causer des sinistres ;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance de se préparer à faire face aux sinistres susceptibles de survenir en tout temps sur son territoire ;

Considérant l'importance que soit rapidement planifiées et mises en œuvre des modalités pour assurer une réponse adaptée et coordonnée en cas de sinistre réel ou imminent ;

Considérant que le conseil municipal désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant justement d'offrir une réponse adaptée et coordonnée en cas de sinistre et que lesdites mesures devront être consignées dans un Plan multimunicipal de sécurité civile (PMSC) ;

Considérant que cette préparation, nécessitant la contribution de nombreux acteurs internes et externes de la Ville, et le PMSC doivent faire l'objet d'un suivi régulier et de révisions périodiques, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

Que M^e Etienne Bergevin Byette, occupant le poste de directeur général à la Ville de Pincourt, soit nommé à titre de coordonnateur municipal de la sécurité civile ;

Que M. Eric Martel, occupant le poste de gestionnaire en résilience, risques et catastrophes à la Ville de Pincourt, soit nommé à titre de coordonnateur municipal adjoint de la sécurité civile ;

Que ces derniers soient mandatés, de manière générale, afin d'assurer :

- La conformité de la Ville quant aux responsabilités qui lui incombent en vertu des dispositions législatives afférentes ;
- L'atteinte des objectifs de gouvernance stipulée dans l'Entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile entre la Ville de Pincourt et les Municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Pointe-Fortune ;
- La mise en place de mesures de préparation aux sinistres dont notamment l'élaboration d'un Plan multimunicipal de sécurité civile de la municipalité ;
- L'évaluation conséquente des ressources requises pour assurer une réponse adaptée et coordonnée en cas de sinistre réel ou imminent ;

- Une reddition de compte aux membres du Comité multimunicipal de sécurité civile ;
- Une liaison avec les autorités gouvernementales conformément aux politiques, plans ou programmes afférents ;

Que ces derniers, en relation avec les mesures de préparation (avant que ne survienne un sinistre), soient mandatés afin de :

- Coordonner le comité municipal de sécurité civile ;
- Coordonner l'élaboration, la mise à jour et le développement continu du plan de sécurité civile ;
- Favoriser la collaboration et la concertation des ressources requises pour la mise en place des mesures de préparation aux sinistres ;
- Diffuser le plan de sécurité civile aux personnes et aux organisations concernées ;
- S'assurer de la mise en œuvre du programme de formation et du programme d'exercices consacrés à la sécurité civile ;
- Contribuer à l'information des citoyens en s'assurant de la planification d'activités de communication des risques et de sensibilisation du public et en renseignant la population sur les éléments du Plan multimunicipal de sécurité civile qui la concernent ;
- S'assurer de l'harmonisation des mesures de préparation aux sinistres établies par la municipalité avec celles des organisations et des industries présentes sur le territoire, ainsi qu'avec celles des municipalités voisines ;

Que ces derniers, en relation avec les mesures d'intervention (lorsque survient un sinistre), soient mandatés afin de :

- Faire preuve de leadership auprès des intervenants et de la population pendant toute la durée du sinistre en favorisant un climat de collaboration et de respect et en communiquant clairement afin d'être bien compris des intervenants et de la population ;
- Déclarer l'état d'urgence local, conformément aux dispositions de l'article 43 de la Loi sur la sécurité civile, RLRQ c S2.3, et ce, pour une période d'au plus 48 heures, et uniquement si le conseil, le maire ou, en cas d'absence ou d'empêchement, le maire suppléant, ne puisse le faire en temps utile
- Coordonner l'organisation municipale de la sécurité civile en mobilisant les gestionnaires des missions municipales nécessaires et la mise en œuvre entière ou partielle du Plan multimunicipal de sécurité civile, selon les conséquences réelles ou appréhendées du sinistre ;
- Prendre la décision d'activer et d'ouvrir le Centre de coordination municipal (CCM) ;
- S'assurer, s'il y a lieu, de la mise en place d'un Centre des opérations d'urgence sur le site du sinistre (COUS) ;
- Désigner, le cas échéant, un coordonnateur de site autre que ceux désignés par résolution des *municipalités participantes* ;
- Voir à ce que la sécurité des lieux sinistrés soit assurée ;
- Approuver le message d'alerte, autoriser sa diffusion et lancer l'alerte à la population ;
- Recommander l'évacuation ou la mise à l'abri d'un secteur donné ;
- Assurer un suivi ainsi que le soutien des opérations d'urgence sur le site et vérifier auprès du coordonnateur de site les besoins à venir et les ressources humaines et matérielles qui pourraient éventuellement être requises ;

- Établir les liens avec la direction régionale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du ministère de la Sécurité publique, les municipalités voisines et la MRC ;
- Collaborer avec les ministères et organismes gouvernementaux concernés et établir les liens avec les gestionnaires des services essentiels autres que municipaux offerts sur le territoire municipal ;
- Tenir des rencontres de coordination avec les membres de l'OMSC pour faire le point sur la situation ;
- Informer fréquemment le conseil municipal, notamment le maire, de l'évolution de la situation et des interventions réalisées ;
- Demander, si nécessaire, des ressources humaines, matérielles et financières supplémentaires ;

Que ces derniers, en relation avec les mesures de rétablissement (après qu'un sinistre soit survenu), soient mandatés afin de :

- Coordonner le déploiement des mesures de rétablissement ;
- Fermer le centre de coordination ;
- S'assurer de la réalisation d'un bilan des dommages subis par la municipalité ;
- S'assurer d'avoir un constat des résidences touchées par le sinistre ;
- Formuler, au besoin, une demande d'aide financière au ministère de la Sécurité publique en vue de rendre la municipalité et ses citoyens admissibles à un éventuel programme d'aide financière relatif aux sinistres ;
- Établir, au besoin, un bureau ou un centre de soutien au rétablissement (BSR/CSR) ;
- Mandater une personne pour s'assurer de la réalisation d'un retour d'expérience, notamment de séances de débriefage opérationnel, et du suivi des recommandations formulées dans le contexte de celui-ci ;
- S'assurer de l'élaboration d'un rapport de débriefage et de son dépôt au conseil municipal.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-018

CRÉATION DU COMITÉ MULTIMUNICIPAL DE SÉCURITÉ CIVILE (CMSC) ET NOMINATION DE SES MEMBRES

Considérant les obligations qui incombent aux municipalités locales en vertu notamment de la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ c S-2.3 et du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, RLRQ c S-2.3, r.3 ;

Considérant l'Entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile entre la Ville de Pincourt et les Municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Pointe Fortune, autorisée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023, sous le numéro de résolution numéro 2023-12-372 ;

Considérant que la Ville de Pincourt est exposée à divers aléas d'origines naturelle ou anthropique pouvant causer des sinistres ;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance de se préparer à faire face aux sinistres susceptibles de survenir en tout temps sur son territoire ;

Considérant l'importance que soit rapidement planifiées et mises en œuvre des modalités pour assurer une réponse adaptée et coordonnée en cas de sinistre réel ou imminent ;

Considérant que le conseil municipal désire doter la municipalité d'une préparation lui permettant justement d'offrir une réponse adaptée et coordonnée en cas de sinistre et que lesdites mesures devront être consignées dans un Plan multimunicipal de sécurité civile (PMSC) ;

Considérant que cette préparation, nécessitant la contribution de nombreux acteurs internes et externes de la Ville, et le PMSC doivent faire l'objet d'un suivi régulier et de révisions périodiques, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

Que soit créé un comité multimunicipal de sécurité civile (CMSC) ;

Que les personnes suivantes, provenant des conseils municipaux et des organigrammes des municipalités participantes, soient nommées membres du CMSC ;

- Maire de la Ville de Pincourt ;
- Maire de la Municipalité de Pointe-Fortune
- Mairesse de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur ;
- Conseiller du district 6 de la Ville de Pincourt ;
- Conseiller, siège 5 de la Municipalité de Pointe-Fortune
- Conseiller, siège 3 de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur ;
- Directeur général de la Ville de Pincourt et coordonnateur municipal de la sécurité civile ;
- Directeur général adjoint et greffier de la Ville de Pincourt et gestionnaire de la mission Administration et du volet Affaires juridiques et Accès à l'information de ladite mission ;
- Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Pointe-Fortune et gestionnaire de la mission Administration ;
- Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Très-Saint-Rédempteur et gestionnaire de la mission Administration ;
- Gestionnaire en résilience, risques et catastrophes de la Ville de Pincourt et coordonnateur municipal adjoint de la sécurité civile ;
- Directeur du Service d'urgence et de protection des incendies de la Ville de Pincourt/NDIP, et coordonnateur de site de sinistre ;
- Directeur adjoint du Service d'urgence et de protection des incendies de la Ville de Pincourt/NDIP, et coordonnateur adjoint de site de sinistre.

Que ce CMSC soit mandaté afin :

- D'établir un calendrier de rencontres périodiques compatibles avec la démarche de planification requise ;
- D'entreprendre une démarche de planification multimunicipale de la sécurité civile sur les territoires des *municipalités participantes* et de mener celle-ci de façon continue ;
- D'assurer la mise en place de mesures de préparation aux sinistres ;

- D'assurer que soit élaboré, en concertation avec les différents acteurs internes et externes des *municipalités participantes*, le Plan multimunicipal de sécurité civile (PMSC) ;
- D'assurer la mise en place d'une procédure de mise à jour et de révision du PMSC et de mécanismes de reddition de compte ;
- D'assurer que le PMSC contienne des mesures visant à communiquer les risques et à sensibiliser la population ;
- D'assurer que le PMSC intègre un programme de formations et d'exercices consacré à la sécurité civile et de sa mise en oeuvre ;
- D'évaluer les ressources nécessaires pour assurer l'efficacité des mesures de préparation aux sinistres et d'en proposer d'autres pour combler les besoins complémentaires, rehausser la capacité opérationnelle et l'interopérabilité, et accroître le niveau de résilience des organisations et des collectivités des *municipalités participantes* ;
- D'assurer que soit, annuellement, mis à jour l'outil autodiagnostic municipal des municipalités participantes en plus d'exiger, au besoin, que soit produit un bilan annuel des activités et mesures de sécurité civile sur le territoire des *municipalités participantes*.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant le comité municipal de sécurité civile de la municipalité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-019

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR DE SITE DE SINISTRE ET D'UN COORDONNATEUR ADJOINT DE SITE DE SINISTRE

Considérant les obligations qui incombent aux municipalités locales en vertu notamment de la *Loi sur la sécurité civile*, RLRQ c S-2.3 et du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, RLRQ c S-2.3, r.3 ;

Considérant l'Entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile entre la Ville de Pincourt et les Municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Pointe-Fortune, autorisée lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 12 décembre 2023, sous le numéro de résolution 2023-12-372 ;

Considérant les modalités du Plan multimunicipal de sécurité civile et les approches, concepts et principes énoncés dans le cadre de coordination de site de sinistre au Québec ;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite désigner des personnes pour coordonner efficacement les efforts de tous les intervenants sur le site d'un sinistre, et ce, sous réserve de la prérogative du coordonnateur municipal de la sécurité civile ou de son adjoint, de désigner une ou des personnes différentes en raison de la nature de l'aléa ayant causé un sinistre ;

Considérant que la Ville de Pincourt est exposée à divers aléas d'origines naturelle ou anthropique pouvant causer des sinistres ;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance de se préparer à faire face aux sinistres susceptibles de survenir en tout temps sur son territoire ;

Considérant l'importance que soit rapidement planifiées et mises en œuvre des modalités pour assurer une réponse adaptée et coordonnée en cas de sinistre réel ou imminent, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

Que M. Yanick Bernier, occupant le poste de directeur du Service d'urgence et de protection des incendies de la Ville de Pincourt/NDIP, soit nommé à titre de coordonnateur de site de sinistre ;

Que M. Stéphane Séguin, occupant le poste de directeur adjoint du Service d'urgence et de protection des incendies de la Ville de Pincourt/NDIP, soit nommé coordonnateur adjoint de site de sinistre ;

Que ces derniers soient mandatés afin d'assurer :

- La mise en œuvre des opérations d'urgence sur le site de sinistre selon les modalités énoncées dans le Plan multimunicipal de sécurité civile et les approches, concepts et principes énoncés dans le cadre de coordination de site de sinistre au Québec ;
- L'atteinte des objectifs de gouvernance stipulée dans l'Entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile entre la Ville de Pincourt et les Municipalités de Très-Saint-Rédempteur et de Pointe Fortune ;
- Une contribution dans la mise en œuvre de la VIGIE visant à assurer la surveillance des aléas hydrométéorologiques sur les territoires concernés par l'Entente précitée ;
- Une contribution dans la mise en place de certaines des mesures qui seront planifiées dans le Plan de formation, le Plan de communication des risques et le plan de sensibilisation, lesquels seront intégrés dans le Plan multimunicipal de sécurité civile ;
- L'évaluation conséquente des ressources requises pour assurer une réponse adaptée et coordonnée en cas de sinistre réel ou imminent.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-01-020

CRÉATION DE L'ORGANISATION MULTIMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ CIVILE (OMSC) DE PINCOURT, TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR ET POINTE-FORTUNE

Considérant les dispositions de l'Entente relative à l'établissement d'une démarche intermunicipale en matière de sécurité civile ;

Considérant les obligations qui incombent aux municipalités locales en vertu notamment de la *Loi sur la sécurité civile*, (R.L.R.Q. c. S-2.3) et du *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre*, RLRQ c S-2.3, r.3 ;

Considérant que la Ville de Pincourt est exposée à divers aléas d'origines naturelle ou anthropique pouvant causer des sinistres ;

Considérant l'organigramme multimunicipal de la sécurité civile de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune ;

Considérant que le conseil municipal reconnaît l'importance de se préparer à faire face aux sinistres susceptibles de survenir en tout temps sur son territoire, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Sam Ierfino

Que soit créée l'Organisation multimunicipale de la sécurité civile (OMSC) de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune, dont le mandat principal est de coordonner efficacement, lors d'un sinistre réel ou imminent, les intervenants mobilisés, et ce, selon les mesures énoncées dans le Plan multimunicipal de sécurité civile ;

Que l'OMSC soit composé des employés de la Ville de Pincourt, à moins de mention à l'effet contraire, et ce, tel que ci-après décrit :

- La personne occupant le poste de *chef aux opérations* du Service d'urgence et de protection incendie, à titre de *gestionnaire de la mission Sécurité incendie et sauvetages spécialisés* ;
- La personne occupant le poste de *directeur* du Service des travaux publics et des infrastructures, à titre de *gestionnaire Responsable de la mission Transports et infrastructures essentielles* ;
- La personne occupant le poste de *chef de division* du Service des travaux publics et des infrastructures, à titre de *gestionnaire adjoint* de la mission *Transports et infrastructures essentielles* ;
- La personne occupant le poste de *directeur* du Service des loisirs et des services communautaires, à titre de *gestionnaire Responsable de la mission Aide aux sinistrés* ;
- La personne occupant le poste de *chef de division* du Service des loisirs et des services communautaires, à titre de *gestionnaire adjoint* de la mission *Aide aux sinistrés* ;
- La personne occupant le poste de *chef de division* de la Sécurité publique, à titre de *gestionnaire* de la mission *Sécurité, paix et ordre* ;
- La personne occupant le poste de *superviseur à l'application réglementaire*, à titre de *gestionnaire adjoint* de la mission *Sécurité, paix et ordre* ;
- La personne occupant le poste de *chef de division* des technologies de l'information, à titre de *gestionnaire* de la mission *Technologies informatiques et de télécommunications* ;
- La personne occupant le poste de *directeur* du Service de l'aménagement du territoire, à titre de *gestionnaire* de la mission *Aménagement et occupation sécuritaire du territoire* ;
- La personne occupant le poste de conseiller en urbanisme et inspection, à titre de *gestionnaire adjoint* de la mission *Aménagement et occupation sécuritaire du territoire* ;
- Les personnes occupant le poste de *directeur général adjoint et greffier, directeur général et greffier/trésorier* de la municipalité de Pointe-Fortune ou *directeur général et greffier/trésorier* de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur, à titre de *gestionnaire* de la mission *Administration* (de leur municipalité respective) ;
- La personne occupant le poste de *directeur* du Service des communications et relations avec les citoyens, à titre de *gestionnaire* du volet *Communications stratégiques et politiques* de la mission *Administration* ;

- La personne occupant le poste de *directeur général adjoint et greffier*, à titre de *gestionnaire* du volet *Affaires juridiques et Accès à l'information* de la mission *Administration* ;
- La personne occupant le poste de *directeur* du Service des ressources humaines, à titre de *gestionnaire* du volet *Communications internes et Continuité des services* de la mission *Administration* ;
- La personne occupant le poste de *trésorier et directeur* du Service administratif et financier, à titre de *gestionnaire* du volet *Aide financière & Subvention* de la mission *Administration* ;
- La personne, désignée par le coordonnateur municipal de la sécurité civile ou son adjoint, à titre de *gestionnaire* de la mission *Interventions des organismes bénévoles en sécurité civile* ;
- La personne, désignée par le coordonnateur municipal de la sécurité civile ou son adjoint, à titre de *gestionnaire adjoint* de la mission *Interventions des organismes bénévoles en sécurité civile*.

D'annexer l'organigramme multimunicipal de la sécurité civile de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune à la présente résolution pour en faire partie comme s'il était ici au long reproduit.

Cette résolution abroge toutes les nominations antérieures concernant l'organisation municipale de sécurité civile de la municipalité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 19 et s'est terminée à 19 h 30.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-01-021

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

À 19 h 30, de lever la Séance ordinaire du 9 janvier 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 13 février 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Hugo Gendreau, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-02-022

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 février 2024 à 19 h et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-02-023

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 janvier 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmises à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la Loi sur les cités et villes.

D'approuver ledit procès-verbal de la séance ordinaire du mois de janvier.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-02-024

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-02)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel pour le mois de janvier 2024 conformément à

l'article 5.1 alinéa 2) du Règlement numéro 838 (Liste numéro MP-2024-02).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-025

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE
DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2023 et janvier 2024, conformément à l'article 5.1 alinéa i) du Règlement numéro 838.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-026

**DÉSIGNATION D'UN GESTIONNAIRE SECONDAIRE POUR LA
COMMISSION DE TRAVAIL DES INFRASTRUCTURES ET DES
TRAVAUX PUBLICS**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De désigner monsieur Philippe Renaud à titre de gestionnaire secondaire, pour la Commission de travail des infrastructures et des travaux publics, jusqu'au 1er janvier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-027

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN FORMULAIRE
D'ENGAGEMENT DE DON D'UNE DURÉE DE TROIS (3) ANS ENTRE
LA VILLE DE PINCOURT ET LA MAISON DE SOINS PALLIATIFS DE
VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que la Ville de Pincourt reconnaît l'importance des services fournis par la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges et souhaite apporter son soutien financier à cette cause ;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à verser une somme annuelle de 3 000 \$ à la Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges, sur une période de trois (3) ans pour la somme totale de 9 000 \$, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le formulaire d'engagement de don pour une durée de trois (3) ans entre la Ville de Pincourt et La Maison des soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges pour la somme de 3 000 \$ par année pour une somme totale de 9 000 \$.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.110.00.991.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-028

**DÉPENSE FINANÇÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRAIDE
COMMUNAUTAIRE » - ENTÉRINER LES DEMANDES DE
SUBVENTIONS ACCORDÉES - SOUTIEN À L'EXCELLENCE**

Considérant la volonté du conseil municipal d'appuyer les démarches citoyennes qui font rayonner la Ville de Pincourt sur les plans artistiques, culturel, communautaires et sportifs notamment ;

Considérant les surplus amassés lors du Tournoi de golf des maires 2023 ;

Considérant l'adoption de la résolution numéro 2023-12-362 créant la réserve « Entraide communautaire », il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'entériner les dépenses relatives aux demandes d'aide financière accordée par le Conseil municipal aux personnes résidentes de Pincourt, selon le tableau en annexe de la présente résolution, afin de subvenir, en partie, à leurs frais de participation à des événements d'envergure.

Que ces dépenses financées par le surplus réservé « Entraide Communautaire » soient imputées au poste 02.110.00.991.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-029

OCTROI DE CONTRAT EN CYBERSECURITE ET AMENDEMENT A LA RÉSOLUTION 2023-11-333 - OCTROI DE CONTRATS POUR LE REMPLACEMENT DES SERVEURS INFORMATIQUES, DU FILAGE INFORMATIQUE ET TOUT ACCESSOIRE CONNEXE À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'achat de logiciels en cybersécurité auprès de la firme « *LOGICIEL, ORGANISATION & BUREAUTIQUE (L.O.B.) INC.* » pour la somme maximale de 10 000 \$, toutes taxes incluses.

D'amender la résolution 2023-11-333 - OCTROI DE CONTRATS POUR LE REMPLACEMENT DES SERVEURS INFORMATIQUES, DU FILAGE INFORMATIQUE ET TOUT ACCESSOIRE CONNEXE À L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » afin de remplacer la somme du remplacement du filage informatique de « 40 643,66 \$ » pour « la somme maximale de **55 000 \$, toutes taxes incluses** ».

De financer ces dépenses à même la réserve « Informatique et amélioration des réseaux » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-40-795.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-030

ACCORDER UNE AIDE FINANCIÈRE À « TOIT D'ABORD HABITATIONS ABORDABLES VAUDREUIL-SOULANGES »

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges prévoit accorder une aide financière à l'organisme sans but lucratif « *Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges* » pour développer des modèles afin de favoriser l'innovation pour tenter de résoudre la crise du logement dans la région et a réparti cette contribution entre toutes les municipalités locales conformément au tableau joint ;

Considérant que la Ville de Pincourt a déjà versé à la MRC la somme de 13 192 \$ pour sa contribution indiquée en regard de son nom dans ce tableau joint; laquelle est comprise dans sa quote-part des dépenses de la MRC de l'année 2023, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'aviser la MRC de Vaudreuil-Soulanges que la Ville de Pincourt approuve, conformément au tableau, l'aide financière accordée pour l'année 2023 à l'organisme « *Toit d'Abord Habitations abordables Vaudreuil-Soulanges* » aux fins de développer des modèles pour pallier à la crise actuelle du logement dans la région.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-031

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT D'ASSURANCE ACCIDENT DES BÉNÉVOLES DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'ANNÉE 2024 (1LW60)

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner le renouvellement pour l'année 2024 du contrat d'assurance SSQ, Société d'assurance Inc. « Accident des bénévoles » numéro 1LW60, pour une prime totale de 2 306,44 \$, toutes taxes incluses.

De répartir cette dépense aux différents postes budgétaires des services de la Ville de Pincourt pour l'année 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-02-032

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE JANVIER 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées du mois de janvier 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-033

OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE – RÈGLEMENT NUMÉRO 932

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'ouverture, par la trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R932	Règlement numéro 932 décrétant un emprunt de 790 000 \$ pour des travaux d'aménagement au parc Olympique	790 000 \$
------	--	------------

D'autoriser la signature, par le maire et la trésorière, des contrats de prêts pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-02-034

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - RENOUELEMENT DE CONTRAT DE SUPPORT AVEC CIMSOFT CORP. AVEVA

Considérant que l'entente actuelle se terminait le 8 février 2024 ;

Considérant l'offre de service d'un abonnement FLEX pour une entente d'une durée de trois (3) ans répartis comme suit :

1 ^{re} année	10 498,22 \$
2 ^e année	11 020,87 \$
3 ^e année	11 569,33 \$

Il est,

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De renouveler l'offre de services avec « *CIMSOFT CORP. AVEVA* » pour une durée de trois (3) ans, au tarif annuel établi, pour la somme totale de 38 043,41 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente entre la Ville de Pincourt et CIMSOFT CORP. AVEVA.

Que cette dépense, financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.414.06.533.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-035

DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION - OCTROI D'UN MANDAT POUR L'INSPECTION PRINTANIÈRE DES BORNES INCENDIE

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, madame Line St-Onge, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, à octroyer à « *Aqua Data* » un mandat pour l'inspection printanière des bornes d'incendie pour la somme de 19 039,86 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense financée par le fonds d'administration soit imputée au poste budgétaire 02.413.00.526.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-02-036

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE REMBOURSEMENT, POUR LA SAISON 2023-2024, ENTRE L'ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR ÎLE PERROT INC. (HMIP) ET LES VILLES DE L'ÎLE PERROT

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, Me Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de remboursement, pour la saison 2023-2024, entre L'Association de hockey mineur Île Perrot Inc. (HMIP) et les villes de l'île Perrot.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-02-037

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT AUPRÈS DE B.E.M. FEUX D'ARTIFICE INC. DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 10 AOÛT 2024

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, M. Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, un contrat auprès de la firme « *B.E.M. Feux d'artifice Inc.* » pour la tenue d'un spectacle de feux d'artifice le 10 août 2024, dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers.

D'autoriser le paiement d'une somme de 75 000 \$, toutes taxes incluses. Que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02.227.00.496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-02-038

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - INSTALLATION DE BONBONNES DE PROPANE EN COUR AVANT - LOT PORTANT LE NUMÉRO 1 723 149 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 1 723 149 du cadastre du Québec, situé au 122, chemin Duhamel ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 10 janvier 2024, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 25 janvier 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 1 723 149 afin de permettre l'installation de bonbonnes de propane en cour avant, conditionnellement à ce que des dispositifs de sécurité soient installés pour protéger les bonbonnes sur tout le pourtour de celles-ci, le tout en conformité aux normes établies par les codes et les règlements applicables.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-02-039

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 932 – RÈGLEMENT NUMÉRO 932 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 790 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT AU PARC OLYMPIQUE

Considérant le besoin de la Ville de procéder à des travaux d'aménagement au parc Olympique ;

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2024-01-013, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le Règlement d'emprunt numéro 932 décrétant un emprunt de 790 000 \$ pour des travaux d'aménagement au Parc Olympique.

Que la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter sur le projet d'aménagement au Parc Olympique ait lieu à toute date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-040

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 886-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 886, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA PAIX, L'ORDRE, LE BON GOUVERNEMENT ET LE BIEN-ÊTRE GÉNÉRAL (RMH 460-2018)

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 9 janvier 2024 et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2024-01-016, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le Règlement numéro 886-03 modifiant le Règlement numéro 886, tel qu'amendé, concernant la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général (RMH 460-2018) afin d'y ajouter une disposition à l'effet de comprendre la notion de « **voie publique** » dans l'application des articles comprenant le terme « **endroit public** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-041

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier

APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De prendre acte du dépôt, par la greffière, du rapport sur la gestion contractuelle 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-02-042

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 918-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 918 RELATIF À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Mme la conseillère Diane Boyer dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 918-01 modifiant le Règlement numéro 918 relatif à la gestion des eaux pluviales*, et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'en modifier certaines dispositions quant aux ouvrages de référence et aux méthodes de calcul entre autres.

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-02-043

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier

APPUYÉ PAR Diane Boyer

À 19 h 13, de lever la Séance ordinaire du 13 février 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 12 mars 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Hugo Gendreau, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-03-044

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 mars 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h et s'est terminée à 19 h 15.

2024-03-045

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 FÉVRIER 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 février 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-03-046

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-03)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-03 pour le mois de février conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-047

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2023 ET JANVIER 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2023 et janvier 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-048

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – EMPLOYÉ MATRICULE 3013 – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Considérant que l'employé portant le numéro de matricule 3013, employé permanent depuis plus de trois (3) années de service continu, a déposé, le 19 février 2024 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 23 de la convention collective de travail en vigueur, pour la période du 21 avril 2024 au 21 septembre 2024 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'accorder à l'employé portant le numéro de matricule 3013 un congé sans solde du 21 avril 2024 au 21 septembre 2024 inclusivement, selon la demande déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-049

**JOURNÉE DE LA VISIBILITÉ LESBIENNE (JVL) LE 26 AVRIL 2024 -
RÉSEAU DES LESBIENNES DU QUÉBEC**

Considérant que le 26 avril marque, depuis 1982, la Journée de visibilité lesbienne et que le Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ) invite la Ville de Pincourt à souligner celle-ci par une résolution du conseil municipal;

Considérant que la présente résolution contribuerait à la reconnaissance de cette journée afin de mettre en lumière les réalités, les réalisations et les défis spécifiques auxquels font face les lesbiennes et personnes lesbo-queer et ainsi favoriser la compréhension, l'inclusion et l'égalité de tous(tes) au sein de la Ville;

Considérant que la Ville de Pincourt est consciente que les réalités des femmes sont souvent moins visibles en raison du croisement du sexisme et de l'homophobie, soit la lesbophobie, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'appuyer la Journée de la visibilité lesbienne (JVL) qui aura lieu le 26 avril 2024 sous le thème « Habiter l'espace » afin de souligner l'importance pour chacun.e d'avoir sa place dans l'espace public.

De transmettre une copie de la présente résolution au Réseau des lesbiennes du Québec (RLQ).

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-050

**DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ – ACHAT
DE CONSTATS D'INFRACTION**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'achat de constats d'infraction par le chef de division du Service de la sécurité publique, M. François Plaisance, auprès de « *IMPRIMERIE DES ÉDITIONS VAUDREUIL INC.* » pour la somme de 8 562,77 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-211-00-639.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-051

**NOMINATION DE MME MARIE GUERNON ET AUTORISATION DE
SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL - ADJOINTE
ADMINISTRATIVE AU SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES,
DIRECTION GÉNÉRALE ET MAIRIE**

Considérant la recommandation de la direction générale;

Considérant la lettre d'entente intervenue avec le Syndicat CSN afin d'abolir le poste de secrétaire au Service des ressources humaines, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail de Mme Marie Guernon.

De nommer Mme Guernon au poste d'adjointe administrative au Service des ressources humaines, direction générale et mairie rétroactivement au 15 février 2024.

De féliciter et souhaiter bon succès à Mme Guernon dans ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-052

DÉPENSES FINANCÉES PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX » - ACHAT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Sam Ierfino

D'autoriser le chef de division des technologies de l'information, M. Luc Jollet, à effectuer des achats en équipements informatiques auprès de divers fournisseurs pour un montant maximal de 10 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « *Informatique et amélioration des réseaux* » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-40-795.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-053

ENTÉRINER LA DEMANDE DE SUBVENTION ACCORDÉE - SOUTIEN À L'EXCELLENCE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRAIDE COMMUNAUTAIRE »

Considérant la volonté du conseil municipal d'appuyer les démarches citoyennes qui font rayonner la Ville de Pincourt sur les plans artistiques, culturel, communautaires et sportifs notamment;

Considérant les surplus amassés lors du Tournoi de golf des maires 2023;

Considérant l'adoption de la résolution numéro 2023-12-362 créant la réserve « *Entraide communautaire* », il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'entériner la dépense relative à la demande d'aide financière accordée par le conseil municipal au montant de 500 \$ à une personne résidente de Pincourt, selon le tableau en annexe de la présente résolution, afin de subvenir, en partie, aux frais de participation à un événement d'envergure.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Entraide communautaire* » et de l'imputer au poste budgétaire 02-110-00-991.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-054

AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES ET LA VILLE DE PINCOURT CONCERNANT L'ÉCOCENTRE DE L'ÎLE

Considérant que l'entente entre la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt concernant l'Écocentre de l'île viendra à échéance le 4 avril 2024, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente à intervenir, sous réserve des modifications à y apporter, entre la MRC de Vaudreuil-Soulanges et la Ville de Pincourt concernant l'Écocentre de l'île.

De transmettre cette résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-055

OCTROI D'UN MANDAT À BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L. POUR LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE DANS LE DOSSIER DE REDISTRIBUTION DES TROP-PERÇUS DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Considérant le recours judiciaire en Cour supérieure intenté par les villes de Vaudreuil-Dorion et Pincourt ainsi que la municipalité de Saint-Zotique à l'encontre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en vue de faire annuler une résolution adoptée par son conseil relative à la redistribution des trop-perçus de la Sûreté du Québec;

Considérant qu'un jugement a été rendu le 15 juin 2023, lequel a accueilli partiellement cette demande en nullité;

Considérant que la Ville a demandé à la MRC, le 5 juillet 2023, que soient calculées les sommes qui auraient dû être distribuées aux demandresses n'eût été de l'application illégale de la résolution de 2021 et que soient remboursés les montants dus en capital et intérêts;

Considérant que depuis la MRC a accepté de payer les montants dus aux demandresses, mais que ces montants ne constituent pas le montant total avec les intérêts, laissant des montants en capital en souffrance;

Considérant qu'il y a lieu de mandater une firme d'avocats afin de représenter les villes de Vaudreuil-Dorion et Pincourt ainsi que la municipalité de Saint-Zotique dans une requête en recouvrement à l'encontre de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en Cour supérieure;

Considérant qu'il y a lieu de convenir, avec les co-demandresses, d'une méthode pour le partage des honoraires professionnels juridiques dans ce mandat, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De mandater la firme d'avocats « *BÉLANGER SAUVÉ, S.E.N.C.R.L.* » afin de représenter la Ville dans le dossier de la Cour supérieure (chambre civile) district de Beauharnois portant le numéro 760-17006855-244.

D'autoriser le partage des honoraires professionnels juridiques entre les demandresses sur la base d'un pourcentage établi en fonction de la somme recouvrée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-056

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES – POSTE D'ARCHIVISTE À TEMPS PARTAGÉ AVEC LA VILLE DE NDÎP

Considérant les besoins des villes de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot et de Pincourt pour les services d'un archiviste;

Considérant qu'en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité, notamment pour le partage des services de fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour le partage des services d'un archiviste.

De considérer cet archiviste à l'emploi de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-140-01-410.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-057

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SERVICES – POSTE DE TECHNICIEN INFORMATIQUE À TEMPS PARTAGÉ AVEC LA VILLE DE NDÎP

Considérant les besoins de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour les services d'un technicien informatique;

Considérant qu'en vertu des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q. c. C-19), toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité, notamment pour le partage des services de fonctionnaires municipaux, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser la signature d'une entente intermunicipale avec la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot pour le partage des services du Chef de division – Technologies de l'information, à l'emploi de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-058

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ŒUVRE D'ART MURALE AU SALON DE QUILLES PINCOURT – PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ARTS AU PAYSAGE URBAIN - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant que la Ville désire réaliser une seconde murale extérieure dans le cadre de son programme d'intégration des arts;

Considérant que la conformité du projet au *Règlement 929 relatif à l'art mural public*;

Considérant l'engagement écrit du Salon de Quilles Pincourt pour la réalisation du projet;

Considérant la recommandation formulée par le comité d'intégration des arts au paysage urbain le 7 mars 2024, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réalisation du deuxième projet d'œuvre d'art murale au Salon de Quilles Pincourt, dans le cadre du programme d'intégration des arts au paysage urbain, auprès de l'artiste Mme Maxilie Martel-Racicot pour la somme de 19 080 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-701.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-059

DÉSIGNATION TOPONYMIQUE COMMÉMORATIVE DU BOISÉ LAFLÈCHE-ROUSSEAU

Considérant la riche histoire des familles Laflèche et Rousseau sur le territoire de la ville de Pincourt et leurs contributions à la communauté au fil des générations, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Diane Boyer

De désigner le boisé bordé du chemin Duhamel, de la rue Laflèche, du boulevard Olympique ainsi que de la place Rousseau au nom de « boisé Laflèche-Rousseau ».

De transmettre cette résolution à la Commission de toponymie du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-03-060

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de février 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-061

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES - FACTURES DIVERSES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines factures étant donné que les procédures de réclamation ont été effectuées par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe;

Considérant que ces factures demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la provision pour créances douteuses de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 817,65 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-062

PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES - TAXES MUNICIPALES

Considérant qu'il y a lieu de provisionner certaines taxes municipales, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 910,23 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-063

COMPTES À RECEVOIR - FACTURES DIVERSES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines factures diverses étant donné que deux envois de réclamation ont été effectués par les Services administratifs et financiers et le Service du greffe;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2022 et qu'elles demeureront dans nos listes extra-comptables, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la radiation de factures diverses selon la liste déposée pour une somme de 341,05 \$, à même la provision pour créances douteuses.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-064

COMPTES À RECEVOIR - TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2022 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la radiation des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 1 622,83 \$ à même la provision pour créances douteuses.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-065

DÉPÔT DU RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE EFFECTUÉES EN VERTU DU CHAPITRE XIII DE LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET LES RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt du rapport d'activités de la trésorière effectuées en vertu du Chapitre XIII de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* pour l'exercice financier se terminant au 31 décembre 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-066

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 447 806,68 \$ DU SURPLUS ACCUMULÉ NON RÉSERVÉ POUR L'ENGAGEMENT 2023

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'affectation d'une somme de 447 806,68 \$ du surplus accumulé non réservé pour l'engagement 2023, le tout selon la liste déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-067

ANNULATION DES SOLDES DES RÉSERVES AFFECTÉES À DIVERS PROJETS

PROPOSÉ PAR

Diane Boyer

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'annuler les soldes des réserves affectées aux divers projets suivants :

ENGAGEMENTS ANNÉE 2022		
No	Projets	Solde de réserve
2AT-0000004	Grame (solde)	25,00 \$
2AT-0000005	Grame (solde)	60,00 \$
2EPU-000353	Soudure joints SP-3	1 128,62 \$
	TOTAL	1 213,62 \$
ENGAGEMENTS ANNÉE 2021		
1AT-0000025	Urbanisme	4 470,86 \$
1EPU-000316	Test d'étanchéité PS-2 à SS-3	927,47 \$
	TOTAL	5 398,33 \$
ENGAGEMENTS ANNÉE 2018		
8EPU-000244	Conduite de by-pass au filtre	60 000,35 \$
	TOTAL	60 000,35 \$

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-03-068

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2023-02-043 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE - REMISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE VENTILATION/CLIMATISATION DE L'USINE

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'amender la résolution numéro 2023-02-043 (DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - OCTROI D'UN MANDAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA REMISE À NIVEAU DU SYSTÈME DE VENTILATION/CLIMATISATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES DE PINCOURT) afin de remplacer la somme de « **36 504,56 \$** » par la somme de « **65 904,56 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-069

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉPARATION DE PUISARDS D'ÉGOUTS PLUVIAUX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réparation de trois (3) puisards d'égouts pluviaux par la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, auprès de « 9031-1796 QUÉBEC INC. (DASSYLOI) » pour la somme de 24 719,63 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 02-415-00-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-070

OCTROI DE CONTRAT POUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE POUR L'ANNÉE 2024 - AO SUR INVITATION - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
René Lecavalier

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, à octroyer un contrat pour le marquage de la chaussée pour l'année 2024, suivant recherche de prix, auprès de « MARQUAGE ET TRAÇAGE DU QUÉBEC INC. » pour la somme maximale de 103 031,22 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-350-00-520.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-071

ENTÉRINER L'OCTROI D'UN MANDAT POUR LA RÉPARATION ET L'ENTRETIEN COMPLET DU FORD ÉCONOLINE 2013 BLANC (NACELLE) - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

Considérant l'urgence de procéder aux réparations requises et à l'entretien complet du Ford Econoline 2013 blanc (nacelle) du Service des travaux publics et des infrastructures, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Claudine Girouard-Morel

D'entériner l'octroi d'un mandat pour la réparation et l'entretien complet du Ford Econoline 2013 blanc (nacelle) du Service des travaux publics et des infrastructures auprès de « M.M CARROSSERIE & MÉCANIQUE » pour la somme de 11 298,79 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « Mise à niveau de la flotte de véhicules » et de l'imputer au poste budgétaire 02-315-00-540.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-072

OCTROI DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION D'UN TERRAIN DE BASKETBALL AU PARC OLYMPIQUE - AO 2023-011 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 932

Considérant le processus d'appel d'offres 2023-011 qui s'est terminé le 6 mars 2024;

Considérant les offres reçues et leur analyse :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (tx inc.)
Excavation DDL (9039-3273 Qc Inc.)	Oui	722 750,39 \$
Pavage 360 Inc.	Oui, mais incomplète	741 590,19 \$
Les Pavages Théorêt Inc.	Oui, mais incomplète	765 174,15 \$
Aménagement Sud-Ouest	Oui	767 224,73 \$
Les Entreprises J. Piccioni Inc.	Oui, mais incomplète	813 091,82 \$
Groupe Damez Inc.	Oui	827 603,00 \$
12472503 Canada Inc. (Besco Construction)	Oui	829 153,51 \$
Gestion S. Forget Inc.	Oui	840 381,99 \$
Les Entreprises Ventec Inc.	Oui	849 476,69 \$
Transports JR Cyr et fils Inc.	Oui	879 949,69 \$
Environnement Routier NRJ Inc.	Oui	919 307,17 \$
EMC Services Construction	Oui	943 830,87 \$

il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la construction d'un terrain de basketball dans le parc Olympique auprès de « *Excavation DDL – 9039-3273 Qc Inc.* » pour la somme de 722 750,39 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense par le *Règlement d'emprunt numéro 932* à être certifié conforme et dans l'intervalle, par le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-089.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-03-073

OCTROI DE CONTRATS POUR LA MISE AUX NORMES DES CHALETS DE PARCS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

Considérant que la Ville de Pincourt doit procéder à la mise aux normes des chalets de parcs, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, à octroyer des contrats pour la mise aux normes des chalets de parcs auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 114 975 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-20-074.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-074

OCTROI DE CONTRAT POUR LE BRANCHEMENT ET L'OPTIMISATION ÉLECTRIQUE DES SALLES DE L'OMNI-CENTRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « *ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN* »

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, à octroyer un contrat pour le branchement et l'optimisation électrique des salles de l'Omni-Centre auprès de « *LAGACE ELECTRIQUE INC* » pour la somme de 17 806,18 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Entretien des immeubles et mobilier urbain* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-20-033.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-075

ACHAT D'UNE REMORQUE ET D'ÉQUIPEMENTS ÉVÉNEMENTIELS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser l'achat d'une remorque et d'équipements événementiels par le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, auprès de « *VENT EN FÊTE* » pour la somme maximale de 19 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-40-048.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-076

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE JEUX AU PARC ROUSSEAU - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, à octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de jeux au parc Rousseau auprès de la firme « *Tessier Récréo-parc Inc.* » pour la somme de 101 781,39 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-048.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-03-077

AUTORISATION DE SIGNATURE DES CONTRATS DE SERVICE DE SONORISATION ET DE VIDÉO INCLUANT L'ÉCLAIRAGE, LES ACCESSOIRES ET LA MAIN-D'ŒUVRE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT INCLUANT LA JOURNÉE DES POMPIERS DU 10 AOÛT 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'autoriser la signature par le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, M. Yanick Bernier, pour et au nom de la Ville de Pincourt, du contrat de service de sonorisation et de vidéo incluant l'éclairage, les accessoires et la main-d'œuvre dans le cadre de la Fête de Pincourt incluant la Journée des pompiers du 10 août 2024 auprès de « *9104-2010 QUÉBEC INC. (SHOW DEVANT)* » pour la somme de 45 990 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-227-00-496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-078

ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2023 DU SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Considérant que l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prescrit l'obligation, pour toute autorité locale chargée de l'application des mesures prévues au schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie, de transmettre au ministre de la Sécurité publique, dans les trois mois de la fin de son année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et ses projets pour la nouvelle année;

Considérant que le schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges (MRCVS) est entré en vigueur le 1^{er} juin 2010 et que le rapport annuel 2023 a été préparé par le Service d'urgence et de protection incendie Pincourt/NDIP;

Considérant que les membres du conseil ont reçu copie du rapport annuel 2023 et ont pris connaissance de son contenu, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le rapport annuel 2023 du schéma de couverture de risques en matière de sécurité incendie.

D'autoriser la transmission du rapport annuel 2023 à la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin qu'elle le transmette au ministre de la Sécurité publique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-079

ACHAT ET AMÉNAGEMENTS D'UNE REMORQUE POUR LE TRANSPORT DES ÉQUIPEMENTS REQUIS POUR LE SAUVETAGE EN TRANCHÉE, EN EFFONDREMENT DE STRUCTURES ET EN ESPACES CLOS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'achat d'une remorque pour le transport des équipements requis pour le sauvetage en tranchée, en effondrement de structures et en espaces clos auprès de « *UNITRAIL INC.* » (*Trailgo mc*) pour la somme de 38 969,06 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les aménagements sur ladite remorque auprès de divers fournisseurs pour la somme de 31 015,94 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 69 985 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en dix (10) versements annuels égaux de 6 998,50 \$, à compter de l'exercice financier de 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-080

ACHAT ET AMÉNAGEMENTS D'UN VÉHICULE D'INTERVENTION SUV AWD DE TYPE « POLICE PACK » - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'autoriser l'achat d'un véhicule d'intervention SUV AWD de type « Police Pack » auprès de « FORD ÎLE-PERROT INC. » pour la somme de 65 515,05 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les aménagements sur ledit véhicule auprès de divers fournisseurs pour la somme de 43 711,20 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 109 226,25 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 21 845,25 \$, à compter de l'exercice financier 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-034.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-03-081

MANDAT À L'UMQ - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES RESPONSABILITÉ POUR LES PARCS DE ROULI-ROULANT, PISTES DE BMX ET AMÉNAGEMENTS SEMBLABLES 2024-2029

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du *Code municipal*, la Ville de Pincourt souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables pour la période 2024-2029, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

De joindre le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de l'octroi d'un contrat en assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables situés dans la municipalité, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente intitulée « *ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun d'assurances responsabilité pour les parcs de rouli-roulant, pistes de BMX et aménagements semblables* », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

D'accepter, selon la loi, qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement puisse demander, en cours de contrat et par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité, souhaitant se joindre au regroupement, s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ, au contrat d'assurances et au mandat du consultant adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

De faire parvenir copie de cette résolution à l'UMQ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-082

OCTROI D'UN MANDAT À LA FIRME « BC2 GROUPE CONSEIL INC. » POUR LA PRÉPARATION DES RÈGLEMENTS DE CONCORDANCE AU SADR3 DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ ET LE FONDS D'ADMINISTRATION

Considérant que le schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération (SADR3) de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Vaudreuil-Soulanges est entré en vigueur le 2 février 2023, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Considérant que le SADR3 remplace le deuxième schéma d'aménagement de la MRC qui était en vigueur depuis le 22 octobre 2004;

Considérant que la Ville de Pincourt doit adopter des règlements de concordance afin d'assurer la conformité de son plan et de ses règlements d'urbanisme au SADR3 dans les 24 mois suivant l'entrée en vigueur dudit SADR3;

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite être accompagnée pour procéder à la concordance de ses outils d'urbanisme au SADR3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Diane Boyer

D'octroyer le mandat pour la préparation des règlements de concordance afin d'assurer la conformité du plan et des règlements d'urbanisme au SADR3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges auprès de la firme « BC2 GROUPE CONSEIL INC. » pour la somme de 45 852,03 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser le directeur du Service de l'aménagement du territoire, M. Richard Dubois, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'offre de services dans la cadre de la préparation des règlements de concordance au SADR3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De financer cette dépense par deux modes de paiement, soit 28 743,75 \$, toutes taxes incluses, à même le surplus non réservé et 17 108,28 \$, toutes taxes incluses, à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-610-00-411.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-083

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 918-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 918 RELATIF À LA GESTION DES EAUX PLUVIALES

Considérant l'avis de motion donné et le dépôt du projet de *Règlement numéro 918-01 modifiant le Règlement 918 relatif à la gestion des eaux pluviales* le 13 février 2024 sous le numéro 2024-02-042, il est

PROPOSÉ PAR

Diane Boyer

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement numéro 918-01 modifiant le Règlement 918 relatif à la gestion des eaux pluviales*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-084

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT – RÈGLEMENT NUMÉRO 932 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 790 000 \$ POUR DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU PARC OLYMPIQUE

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement tenue du 5 au 6 mars 2024 pour le *Règlement d'emprunt numéro 932*;

Considérant que le nombre de personnes habiles à voter lors du scrutin référendaire était de 11 073;

Considérant que le nombre requis de signatures pour la tenue d'un scrutin référendaire était de 1 118;

Considérant qu'aucune personne n'a signé le registre tenu du 5 au 6 mars 2024, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

De réputer le *Règlement d'emprunt numéro 932* approuvé par les personnes habiles à voter.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-085

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 929-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 929 RELATIF À L'ART MURAL PUBLIC

Mme la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 929-01 modifiant le Règlement 929 relatif à l'art mural public* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'élargir sa portée à tout bâtiment dont la Ville de Pincourt est propriétaire ou un bâtiment sous la juridiction d'un organisme reconnu par la Ville de Pincourt.

2024-03-086

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES 2022-003-a - FOURNITURE DE DEUX (2) CAMIONNETTES ½ TONNE HYBRIDE

Considérant que l'adjudicataire s'était engagé à livrer à la Ville deux (2) camionnettes ½ tonne hybride approximativement huit (8) mois suivant l'adjudication du contrat conclu le 12 juillet 2022;

Considérant que l'adjudicataire n'a toujours pas confirmé de date de livraison probable à la Ville plus de dix-huit (18) mois plus tard;

Considérant que la Ville ne peut accepter l'offre soumise par l'adjudicataire de lui fournir deux (2) véhicules à essence pour le prix fourni à l'origine pour deux (2) camionnettes ½ tonne de type hybride, car celle-ci n'aurait pas contracté pour le même prix à l'occasion du marché de 2022;

Considérant que la Ville ne peut non plus accepter l'offre soumise par l'adjudicataire de lui fournir deux (2) camionnettes ½ tonne de type hybride, sans date de livraison claire, pour un prix supérieur à celui soumis en 2022 puisque la Ville en subirait un préjudice économique, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Sam Ierfino

D'annuler l'appel d'offres 2022-003-a pour la fourniture de deux (2) camionnettes ½ tonne de type hybride.

D'autoriser la direction générale et/ou la direction du Service de protection incendie et celle des travaux publics et des infrastructures à entamer un nouveau processus afin de remplacer les véhicules manquants.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-087

RECONDUCTION DE LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Considérant que la Ville de Pincourt procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre (4) ans;

Considérant l'article 40.1 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (R.L.R.Q., c. E-2.2) (LERM);

Considérant que sa division actuelle en districts électoraux respecte les articles 9, 11, et 12 ou, selon le cas, 12.0.1 de la LERM;

Considérant que la municipalité demande la reconduction de sa division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale;

Considérant que sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique le nombre d'électorales et d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur;

Considérant que la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplit les conditions pour reconduire la même division, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Diane Boyer

De demander à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour reconduire la division actuelle de son territoire en districts électoraux.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 47 et s'est terminée à 20 h 09.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-03-088

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 12 mars 2024 à 20 h 09.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue **le vendredi 22 mars 2024 à 11 h 30**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Denise Bergeron, conseillère

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 22 mars 2024 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024 et approbation dudit procès-verbal
3. Imposition d'un avis de réserve sur le lot 1 720 864 du cadastre du Québec
4. Autorisation de procédure judiciaire
5. Octroi d'un mandat de représentation à la firme « DHC Avocats inc. » pour la représentation de la Ville dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Shamrock et autres
6. Octroi d'un mandat pour des services professionnels pour la préparation de plans et devis pour la construction de terrains de pickleball additionnels - Dépense financée par la réserve « Parcs, terrains de jeux et stationnements »
7. Espace vert au coin de chemin Duhamel et 5^e Avenue - Dépense financée par la réserve « Projets de réfection d'infrastructures »
8. Aménagement et plantation de deux forêts miniatures à la méthode Miyawaki au parc Taillon - Dépense financée par la réserve « Environnement et plantation »
9. Période de questions
10. Levée de la séance extraordinaire du 22 mars 2024

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 11 H 30

2024-03-089

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance extraordinaire du 22 mars 2024 à 11 h 30 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-090

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 MARS 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS- VERBAL

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 mars 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-091

IMPOSITION D'UN AVIS DE RÉSERVE SUR LE LOT 1 720 864 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant l'objectif de la Ville de Pincourt d'analyser la possibilité d'acquérir l'immeuble connu comme étant le lot 1 720 864 du cadastre du Québec;

Considérant que l'objectif de la future acquisition serait à des fins d'habitation et, plus particulièrement, la possibilité de maintenir en place les maisons mobiles qui s'y trouvent afin de maintenir une offre diversifiée de types d'habitation sur le territoire municipal, et ce, en vertu notamment des articles 4 et 84.1 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1);

Considérant qu'il y a lieu, pour la Ville de Pincourt, de procéder à l'imposition d'un avis de réserve sur le lot 1 720 864 en vertu des articles 145 et ss de la *Loi concernant l'expropriation* (RLRQ, chapitre E-25) qui interdit, pendant sa durée de quatre (4) ans, toute construction, amélioration et addition sur l'immeuble, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De mandater la firme « DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. » pour préparer tous les documents nécessaires à l'imposition d'un avis d'imposition de réserve sur le lot 1 720 864 à des fins d'habitation.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-092

AUTORISATION DE PROCÉDURE JUDICIAIRE

Considérant les nombreuses interventions auprès de l'occupant depuis plusieurs années;

Considérant le défaut de ce dernier de s'y conformer et l'émission de plusieurs constats d'infraction, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser M^e Patrice Gladu, exerçant à titre d'avocat au sein du cabinet « DUNTON RAINVILLE S.E.N.C.R.L. » et mandaté par la Ville de Pincourt, à tenter toute procédure judiciaire utile aux fins de faire respecter la réglementation municipale et ainsi faire cesser les nuisances répertoriées à l'immeuble situé au 907, rue de la Vallée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-093

OCTROI D'UN MANDAT DE REPRÉSENTATION À LA FIRME « DHC AVOCATS » POUR LA REPRÉSENTATION DE LA VILLE DANS LE CADRE DU PROJET DE RECONSTRUCTION DE LA RUE SHAMROCK ET AUTRES

Considérant les travaux effectués dans le cadre du projet de reconstruction de la rue Shamrock et autres;

Considérant que les pourparlers entre les parties n'ont pu mener à un règlement du différend, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De mandater la firme d'avocats « DHC Avocats inc. » afin de représenter la Ville dans le cadre du dossier de reconstruction de la rue Shamrock et autres.

De financer cette dépense à même le *Règlement d'emprunt numéro 916* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-916.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-094

OCTROI D'UN MANDAT POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA PRÉPARATION DE PLANS ET DEVIS POUR LA CONSTRUCTION DE TERRAINS DE PICKLEBALL ADDITIONNELS - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PARCS, TERRAINS DE JEUX ET STATIONNEMENTS »

Considérant le succès et la popularité des terrains de pickleball ouverts en 2023 au parc Olympique;

Considérant la volonté du conseil d'ajouter deux terrains additionnels au parc Olympique;

Considérant que la firme « SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. » a fait les plans et devis pour la phase 1 de l'implantation des terrains de pickleball en 2022, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, à octroyer un mandat pour l'élaboration des plans et devis d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement d'un terrain de pickleball double au parc Olympique auprès de « SHELLEX GROUPE CONSEIL INC. », suivant recherche de prix, pour une somme maximale de 24 604,65 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « Parcs, terrains de jeux et stationnements » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-034.

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, à aller en appel d'offres public pour la construction desdits terrains de pickleball au parc Olympique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-095

ESPACE VERT AU COIN DE CHEMIN DUHAMEL ET 5^E AVENUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « PROJET DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

Considérant la volonté du conseil municipal de créer des espaces de repos tout en verdissant les quartiers dans l'optique de développer des milieux des vies attrayants pour les pincourtois.es, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser la création d'un espace vert au coin du chemin Duhamel et de la 5^e Avenue et de fermer le tronçon de rue de la bretelle.

D'autoriser la directrice des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, et/ou le chef de division des travaux publics, M. Philippe Renaud, à dépenser la somme maximale de 55 000 \$, plus taxes auprès de divers fournisseurs, après recherche de prix, afin d'aménager l'espace vert.

De financer cette dépense à même la réserve « Projet de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-10-566.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-03-096

AMÉNAGEMENT ET PLANTATION DE DEUX FORÊTS MINIATURES À LA MÉTHODE MIYAWAKI AU PARC TAILLON - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET PLANTATION »

Considérant que la Ville de Pincourt désire offrir aux citoyens des espaces verts, dont notamment des forêts urbaines, et ainsi contribuer à améliorer sa biodiversité locale en plus d'absorber du CO₂ et de réduire les îlots de chaleur;

Considérant que le conseil municipal s'est doté d'une réserve financière « Environnement et plantation » lors de la séance tenue le 16 novembre 2021, sous le numéro de résolution 2021-11-362, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'octroi d'un contrat de services en abattage d'arbres pour les frênes morts au parc Taillon ainsi qu'au parc René-Lévesque auprès des firmes « Émondage Jonathan Rheault Déboisement » et « REMPLISSAGE BEAU TERRAIN J.L. INC. » pour la somme maximale de 20 000 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un contrat de services en reboisement social à travers la plantation d'une forêt miniature à la manière Miyawaki au parc Taillon, les travaux internes connexes à la plantation de cette forêt miniature, suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même par la réserve « Environnement et plantation » et de les imputer au poste budgétaire 22-100-10-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-03-097

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2024

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 22 mars 2024 à 12 h 12.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 9 avril 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-04-098

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 avril 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-04-099

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 MARS 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 mars 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-04-100

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-04)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-04 pour le mois de mars conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-101

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LES MOIS DE DÉCEMBRE 2023 ET MARS 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour les mois de décembre 2023 et mars 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-102

APPUI À LA FCM - DÉFICIT DU FINANCEMENT FÉDÉRAL DE L'INFRASTRUCTURE PAR RAPPORT À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

Considérant que le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement;

Considérant que, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance;

Considérant que, selon les estimations de la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement;

Considérant que, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale existante atteint environ 170 milliards de dollars;

Considérant que l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus;

Considérant que, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique;

Considérant que les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026;

Considérant que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.), il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Claudine Girouard-Morel

Que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure.

Que le gouvernement fédéral s'engage à intégrer, au budget 2024, une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure, qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes.

Que le gouvernement conclue, dans les prochaines semaines, des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités.

Que le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

De transmettre cette résolution à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, au député fédéral de Vaudreuil-Soulanges, M. Peter Schiefke, à la députée provinciale de Vaudreuil, Mme Marie-Claude Nichols, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce, et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-103

DEMANDE AU MELCCFP - MODIFIER LA FRÉQUENCE DE LA COLLECTE DES BACS ROULANTS PAR ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC POUR UNE COLLECTE HEBDOMADAIRE

Considérant la modernisation du système québécois de la collecte sélective définie par la *Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective* et les règlements qui en découlent;

Considérant que ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) est l'organisme de gestion désigné par RECYC-QUÉBEC;

Considérant que la MRC doit conclure, en début 2024, une entente-cadre de partenariat avec ÉEQ afin de continuer à fournir les services de collectes sélectives des matières recyclables sur son territoire en 2025;

Considérant que la MRC devra se conformer aux modalités de collecte et de transport des matières recyclables inscrites dans l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ;

Considérant que l'article 24.4 de l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ prévoit que la fréquence de collecte des bacs roulants sera d'une fois aux deux semaines;

Considérant que la MRC a signalé à ÉEQ, par demande de dérogation à l'entente-cadre de partenariat avec ÉEQ, qu'elle désirait poursuivre avec une collecte à raison d'une fois par semaine pour les matières recyclables par bacs roulants, mais que cette dernière a été refusée par ÉEQ;

Considérant qu'une collecte moins fréquente des matières recyclables par bacs roulants pourrait réduire la mise en valeur des matières recyclables;

Considérant l'effort continu de la MRC, des municipalités et villes sur son territoire à l'égard d'actions de sensibilisation depuis des décennies auprès des citoyens pour l'adoption d'une saine gestion des matières recyclables par ces derniers dans une approche écoresponsable;

Considérant les avancées amélioratives des services de collecte des matières recyclables, de la communication faite aux citoyens, de la performance actuelle de la MRC en matière de collecte des matières recyclables et du temps requis aux citoyens pour changer leurs habitudes;

Considérant que le délai d'une année proposé par ÉEQ de collecte hebdomadaire pour effectuer la transition vers une collecte aux deux semaines est trop court pour mettre en place les mesures nécessaires afin d'assurer le succès de la collecte sélective selon les objectifs de ÉEQ;

Considérant que la MRC est d'avis que ÉEQ doit tenir compte des efforts accomplis par la MRC, les municipalités et les villes par le passé en matière de gestion des matières recyclables en adoptant une approche plus flexible dans leur entente-cadre de partenariat auprès de ces derniers selon leurs réalités;

Considérant que la MRC demande au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de s'assurer que ÉEQ respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables;

Considérant que la MRC demande à la FQM et l'UMQ de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

De demander au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les Changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) qu'il s'assure que ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) respecte les demandes légitimes des MRC désirant maintenir la collecte hebdomadaire des matières recyclables.

De transmettre la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour appui et de faire les représentations nécessaires pour porter sa demande auprès des autorités gouvernementales.

De transmettre la présente résolution pour appui, à Mme Marilyn Picard, députée de Soulanges, à Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil, à toutes les MRC du Québec ainsi qu'aux 23 municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De transmettre la présente résolution à ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-104

OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE À JOUR, LA RÉPARATION DES ANALYSEURS DE VITESSE ET LE TRANSPORT D'ÉQUIPEMENTS D'ATTÉNUATION DE VITESSE - DÉPENSES FINANCIÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant l'autorisation d'équipements d'atténuation de la vitesse auprès de divers fournisseurs pour la somme de 28 743,75 \$, toutes taxes incluses, sous la résolution 2023-09-264;

Considérant que les anciens équipements devaient être mis à jour et réparés;

Considérant que des frais de transport pour l'achat des équipements d'atténuation de vitesse n'avaient pas été prévus au préalable à la soumission, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la mise à jour et la réparation des analyseurs de vitesse auprès de « *SIGNALISATION KALITEC INC.* » pour la somme de 2 815,16 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-211-00-529.

D'autoriser le paiement des frais de transport des équipements d'atténuation de vitesse qui ont été livrés auprès de « *TRAFIC INNOVATION INC.* » pour la somme de 402,41 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'achat d'un ensemble de capteurs solaires 100 W PREMIUM avec support Uptek auprès de « *SIGNALISATION KALITEC INC.* » pour la somme de 891,06 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-092.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-105

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - EMPLOYÉ MATRICULE 5045 - SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que l'employé portant le numéro de matricule 5045, employé permanent depuis plus de cinq (5) années de service continu, a déposé, le 4 avril 2024 au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 12.1 de la convention collective de travail en vigueur, pour la période du 4 avril 2024 au 4 avril 2025 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'accorder, à l'employé portant le numéro de matricule 5045, un congé sans solde du 4 avril 2024 au 4 avril 2025 inclusivement, selon la demande déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-04-106

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE MARS 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de mars 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-04-107

OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION DU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et des infrastructures, Mme Line St-Onge, à octroyer un contrat pour des travaux de rénovation du bâtiment de l'hôtel de ville, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 101 178 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-20-724.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-108

AUTORISATION DE LA REDISTRIBUTION DE PAIEMENT DE LA CONSTRUCTION DE SERVICES MUNICIPAUX DU PROJET DOMICILIAIRE DU DOMAINE DE LA POINTE-AUX-RENARDS – PHASE II

Considérant l'entente signée en 2019, entre la Ville de Pincourt et « *Habitations Voyer - Domaine de la Pointe Inc.* » concernant la construction de services municipaux du projet du Domaine de la Pointe-aux-Renards, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la redistribution de paiement auprès de « *Habitations Voyer - Domaine de la Pointe Inc.* » pour les tiers bénéficiaires pour la construction de services municipaux du projet domiciliaire du Domaine de la Pointe-aux-Renards pour la somme de 232 287,36 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense par deux modes de paiement, soit 84 541,12 \$, toutes taxes incluses, à même la réserve « *Infrastructures* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-400-10-854 et 147 746,24 \$, toutes taxes incluses, à même le *Règlement d'emprunt numéro 892* et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-892.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-109

ACHAT D'UN CAMION ISUZU NRR 2024 AVEC BENNE ET ACCESSOIRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'autoriser l'achat d'un camion Isuzu NRR 2024 avec Benne Voth 11'9" + coffre tunnel 18" avec accessoires, suivant recherche de prix, auprès de la firme « *BOISVERT ISUZU INC.* » pour la somme de 126 274,74 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les accessoires et traitements auprès de divers fournisseurs pour la somme de 11 695,26 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses en immobilisation à même le fonds de roulement et de les imputer au poste budgétaire 22-300-40-047.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement en huit (8) paiements annuels égaux de 17 246,25 \$, à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-110

RÉPARATION MÉCANIQUE DE CERTAINS VÉHICULES MUNICIPAUX - DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux;

Considérant le besoin de maintenir la sécurité des citoyens et des employés municipaux, il est

PROPOSÉ PAR

Hugo Gendreau

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la réparation mécanique de certains véhicules municipaux auprès de divers fournisseurs pour la somme de 53 154,66 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « *Mise à niveau de la flotte de véhicules* » et de l'imputer au poste budgétaire 02-315-00-540.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-111

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UN CAMION 10 ROUES DE DÉNEIGEMENT - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT - AO 2024-003

Considérant le processus d'appel d'offres 2024-003 qui s'est terminé le 8 avril 2024;

Considérant que la Ville n'a reçu qu'un seul soumissionnaire et que l'analyse démontre que la soumission est conforme aux exigences;

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (tx inc.)
PHIL LAROCHELLE ÉQUIPEMENT INC.	Oui	568 631,45 \$

Il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'octroyer le contrat à « *PHIL LAROCHELLE ÉQUIPEMENT INC.* », le seul soumissionnaire conforme, pour la fourniture d'un camion 10 roues de déneigement pour la somme de 568 631,45 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-084.

De rembourser cet emprunt au fonds de roulement en huit (8) paiements annuels égaux de 71 078,93 \$, à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-04-112

AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c. 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par résolution, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la tenue du « *Festival BougeBouge & Marathon de l'île Perrot 2024* » sur le réseau routier le dimanche 5 mai 2024, de 8 h 30 à 13 h, selon les trajets déposés.

D'autoriser la tenue de la « *Course Chêne-Bleu* » sur le terrain de l'école et sur le réseau routier le jeudi 16 mai 2024 à 9 h, selon les trajets déposés.

D'autoriser, suivant la demande formulée par la Société canadienne du cancer, la tenue de la 20^e édition du « *Relais pour la vie* », sur les terrains du parc Olympique à Pincourt, le samedi 8 juin 2024 de 15 h à minuit, et ce, sans l'utilisation du réseau.

D'autoriser les différents services municipaux (loisirs et services communautaires, travaux publics et infrastructures, urgence et protection incendie) à participer à la réalisation des événements.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-04-113

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC - PROGRAMME D'ACQUISITION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Considérant les exigences du programme d'aide financière du ministère de la Culture et des Communications du Québec, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'autoriser le dépôt de la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'acquisition des ressources documentaires du ministère de la Culture et des Communications du Québec.

De désigner Mme Sylvie de Repentigny, régisseuse à la bibliothèque, comme mandataire aux fins de ce projet.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-04-114

ACHAT D'UNE CAMIONNETTE DE DIRECTION DE MARQUE FORD POUR LE SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau

D'autoriser l'achat d'une camionnette de direction modèle Ford F-150 XLT 2024 avec SuperCrew, suivant recherche de prix, auprès de « *FORD ÎLE-PERROT INC.* » pour la somme de 83 524,16 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-087.

De rembourser cette somme en cinq (5) versements annuels égaux de 16 704,83 \$, à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-04-115

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784, TEL QU'AMENDÉ

Mme la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose le projet de *Règlement numéro 784-08 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784, tel qu'amendé*, et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier l'article 14 aux fins de se conformer à l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui prévoit un régime pénal particulier pour les contraventions à un règlement municipal en matière d'abattage d'arbres.

2024-04-116

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 929-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 929 RELATIF À L'ART MURAL PUBLIC

Considérant l'avis de motion donné lors de la séance ordinaire du 12 mars 2024 et le dépôt du projet par la même occasion, sous le numéro 2024-03-085, il est

PROPOSÉ PAR

Denise Bergeron

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement numéro 929-01 modifiant le Règlement 929 relatif à l'art mural public* afin d'élargir sa portée à tout bâtiment dont la Ville de Pincourt est propriétaire ou un bâtiment sous la juridiction d'un organisme reconnu par la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2024-04-117

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE COLLABORATION ENTRE L'OMSC DE PINCOURT, TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR ET POINTE-FORTUNE ET AMBULANCE SAINT-JEAN

Considérant la création de l'Organisation multimunicipale de la sécurité civile (OMSC) de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune par la résolution 2024-01-020, il est

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente de collaboration entre l'OMSC de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune et Ambulance Saint-Jean, soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 18 et s'est terminée à 19 h 24.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-04-118

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

De lever la séance ordinaire du 9 avril 2024 à 19 h 24.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^e CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue **le mardi 14 mai 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-05-119

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 14 mai 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-05-120

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 AVRIL 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 avril 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-05-121

**DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL
(MP-2024-05)**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-05 pour les mois de mars et avril 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-122

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS
D'AVRIL 2024**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'avril 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-123

**DÉSIGNATION TOPONYMIQUE COMMÉMORATIVE D'UN PAVILLON
DU FUTUR HÔPITAL DE VAUDREUIL-SOULANGES**

Considérant que la D^{re} Monique Rozon-Rivest a commencé sa pratique de la médecine en 1977;

Considérant qu'en 1994, la D^{re} Monique Rozon-Rivest a fondé la Fondation des enfants de Vaudreuil-Soulanges, organisme ayant comme mission de contribuer à la réussite éducative et sociale de tous les enfants en situation de vulnérabilité;

Considérant que la D^{re} Rozon-Rivest a été nommée membre du conseil de discipline du Collège des médecins du Québec pour la période de 2014 à 2017;

Considérant qu'elle fut présidente du Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens du CSSS de Vaudreuil-Soulanges de 2004 à 2013 et secrétaire de l'exécutif de 2015 à 2020;

Considérant que la D^{re} Rozon-Rivest a reçu de nombreux honneurs pour son engagement dans la communauté de Vaudreuil-Soulanges, notamment le prix Jean-Paul Gendron de l'Association des médecins omnipraticiens du Sud-Ouest en 2014, le trophée distinction Desjardins Vaudreuil-Soulanges en 2018 et l'ordre des bâtisseurs de la Chambre de commerce et d'industrie de Vaudreuil-Soulanges;

Considérant que le Collège des médecins du Québec lui a décerné, en 2018, le prix d'humanisme pour son engagement social qui incarne les valeurs d'humanisme et dont les actions contribuent au bien-être et à l'épanouissement de ses patients et de sa communauté;

Considérant que le nouvel Hôpital de Vaudreuil-Soulanges est un investissement de 2,6 milliards de dollars, que la capacité prévue est de 404 lits, l'urgence comptera 41 civières, le bloc opératoire de 11 salles d'opération, qu'il y aura plus de 4 800 employés et plus de 200 médecins;

Considérant que le nouvel Hôpital de Vaudreuil-Soulanges sera « centré sur les personnes » et sera « humain, audacieux, innovant, performant grâce à des services et à un environnement facilitant une expérience-patient et une expérience-employé positives », il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De recommander au Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest (CISSMO) et au gouvernement du Québec de nommer un des pavillons du futur Hôpital de Vaudreuil-Soulanges le « Pavillon Monique-Rozon-Rivest ».

De transmettre la présente résolution à Mme Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-124

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE – SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que l'employé demandeur, employé permanent qui cumule plus de cinq (5) années de service continu, a déposé le 19 avril 2024, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 12.1 de la convention collective de travail en vigueur, pour une période de six (6) mois, soit du 6 mai au 6 novembre 2024 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder à l'employé demandeur un congé sans solde du six (6) mois, soit du 6 mai au 6 novembre 2024 inclusivement, selon la demande déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-125

DEMANDE DE CONGÉ SANS SOLDE - SERVICE DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

Considérant que l'employé demandeur, employé permanent qui cumule plus de trois (3) années de service continu, a déposé le 23 avril 2024, au bureau du directeur général, une demande de congé sans solde selon l'article 23.02 de la convention collective de travail en vigueur, pour la période du 16 juillet au 23 août 2024 inclusivement, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'accorder à l'employé demandeur un congé sans solde pour la période du 16 juillet au 23 août 2024 inclusivement, selon la demande déposée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-126

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN D'ASSURANCES DE DOMMAGES AINSI QUE POUR DES SERVICES DE CONSULTANT ET DE GESTIONNAIRE DE RISQUES 2024-2029

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la Ville de Pincourt souhaite joindre à nouveau l'Union des municipalités du Québec et l'un de ses regroupements pour l'achat en commun d'assurances de dommages ainsi que pour des services de consultant et de gestionnaire de risques, pour la période 2024-2029, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De joindre à nouveau, par les présentes, l'un des regroupements d'achat de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue de l'octroi d'un contrat en assurances de dommages, à octroyer à compter du 1^{er} novembre 2024.

De s'engager à verser, en guise d'honoraires à l'UMQ, un montant annuel correspondant à 1 % des primes payées, sujet à un minimum de 4 000 \$ pour le regroupement, le tout taxes en sus.

D'autoriser l'UMQ, à l'occasion de la mise sur pied d'un fonds de garantie, à conserver les revenus d'intérêts générés par le placement des fonds garantissant le paiement du fonds de garantie, à titre d'honoraires pour la surveillance des opérations de l'assureur et la gestion du fonds de garantie.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intitulée « ENTENTE du regroupement Laurentides-Outaouais relativement à l'achat en commun d'assurances de dommages et de services de consultant et de gestionnaire de risques 2024-2029 », soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-127

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ŒUVRE D'ART MURALE AU 242, RUE SHAMROCK - PROGRAMME D'INTÉGRATION DES ARTS AU PAYSAGE URBAIN - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant que la Ville désire réaliser une troisième murale extérieure dans le cadre de son programme d'intégration des arts;

Considérant la conformité du projet au *Règlement 929 relatif à l'art mural public*;

Considérant l'autorisation accordée par la Régie de l'eau de l'île Perrot pour la réalisation du projet;

Considérant que ce projet, classé deuxième lors de l'appel de projets 2024, est aussi recommandé par le comité d'intégration des arts au paysage urbain, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Denise Bergeron

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réalisation du troisième projet d'œuvre d'art murale au 242, rue Shamrock, dans le cadre du programme d'intégration des arts au paysage urbain, auprès de l'artiste Nicolas Lareau pour la somme de 25 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-701.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-128

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LE CONSEIL MUNICIPAL – DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DES RÉSEAUX »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'achat de matériel informatique pour le conseil municipal auprès de « *APPLE CANADA INC.* » pour la somme maximale de 8 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « Informatique et amélioration des réseaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-129

**ABOLITION DE LA COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE,
CRÉATION DU COMITÉ DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET
NOMINATION DES MEMBRES**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'abolir la commission de la Sécurité publique.

De créer un comité de la Sécurité routière et d'y nommer les personnes suivantes :

- Mme Denise Bergeron, conseillère à titre de présidente;
- M. René Lecavalier, conseiller à titre de vice-président.

De déléguer au directeur général le pouvoir de nommer les gestionnaires qui siègeront sur le comité.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-130

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN JARDIN
POLLINISATEUR POUR MONARQUES AU PARC TROTTER -
DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENVIRONNEMENT ET
PLANTATION »**

Considérant la volonté de la Ville d'obtenir la certification « Ville amie des monarques » de la Fondation David Suzuki;

Considérant que, pour ce faire, la Ville doit remplir certains critères tout en démontrant, d'une part, le respect de ses engagements pour la protection des pollinisateurs et, d'autre part, que des projets sont en marche ou sont prévus pour améliorer l'habitat de ces derniers;

Considérant l'opportunité de créer des aménagements avec entretien minimal à la fois bénéfique pour les insectes pollinisateurs, la biodiversité et les usagers du parc Trotter, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer le contrat d'aménagement d'un jardin de monarques au parc Trotter auprès de la « *COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ POLLIFLORA* » pour la somme de 16 754,72 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même la réserve « Environnement et plantation » et de l'imputer au poste budgétaire 02-752-10-627.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-05-131

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS
D'AVRIL 2024**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'avril 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-132

AFFECTATION D'UNE SOMME DE 111 089 \$ DU SURPLUS NON RÉSERVÉ POUR AUGMENTER LA RÉSERVE « ÉVENTUALITÉS »

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'autoriser l'affectation d'une somme de 111 089 \$ du surplus non réservé pour augmenter la réserve « Éventualités ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-05-133

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-07-213 - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT - USINE D'ÉPURATION DES EAUX

Considérant la résolution numéro 2023-07-213 adoptée à la séance ordinaire du 11 juillet 2023, pour des travaux de mise à niveau de la station de pompage SP-04, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'amender la résolution numéro 2023-07-213, à son 3^e point, concernant les travaux de mise à niveau de la station de pompage SP-04 afin de remplacer la somme de « 15 000 \$ » auprès de « *Solutions P-Logix inc.* » par la somme de « **10 750 \$** » ainsi que la somme de « 8 000 \$ » auprès de divers fournisseurs par la somme de « **12 250 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-134

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE CREW CAB SIERRA 2024 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant la résolution numéro 2022-07-232 adoptée à la séance ordinaire du 12 juillet 2022 concernant l'octroi d'un contrat pour la fourniture de deux camionnettes neuves ½ tonne hybride, auprès de « *ÎLE-PERROT TOYOTA* », pour la somme de 176 838,46 \$;

Considérant la résolution numéro 2024-03-086 adoptée à la séance ordinaire du 12 mars 2024, dans laquelle la Ville annulait l'appel d'offres 2022-003-a pour la fourniture de deux camionnettes neuves ½ tonne hybride en raison notamment des délais de livraison, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Hugo Gendreau

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'une camionnette Crew Cab Sierra 2024 (¾ tonne, 4 portes, diesel) auprès de « *CADILLAC CHEVROLET BUICK GMC DE L'ÎLE-PERROT LTÉE* » pour la somme de 96 023,10 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 96 023,10 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 19 204,62 \$, à compter de l'exercice financier 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-048.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-135

OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DE LA MEMBRANE DES TERRAINS DE TENNIS AU PARC BELLEVUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant l'état de certains terrains de tennis au parc Bellevue;

Considérant que les conditions hivernales, marquées par de nombreuses averses ainsi que par des périodes de gel et de dégel, ont aggravé la présence de fissures sur les surfaces de jeu;

Considérant que la Ville investit annuellement plusieurs milliers de dollars afin de réparer les fissures sur les terrains de tennis;

Considérant que la solution proposée permettrait d'éviter d'injecter des sommes annuelles, en réparant les fissures dénotées et en assurant la pérennité de la surface de jeu pour les prochaines années;

Considérant qu'un autre hiver pourrait endommager davantage la surface de jeu, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
René Lecavalier

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la réfection de la membrane de surface de jeu des terrains de tennis au parc Bellevue à la firme « *TERRASSEMENTS JOPAT INC. (JOPAT)* », suivant recherche de prix, pour la somme de 115 000 \$, toutes taxes incluses, conditionnellement à la vérification de la technicité du produit et à sa concordance au résultat attendu.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-752-00-522.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-136

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-04-110 – RÉPARATION MÉCANIQUE DE CERTAINS VÉHICULES MUNICIPAUX – DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « MISE À NIVEAU DE LA FLOTTE DE VÉHICULES »

Considérant la résolution numéro 2024-03-071 adoptée à la séance ordinaire du 12 mars 2024 concernant des réparations et l'entretien du Ford Econoline 2013 blanc (nacelle) du Service des travaux publics et des infrastructures, auprès de « *MM CARROSSERIE & MÉCANIQUE* », pour la somme de 11 298,79 \$, toutes taxes incluses;

Considérant la résolution numéro 2024-04-110 adoptée à la séance ordinaire du 9 avril 2024 concernant la réparation mécanique de certains véhicules municipaux, auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 53 154,66 \$, toutes taxes incluses;

Considérant la somme de 11 298,79 \$ du mois de mars 2024 dédoublée dans la somme de 53 154,66 \$ du mois d'avril 2024, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'amender la résolution numéro 2024-04-110 afin de remplacer la somme de « 53 154,66 \$ » par la somme de « **41 855,87 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-05-137

AUTORISATION D'ACTIVITÉS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant qu'en vertu des articles 4 (par. 8) et 66 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, c. 6), en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2006, la Ville peut procéder à la fermeture d'une rue par résolution, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser la tenue de la « Course Notre-Dame-de-Lorette », le mardi 18 juin 2024, à 8 h 30, sur les terrains du parc Olympique et sur le réseau routier, et ce, selon les plans déposés. En cas de pluie, cette activité sera reportée au jeudi 20 juin 2024.

D'autoriser l'école Notre-Dame-de-Lorette à tenir une kermesse dans le parc Olympique le vendredi 21 juin 2024 ainsi que d'autoriser la fermeture partielle de la rue Lussier en partie est, à partir de la rue Bellevue jusqu'au boulevard Cardinal-Léger, de 8 h 30 à 14 h 30.

D'autoriser les différents services municipaux (loisirs et services communautaires, travaux publics et infrastructures, urgence et protection incendie) à participer à la réalisation des événements.

De transmettre une copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec pour assurer l'encadrement sécuritaire des événements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-138

AUTORISATION DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES - PROJET PLAZA P-TOWN

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le Service des loisirs et services communautaires à déposer, dans le cadre de l'appel de projets pour le Fonds de développement des communautés de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, une demande pour le projet « Plaza P-Town - 15-25 ans », la Ville s'engageant à réaliser le projet pour lequel la demande sera déposée.

D'autoriser M. Francis Hamel, directeur du Service, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document requis dans le cadre de ce projet, ou en cas d'absence de ce dernier, Mme Sabrina Martel, agente de développement social et communautaire.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-139

ACHAT, INSTALLATION ET BRANCHEMENT D'UN TABLEAU ÉLECTRONIQUE POUR LE TERRAIN DE BASEBALL DU PARC SHAMROCK - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
René Lecavalier

D'autoriser l'achat d'un tableau électronique pour le terrain de baseball du parc Shamrock auprès de « *LE GROUPE SPORTS INTER PLUS INC.* » pour la somme de 7 933,28 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'installation et le branchement du tableau électronique pour le terrain de baseball du parc Shamrock auprès de « *9339-9335 Québec inc. (EMI et Denis Bourbonnais & Fils)* » pour la somme de 4 254,08 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 12 187,36 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en trois (3) versements annuels égaux de 4 062,45 \$ à compter de l'exercice financier 2025 et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-40-089.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-140

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE MICROPHONES ET AUTRES ACCESSOIRES POUR L'OMNI-CENTRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant le besoin de remplacer les équipements de microphones et leurs accessoires défectueux et/ou en fin de vie;

Considérant l'urgence de les remplacer vu le grand nombre d'événements tenus dans les salles de l'Omni-Centre mensuellement, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

D'entériner l'octroi d'un contrat pour la fourniture de microphones et leurs accessoires pour les salles de l'Omni-Centre auprès de « *LONG & McQUADE LIMITÉE* » pour la somme de 4 870,34 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-701-21-640.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-05-141

ABROGER LES RÉSOLUTIONS NUMÉROS 2023-03-83 ET 2023-10-304 - ACHAT ET AMÉNAGEMENTS D'UN VÉHICULE D'INTERVENTION PR DE TYPE HYBRIDE UTILITAIRE À TRACTION INTÉGRALE – DÉPENSES FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant la résolution numéro 2023-03-83 adoptée à la séance ordinaire du 14 mars 2023 pour l'achat d'un véhicule d'intervention PR de type hybride utilitaire à traction intégrale auprès de « *Olivier Ford Saint-Hubert* » pour la somme maximale de 71 000 \$, toutes taxes incluses, et de ses accessoires, auprès de divers fournisseurs, pour la somme maximale de 24 000 \$, toutes taxes incluses;

Considérant la résolution numéro 2023-10-304 adoptée à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 concernant le remplacement du poste budgétaire, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'abroger les résolutions numéros 2023-03-83 et 2023-10-304.

D'autoriser l'achat d'un véhicule d'intervention PR de type hybride utilitaire à traction intégrale auprès de « *Olivier Ford Saint-Hubert* » pour la somme de 70 547,51 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les aménagements sur ledit véhicule auprès de divers fournisseurs pour la somme de 38 678,74 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 109 226,25 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 21 845,25 \$, à compter de l'exercice financier 2025 et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-40-034.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-142

ENTÉRINER LA NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ)

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'entériner la nomination de M. Patrick Downs, chef aux opérations du Service d'urgence et de protection incendie (SUPI), à titre de mandataire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour agir et signer au nom de la Ville de Pincourt tout document concernant les transactions relativement à la flotte de véhicules du SUPI de la Ville.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-05-143

AUTORISATION DE CONCLUSION D'UNE ENTENTE DE TRANSPORT COLLECTIF ENTRE L'ARTM, EXO, TRANSBUS ET LA VILLE DE PINCOURT - JOURNÉE DES POMPIERS 2024

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser la conclusion d'une entente relative à la fourniture de transport collectif particulier dans le cadre de la Journée des pompiers 2024 entre l'ARTM, EXO, TRANSBUS et la Ville de Pincourt.

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, M. Yanick Bernier, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente soumise qui sera annexée aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-05-144

OCTROI DE MANDAT POUR LA PRÉPARATION D'UN PLAN PARTICULIER D'URBANISME (PPU) POUR LE SECTEUR COMMERCIAL ET AUTRES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ACQUISITION D'IMMEUBLE ET REVITALISATION URBAINE »

Considérant que la Ville de Pincourt procède à l'élaboration de sa planification stratégique;

Considérant l'importance pour le conseil municipal de planifier le redéveloppement urbain tout en créant des environnements de vie adaptés aux défis actuels de la santé publique, des changements climatiques et des problèmes d'accès au logement;

Considérant que la mise en place d'un Plan particulier d'urbanisme (PPU) est un processus important dans la planification urbaine pour les 10 à 15 prochaines années;

Considérant qu'un PPU établit une vision de revitalisation des activités économiques et sociales de certains secteurs et que le processus sollicite la collaboration des citoyens, des commerçants et des groupes communautaires afin d'élaborer une planification durable;

Considérant que le futur PPU s'appliquera majoritairement à la zone commerciale longeant « la future autoroute 20 » et que sa mise en place permettra d'assurer un redéveloppement harmonieux du territoire de manière à répondre aux préoccupations du conseil municipal et de la population.

Considérant l'absence d'une telle planification en vigueur pour le territoire de la ville de Pincourt;

Considérant la présentation à la CATDD et la recommandation favorable de la commission, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer le mandat pour la préparation d'un Plan particulier d'urbanisme s'appliquant principalement au secteur commercial de Pincourt, auprès de la firme « BC2 GROUPE CONSEIL INC. », pour la somme de 81 086,12 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Acquisition d'immeuble et revitalisation urbaine » et de l'imputer au poste budgétaire 02-610-00-411.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-05-145

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 784-08 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784, TEL QU'AMENDÉ

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 784-08* lors de la séance ordinaire du 9 avril 2024, sous la résolution 2024-04-115, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 784-08 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784, tel qu'amendé* afin de modifier l'article 14 aux fins de se conformer à l'article 233.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui prévoit un régime pénal particulier pour les contraventions à un règlement municipal en matière d'abattage d'arbres.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 25 et s'est terminée à 19 h 28.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-05-146

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 MAI 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 14 mai 2024 à 19 h 28.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **11 juin 2024 à 19 heures**,
au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-06-147

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'ouvrir la séance ordinaire du 11 juin 2024 à 19 heures et d'adopter
l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-06-148

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 14 MAI 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-
VERBAL**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance
ordinaire du 14 mai 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise
à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi
sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 mai 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-06-149

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-06)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-06 pour le mois de mai 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-150

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE MAI 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de mai 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-151

MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – INTERDICTION D'ARRÊTER DANS LES COURBES DES RUES DES BRUANTS ET DES MERLES

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De procéder à l'installation de panneaux d'interdiction d'arrêter aux endroits suivants :

- dans la courbe de la rue des Bruants à la hauteur du passage piétonnier ;
- dans la courbe de la rue des Merles à la hauteur du passage piétonnier.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-152

AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER AU PROFIT DE LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS - 5 DÉCEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'autoriser « MOISSON SUD-OUEST » à tenir un barrage routier au profit de *La guignolée des médias* le jeudi 5 décembre 2024, à l'intersection du boulevard de l'Île et de la 5^e Avenue à Pincourt.

De transmettre la présente résolution au Service de police de la Sûreté du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-153

DÉSACCORD DE LA VILLE DE PINCOURT SUR LA HAUSSE DES COÛTS DE LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION DES VÉHICULES DE PROMENADE DE LA CMM

Considérant que le gouvernement, à travers ses nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire, exige aux villes des efforts de densification et que celles-ci doivent se faire en adéquation avec une offre de services de transport collectif structurant pour l'ensemble des secteurs ;

Considérant que la densification est obligatoire pour diminuer la pénurie de logements sur le territoire de la province de Québec ;

Considérant que la densification des villes doit être accompagnée d'une offre de services de transport cohérente afin de maintenir la fluidité des déplacements des résidents de ces secteurs ;

Considérant qu'une part importante du déficit provient de décisions gouvernementales, notamment la mise en service du REM ;

Considérant que le secteur d'activités qui contribue le plus à l'augmentation des GES est le transport routier ;

Considérant que la contribution du gouvernement du Québec au réseau de transport collectif contribue à l'atteinte des engagements en matière de transition écologique et de mobilité durable fixée au sein de la Politique de mobilité durable 2030 ;

Considérant que le Fonds d'électrification et de changements climatiques (anciennement Fonds vert), dont la mission est, entre autres, de diminuer les GES au bénéfice des générations, pourrait être utilisé partiellement pour financer l'exploitation du transport collectif ;

Considérant que la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) a adopté le Règlement numéro 2023-107 modifiant le Règlement numéro 2019-79 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade (résolution CC23-035) lors de la séance du conseil d'administration tenue le 27 avril 2023 ;

Considérant que le Règlement numéro 2023-107 établit la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade (TIV) à cinquante-neuf dollars (59 \$) à partir du 1^{er} janvier 2024, et ce, pour les 82 municipalités de la CMM ;

Considérant que, selon l'Enquête Origine-Destination 2018, environ 2/3 des déplacements des résidents de la Couronne-Sud se font au sein du secteur ;

Considérant que les citoyens de la Couronne-Sud ont besoin d'un transport structurant dans l'axe est-ouest leur permettant une meilleure fluidité sur le territoire ;

Considérant qu'en 2023, un accord de principe avait été convenu entre les cinq secteurs de la CMM de redistribuer, dès 2025, les sommes de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade à 59 \$ dans les secteurs où la taxe est prélevée, et ce, afin de permettre à la Couronne-Sud soit de diminuer la facture actuelle ou d'investir dans le développement d'un transport structurant est-ouest pour son secteur ;

Considérant que cet accord de principe n'est pas respecté et que ce 59 \$ continuera, pour les années à venir, à être versé au fonds régional pour diminuer le déficit des modes métropolitains tels que le métro, les trains, le REM, etc. ;

Considérant que les revenus provenant des automobilistes de la Couronne-Sud (droits et taxe sur l'immatriculation et taxe sur l'essence) servent à diminuer les déficits des modes métropolitains ;

Considérant que le 30 mai 2024, le conseil d'administration de la CMM a adopté à la majorité une augmentation de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, faisant monter celle-ci à 150 \$ à compter du 1^{er} janvier 2025 ;

Considérant que les quatre représentants de la Couronne-Sud au sein du conseil d'administration de la CMM ont voté contre la hausse immédiate de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, afin de maintenir la pression sur le gouvernement d'explorer de nouvelles sources de financement pérenne au sein du cadre financier 2025-2028 ;

Considérant que chaque hausse de la **taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade** augmente le coût par habitant au sein des couronnes comparativement aux autres secteurs. À titre d'exemple, la taxe sur l'immatriculation à 150 \$ à partir de 2025 :

Secteurs de la CMM	Montant perçu de la TIV par véhicule	NB autos de promenade (Estimation en 2023)	Total de contribution de la TIV par secteur	% de contribution de la TIV par secteur	Population Janvier 2024	Coût par habitant (arrondi)
Agglomération de Longueuil	150 \$	246 771	37 015 650 \$	12 %	448 221	82 \$
Agglomération de Montréal	150 \$	798 918	119 837 700 \$	38 %	2 147 390	56 \$
Couronne Nord	150 \$	454 414	68 162 100 \$	21 %	720 582	95 \$
Couronne-Sud	150 \$	350 321	52 548 150 \$	17 %	551 897	95 \$
Laval	150 \$	253 988	38 098 200 \$	12 %	450 629	84 \$
Total		2 104 412	315 661 800 \$	100 %	4 318 719	

Considérant que les revenus provenant des automobilistes de la Couronne-Sud (droits et taxe sur l'immatriculation et taxe sur l'essence) servent à financer les modes métropolitains au centre de la région, et de moins en moins à financer les services de transport collectif utilisés par les citoyens de la Couronne-Sud ;

Secteurs de la CMM	NB autos de promenade (Estimation en 2023)	Montant perçu en droits d'immatriculation et taxes sur l'essence	% de contribution par secteur	Population Janvier 2024	Coût par habitant (arrondi)
Agglomération de Longueuil	246 771	17 616 793 \$	12 %	448 221	40 \$
Agglomération de Montréal	798 918	57 034 144 \$	38 %	2 147 390	26 \$
Couronne Nord	454 414	32 440 267 \$	21 %	720 582	45 \$
Couronne-Sud	350 321	25 009 148 \$	17 %	551 897	45 \$
Laval	253 988	18 132 009 \$	12 %	450 629	40 \$
Total	2 104 412	150 232 361 \$	100 %	4 318 719	

Considérant que les cinq secteurs de la CMM doivent s'entendre, avant le 25 septembre 2025, pour l'adoption d'une nouvelle politique de financement plus équitable pour tous les secteurs, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Diane Boyer

D'exprimer notre désaccord envers la décision du conseil d'administration de la CMM de hausser dès maintenant la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade à 150 \$, faute d'avoir exploré l'ensemble des options avec les gouvernements supérieurs.

De demander au conseil d'administration de la CMM de révoquer sa décision concernant la hausse de la taxe sur l'immatriculation à 150 \$ à compter du 1^{er} janvier 2025.

De demander que les revenus provenant des automobilistes dans chacun des secteurs de la CMM puissent être alloués au déficit de chacun de ceux-ci.

De prendre en considération, dans la nouvelle politique de financement :

- l'offre de service disponible pour chaque secteur/ville afin d'éviter de faire payer des secteurs/villes pour des services qu'ils n'ont pas sur leur territoire ;
- à qui bénéficie les services, exemple : les industries, commerces, entreprises et tours à bureaux qui ont besoin d'avoir une desserte de transport en commun performante pour être attractifs pour la main-d'œuvre en plus d'éviter les retards de celle-ci ;
- l'utilisateur payeur.

De transmettre la présente résolution à la CMM, la Table des préfets et élus de la Couronne-Sud, la MRC de Vaudreuil-Soulanges ainsi qu'aux municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges faisant partie de la CMM.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-154

NOMINATION DE MME MARIE-HÉLEN DIONNE AU POSTE DE CONTREMAÎTRE PAR INTÉRIM À LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Considérant la recommandation de la direction générale, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De nommer Mme Marie-Hélen Dionne au poste de contremaître par intérim à la Direction des travaux publics et des infrastructures à compter du 10 juin 2024.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer l'addenda au contrat de travail de Mme Dionne.

De féliciter et souhaiter bon succès à Mme Dionne dans le cadre de ses nouvelles fonctions temporaires.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-155

AUTORISATION DE PARTICIPATION AU FESTIVAL DE LA GRILLADE DE SAINT-ZOTIQUE

Considérant l'invitation de la Ville de Saint-Zotique à participer au Festival régional de la grillade 2024 dans la nouvelle catégorie municipale, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser la direction générale à former une équipe d'employés de la Ville et à participer au Festival de la grillade qui se tiendra le 17 août 2024 à la plage de Saint-Zotique.

D'autoriser un budget de 500 \$ pour l'activité.

De remercier le comité organisateur de la Ville de Saint-Zotique pour cette invitation et d'inviter la population pincourtoise à venir encourager l'équipe d'employés de la Ville lors du Festival.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-156

SUBVENTION D'UN PARTENARIAT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN POUR LE SOUTIEN À L'ANIMATION 2024 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un montant de 7 000 \$ pour l'année 2024, à titre de participation financière auprès de la « SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN ».

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-110-00-991.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-157

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2023-08-236 (DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉSERVE INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX » - ACHAT ET INSTALLATION DE CAMÉRAS ET AUTRES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ)

Considérant la résolution numéro 2023-08-236 adoptée à la séance ordinaire du 8 août 2023 pour l'achat et l'installation de caméras et autres équipements de sécurité, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'amender la résolution numéro 2023-08-236 afin de remplacer la somme de « 83 880 \$ » par les mots « ***pour une somme maximale de 110 000 \$*** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-06-158

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE MAI 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de mai 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-06-159

MANDAT À L'UMQ - REGROUPEMENT D'ACHATS POUR LA FOURNITURE DE BACS ROULANTS ET MINI-BACS DE CUISINE POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES - AO BAC-2025

Considérant que la Ville de Pincourt a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom d'autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine pour la collecte des matières résiduelles, pour l'année 2025 ;

Considérant que les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une municipalité (ou régie intermunicipale ou MRC) de conclure, avec l'UMQ, une entente ayant pour but l'achat de matériel ;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles ;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au « *Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire participer à cet achat regroupé pour se procurer 50 mini-bacs de cuisine, 20 bacs d'une capacité de 360 litres de couleur anthracite et 35 bacs aérés de 240 litres de couleur brune ;

Considérant que le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récéité au long, il est

PROPOSÉ PAR

Sam Ierfino

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

De confier, à l'UMQ, le mandat de préparer, en son nom et celui des autres organisations municipales intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé visant la fourniture de 50 mini-bacs de cuisine, 20 bacs d'une capacité de 360 litres de couleur anthracite et 35 bacs aérés de 240 litres de couleur brune nécessaires aux activités de la Ville de Pincourt pour l'année 2025.

De permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres et de s'engager à fournir à l'UMQ toutes les informations requises en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée. Aussi, bien que les besoins exprimés par la Ville de Pincourt à ce stade-ci soient approximatifs, les quantités indiquées dans la fiche technique d'inscription doivent représenter le plus fidèlement possible les besoins réels anticipés de la Ville. En conformité avec le cadre législatif applicable aux regroupements d'achats de l'UMQ, cette dernière ne pourra donner suite à une modification des quantités que lorsque celle-ci constitue un accessoire au contrat et n'en change pas la nature.

De s'engager, si l'UMQ adjudge un contrat, à respecter les termes de celui-ci comme si la Ville avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.

De s'engager, si l'UMQ adjuge un contrat, à procéder à l'achat des produits que la Ville a inscrits à l'appel d'offres BAC-2025 selon les quantités minimales déterminées et autres conditions contractuelles.

De reconnaître que l'UMQ recevra directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants, ce pourcentage étant fixé à 2 %.

De transmettre la présente résolution à l'UMQ.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-160

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2024-01-012 - ACHAT D'UNE FOURGONNETTE TRANSIT UTILITAIRE T-350 PLEINE GRANDEUR DE MARQUE FORD

Considérant la résolution 2024-01-012 adoptée à la séance ordinaire du 9 janvier 2024 pour l'achat d'une fourgonnette Transit utilitaire T-350 pleine grandeur de marque Ford, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'amender le deuxième paragraphe de la résolution 2024-01-012 concernant l'acquisition de pièces pour l'aménagement de la fourgonnette, incluant l'installation, afin de modifier la somme de « 9 198 \$ » par la somme de « **13 714,47 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-161

OCTROI DE CONTRAT POUR LES TRAVAUX DE RESURFAÇAGE DU CHEMIN DUHAMEL ENTRE LES 6^E ET 9^E AVENUES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'octroyer le contrat pour les travaux de resurfaçage du chemin Duhamel entre les 6^e et 9^e Avenues auprès de « *LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC.* » pour la somme de 80 223,81 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 02-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-162

ENTÉRINER LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES VOIES PUBLIQUES POUR L'ANNÉE 2024-2025 (AO 2021-005) - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

Considérant la résolution numéro 2021-05-171 adoptée à la séance du 11 mai 2021 pour l'appel d'offres 2021-005 ;

Considérant la possibilité de renouveler le contrat pour deux saisons supplémentaires, soit pour les années 2024-2025 et 2025-2026, renouvelable une année à la fois ;

Considérant que la Ville a avisé par écrit et verbalement les « *LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.* » au mois de mai dernier, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'entériner le renouvellement du contrat pour le déneigement des voies publiques pour l'année 2024-2025 auprès de « *LES ENTREPRISES CANBEC CONSTRUCTION INC.* » pour une somme de 448 613,20 \$, toutes taxes incluses, comprenant une majoration de 3 % selon l'IPC région de Montréal.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-330-00-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-163

PAIEMENT MENSUEL – INFRASTRUCTURES – JUIN 2024 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant la volonté de la Ville d'entamer la construction des terrains de basketball au parc Olympique en vue d'une ouverture à l'été 2024 ;

Considérant l'autorisation d'ouverture d'une marge de crédit temporaire pour le Règlement d'emprunt numéro 932 datée du 13 février 2024, sous le numéro de résolution 2024-02-033 ;

Considérant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro 932 en date du 13 février 2024, sous le numéro de résolution 2024-02-039, et la tenue du registre les 5 et 6 mars 2024 ;

Considérant l'approbation dudit Règlement d'emprunt numéro 932 octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 avril 2024 ;

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le paiement de la somme de 202 667,43 \$, toutes taxes incluses, auprès de « *EXCAVATION D.D.L. (9039-3273 QUÉBEC INC.)* » représentant le décompte progressif numéro 1 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 mai 2024, concernant les travaux d'aménagement des terrains de basketball au parc Olympique.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-089, à être renfloué par le Règlement d'emprunt numéro 932.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-06-164

AUTORISATION POUR L'ACHAT ET LES AMÉNAGEMENTS D'UN CONTENEUR AFIN D'ENTREPOSER LE MATÉRIEL DES MESURES D'URGENCE DE LA SÉCURITÉ CIVILE - DÉPENSES FINANCÉES PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Sam Ierfino

D'autoriser l'achat d'un conteneur pour entreposer le matériel des mesures d'urgence de la Sécurité civile auprès de « *CONTENEURS EXPERTS INC.* » pour la somme maximale de 4 213,83 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser les aménagements du conteneur auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 1 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 22-220-40-043.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-06-165

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - IMMEUBLE SITUÉ AU 203, RUE MONTCALM, PORTANT LE NUMÉRO DE LOT 1 723 114 DU CADASTRE DU QUÉBEC

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 203, rue Montcalm, portant le numéro de lot 1 723 114 du cadastre du Québec ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 30 avril 2024, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 14 mai 2024, il est

PROPOSÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

APPUYÉ PAR

Denise Bergeron

D'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 203, rue Montcalm, portant le numéro de lot 1 723 114 du cadastre du Québec, afin de permettre la réduction de la marge latérale de 2 m à 1,05 m pour la construction d'un garage attenant, conditionnellement à ce que le plan d'implantation soit préparé par un arpenteur-géomètre, que les plans de construction n'indiquent aucune fenêtre ajoutée sur le côté latéral du garage, que le contexte particulier de la demande soit pris en compte et que la lettre de recommandation favorable au projet déposée au dossier soit validée par le Service de l'aménagement du territoire.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-06-166

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 816-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 816 SUR L'ÉTABLISSEMENT DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT

Mme la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 816-01 modifiant le Règlement 816 sur l'établissement du Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier l'établissement du Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt ainsi que les pouvoirs et devoirs de son directeur en cas d'incendie ou de sinistre réel ou imminent, et ce, sur l'ensemble du territoire de Pincourt ainsi que sur tout autre territoire sur lequel cette dernière a compétence.

2024-06-167

NOMINATION D'OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 ET 931

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser Mme Kaitlyn Fortier, matricule 2406, et M. Evan Lobo, matricule 2411, à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 et 931 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

2024-06-168

MOTION DE FÉLICITATIONS – REMISE DE MÉDAILLES (AGSICQ) – DIRECTEUR ET DIRECTEUR ADJOINT DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

Considérant que le Service d'urgence et de protection incendie (SUPI) joue un rôle crucial dans la sécurité et la protection des citoyens et des biens de notre communauté ;

Considérant que le directeur et le directeur adjoint du SUPI ont démontré un engagement exemplaire, un dévouement inébranlable et un leadership remarquable tout au long de leurs carrières respectives ;

Considérant que leurs années de service ont été marquées par une gestion efficace des opérations de lutte contre les incendies et autres aléas sur le territoire de la Ville, la mise en place de programmes de prévention des incendies et la formation continue variée et de qualité des membres du service pour assurer une réponse rapide et appropriée aux situations d'urgence ;

Considérant que, lors de la dernière cérémonie de remise des médailles de l'AGSICQ, le directeur et le directeur adjoint ont été honorés pour leurs contributions exceptionnelles au service, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De féliciter le directeur, M. Yanick Bernier, et le directeur adjoint, M. Stéphane Séguin, pour leurs trente (30) et vingt (20) années respectives de service dévoué et leur leadership exemplaire au sein du Service d'urgence et de protection incendie, soulignés lors de la dernière cérémonie de remise des médailles de l'AGSICQ.

De reconnaître avec gratitude leurs contributions significatives à la sécurité et à la protection de notre communauté et leur dévouement constant à l'amélioration des services de lutte contre les incendies et autres aléas.

De transmettre la présente résolution à M. Yanick Bernier et M. Stéphane Séguin en signe de reconnaissance de la part de la Ville de Pincourt et de ses citoyens.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-06-169

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 11 juin 2024 à 19 h 15.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue **le jeudi 27 juin 2024 à 14 h**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Sam Ierfino, conseiller

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 27 juin 2024 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024 et approbation dudit procès-verbal
3. Nomination de divers gestionnaires et restructuration de la Direction des travaux publics et des infrastructures
4. Adoption de l'organigramme version 2024-07
5. Modification des titres d'emplois et des classes de l'échelle salariale 2024 du personnel de gestion de la Ville de Pincourt
6. Achat de mobilier de bureau pour la salle de conférence de l'hôtel de ville – Dépense financée par le fonds de roulement
7. Congédiement d'un employé
8. Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029
9. Adoption du Règlement numéro 816-01 modifiant le Règlement 816 sur l'établissement du Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt
10. Abrogation de la résolution 2024-06-160 et amendement à la résolution 2024-01-012 – Achat d'une fourgonnette Transit utilitaire T-350 pleine grandeur de marque Ford
11. Achat d'un réfrigérateur noir 3 portes vitrées (GDM-72 BLK) – Dépense financée par le fonds de roulement
12. Période de questions
13. Levée de la séance extraordinaire du 27 juin 2024

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 14 H

2024-06-170

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance extraordinaire du 27 juin 2024 à 14 h et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-171

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 JUIN 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juin 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-172

NOMINATION DE DIVERS GESTIONNAIRES ET RESTRUCTURATION DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES

Considérant la recommandation de la Direction générale ;

Considérant la recommandation en ce sens de la Commission d'administration et de finances des 6 mai et 3 juin 2024, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De nommer M. Jean-Michel Lafleur à titre de directeur des infrastructures urbaines à compter du 1^{er} juillet 2024.

De nommer M. Philippe Renaud à titre de directeur des travaux publics à compter du 1^{er} juillet 2024.

De nommer Mme Judith Préfontaine à titre de cheffe de division - Usine de traitement des eaux usées à compter du 1^{er} juillet 2024.

D'accepter la demande de Mme Line St-Onge de prendre sa retraite en janvier 2025 et d'autoriser cette dernière à être nommée à titre de consultante à l'interne et de mentor du 1^{er} juillet 2024 au 5 janvier 2025 auprès des nouveaux nominés.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, la présidente de la Commission d'administration et de finances, Mme Diane Boyer, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer les divers contrats.

De féliciter et souhaiter bon succès à Mme Préfontaine ainsi qu'à MM. Lafleur et Renaud dans le cadre de leurs nouvelles fonctions.

De remercier Mme St-Onge pour les six (6) dernières années au sein de la Ville de Pincourt ainsi que pour les divers projets qu'elle a su mener à terme. De souligner les nombreux projets que Mme St-Onge a repris à son arrivée à la Ville, tout en respectant les budgets, et ce, malgré une conjoncture difficile en raison notamment de la pandémie de Covid-19. Son professionnalisme et son engagement envers la communauté pincourtoise manqueront également à toute l'équipe de la Ville. De lui souhaiter du bonheur et du succès dans sa future nouvelle carrière de retraitée.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-173

ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME VERSION 2024-07

Considérant les modifications apportées à l'organigramme version 2024-01, il est

PROPOSÉ PAR	Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR	Diane Boyer

D'adopter l'organigramme version 2024-07 de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-174

MODIFICATION DES TITRES D'EMPLOIS ET DES CLASSES DE L'ÉCHELLE SALARIALE 2024 DU PERSONNEL DE GESTION DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les trois dernières nominations ;

Considérant que l'échelle salariale de la Ville de Pincourt ne prévoyait pas les nouvelles classes d'emplois ;

Considérant la nécessité de mettre à jour les diverses classes d'emplois en fonction des derniers mouvements de personnel, il est

PROPOSÉ PAR	Denise Bergeron
APPUYÉ PAR	Diane Boyer

D'adopter les nouvelles classes salariales de l'échelle 2024 pour le personnel de gestion de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-175

ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant les travaux d'aménagement de l'hôtel de ville, dont notamment la requalification de la salle de conférence du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville afin d'y aménager trois (3) bureaux additionnels, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'achat de mobilier de bureau auprès de « *LIBRAIRIES BOYER LTÉE* » pour la somme maximale de 26 088,22 \$, toutes taxes incluses.

De financer la somme de 26 088,22 \$ à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux de 5 217,64 \$ à compter de l'exercice financier 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-50-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-176

CONGÉDIEMENT D'UN EMPLOYÉ

Considérant les recommandations de la Direction générale et la Direction des ressources humaines prévues au rapport RH-001, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De procéder au congédiement de l'employé selon les recommandations prévues au rapport RH-001.

D'accorder à la Direction générale et à la Direction des ressources humaines le mandat de donner plein effet à la présente résolution en avisant par écrit l'employé de son congédiement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-177

REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029

Considérant que, conformément aux articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la Ville de Pincourt souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période 2024-2029, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De joindre, par les présentes, le regroupement d'achat de l'UMQ et mandater celle-ci en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, l'entente intitulée « *Entente de regroupement de municipalités au sein de l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029* » soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si récitée au long.

D'accepter qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ, au contrat d'assurances et au mandat du consultant adjugés en conséquence. Et que cette jonction ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-178

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 816-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 816 SUR L'ÉTABLISSEMENT DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 816-01* lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024, sous la résolution 2024-06-166, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'adopter le *Règlement numéro 816-01 modifiant le Règlement 816 sur l'établissement du Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-179

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024-06-160 ET AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-01-012 - ACHAT D'UNE FOURGONNETTE TRANSIT UTILITAIRE T-350 PLEINE GRANDEUR DE MARQUE FORD

Considérant la résolution numéro 2024-06-160 adoptée à la séance ordinaire du 11 juin 2024 pour amender la résolution numéro 2024-01-012, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'abroger la résolution numéro 2024-06-160 adoptée à la séance ordinaire du 11 juin 2024.

D'amender le deuxième paragraphe de la résolution numéro 2024-01-012 adoptée à la séance ordinaire du 9 janvier 2024 pour l'aménagement de la fourgonnette, incluant l'installation, afin de modifier la somme de « 9 198 \$ » par la somme de « **23 295,87 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-06-180

ACHAT D'UN RÉFRIGÉRATEUR NOIR 3 PORTES VITRÉES (GDM-72 BLK) – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'achat d'un réfrigérateur noir 3 portes vitrées (GDM-72 BLK), suivant recherche de prix, auprès de « *Doyon Desprès* » pour la somme de 8 985,30 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-40-049.

De rembourser cette dépense en cinq (5) versements annuels égaux de 1 797,06 \$, à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-06-181

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 27 juin 2024 à 14 h 25.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **9 juillet à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-07-182

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance ordinaire du 9 juillet 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Aucune période de parole au public.

2024-07-183

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 JUIN 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 juin 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-07-184

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-07)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-07 pour le mois de juin conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-185

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES
AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS JUIN
2024**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juin 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-186

**EMBAUCHE DE MADAME CINDY LESSARD À TITRE DE
COORDONNATRICE - ANIMATION ET LOISIRS AU SEIN DU
SERVICE DES LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES ET
AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL**

Considérant les diverses étapes d'évaluation pour ce poste ;

Considérant l'évaluation globale favorable par le comité de sélection, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De nommer madame Cindy Lessard à titre de coordonnatrice - Animation et Loisirs au sein du Service des Loisirs et Services communautaires, à compter du 18 juillet 2024, le tout selon les conditions apparaissant au contrat de travail.

D'autoriser le maire, monsieur Claude Comeau, et le directeur général, Me Etienne Bergevin Byette, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat de travail à intervenir avec madame Lessard.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-07-187

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE
JUIN**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de juin 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-07-188

PAIEMENT MENSUEL – DÉCOMPTE NUMÉRO 2 - INFRASTRUCTURES – JUIN 2024 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant la volonté de la Ville d'entamer la construction des terrains de basketball au parc Olympique en vue d'une ouverture à l'été 2024 ;

Considérant l'autorisation d'ouverture d'une marge de crédit temporaire pour le Règlement d'emprunt numéro 932 datée du 13 février 2024, sous le numéro de résolution 2024-02-033 ;

Considérant l'adoption du Règlement d'emprunt numéro 932 en date du 13 février 2024, sous le numéro de résolution 2024-02-039, et la tenue du registre les 5 et 6 mars 2024 ;

Considérant l'approbation dudit Règlement d'emprunt numéro 932 octroyée par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 10 avril 2024 ;

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le paiement de la somme de 175 145,24 \$, toutes taxes incluses, auprès de « *EXCAVATION D.D.L. (9039-3273 QUÉBEC INC.)* » représentant le décompte progressif numéro 2 pour les travaux exécutés jusqu'au 15 juin 2024, concernant les travaux d'aménagement des terrains de basketball au parc Olympique.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-089, à être renfloué par le Règlement d'emprunt numéro 932.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-189

MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE – MODIFICATION DE PANNEAUX DE STATIONNEMENT INTERDIT

Considérant les recommandations formulées en comité de circulation routière, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De procéder aux modifications suivantes quant à la signalisation :

- installation de panneaux d'interdiction de stationnement au pourtour du rond-point du chemin Pointe-aux-Renards.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-190

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS

Considérant les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) encadrant l'adjudication de contrats, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures ou tous autres gestionnaires mandatés par cette dernière à aller en appel d'offres publics pour les projets suivants :

1. Réfection des infrastructures de rue de la 44e avenue, 1er et 2e boulevard ;
2. Ventilation et climatisation à l'usine de traitement des eaux usées.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-191

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2023-02-046 - AUTORISATION AU DIRECTEUR DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLICS POUR DIVERS PROJETS

Considérant la résolution 2023-02-046 adoptée à la séance ordinaire du 14 février 2023 pour autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie, monsieur Yanick Bernier, à aller en appel d'offres public pour divers projets, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'amender la résolution 2023-02-046 de manière à autoriser également la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge à aller en appel d'offres public pour les services professionnels, l'achat et l'installation de deux groupes électrogènes (génératrices) pour le Centre d'hébergement des mesures d'urgence à l'Omni-Centre ainsi qu'à l'usine de traitements des eaux usées.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-07-192

OCTROI DE CONTRATS POUR LA MISE EN PLACE DE LA PHASE 1 DE L'AMÉNAGEMENT DU PARC TROTTER - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'octroi de contrats pour la mise en place de la phase 1 de l'aménagement du parc Trotter auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 57 487,50 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets d'investissement en parc et terrains de jeux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-041.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-193

DÉPENSE FINANCÉE PAR LA RÉSERVE « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN » – ACHAT DE CHAISES DE STYLE ADIRONDACK - PISCINE MUNICIPALE ET PARC BELLEVUE

Considérant le besoin de bonifier le mobilier urbain extérieur se trouvant à la piscine municipale et au parc Bellevue, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'achat, par le directeur du Service des loisirs et des services communautaires, M. Francis Hamel, ou en son absence la cheffe de division Loisirs, culture et événements, Mme Mélanie Bergevin, de chaises de style Adirondack, auprès de « Canadian Tire » pour la somme maximale de 5 500 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « *Entretien des immeubles et mobilier urbain* » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-50-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-07-194

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN AGRANDISSEMENT EN COUR AVANT - 15, 19E AVENUE (LOT 1 721 680)

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 15, 19^e Avenue ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 12 juin 2024, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 17 juin 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 15, 19^e Avenue et portant le numéro de lot 1 721 680 du cadastre du Québec, afin de permettre la construction d'un agrandissement en cour avant dont le mur avant n'a pas à être recouvert de maçonnerie, tel que prévu à l'article 133 du Règlement de zonage 780, considérant que :

- le style architectural proposé s'intègre avec harmonie dans le milieu d'insertion avec le rappel du boisé à l'arrière ;
- la norme de l'article 133 du Règlement de zonage va être abolie prochainement avec la rédaction des règlements de concordance

pour assurer la conformité du plan et des règlements d'urbanisme au SADR3 de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-195

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - RÉDUCTION DES DISTANCES MINIMALES ENTRE LE GARAGE DÉTACHÉ ET LA LIGNE DE LOT ET ENTRE LE GARAGE DÉTACHÉ ET LE BÂTIMENT PRINCIPAL - 21, IMPASSE HAMEL (LOT 1 720 681)

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour l'immeuble situé au 21, impasse Hamel ;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 12 juin 2024, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure ;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 17 juin 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'accorder la dérogation mineure demandée pour l'immeuble situé au 21, impasse Hamel et portant le numéro de lot 1 720 681 du cadastre du Québec afin de permettre la réduction des distances minimales, conformément au Règlement 783 concernant les dérogations mineures, entre :

- le garage détaché et la ligne de lot de 0,9 m à 0,8 m ;
- le garage détaché et le bâtiment principal de 3 m à 2,59 m ;

en considérant que :

- les travaux de construction du garage détaché ont été faits avec un permis de construction valide émis par la Ville ;
- les travaux semblent avoir été faits de bonne foi ;
- la demande ne vient pas à l'encontre des objectifs visés par le plan d'urbanisme ;
- le fait de refuser cette demande occasionnerait des inconvénients sérieux au vendeur et à l'acheteur.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-07-196

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 931-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 931 RELATIF AUX NUISANCES

Mme la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 931-02 modifiant le Règlement 931 relatif aux nuisances* et mentionne que ledit règlement est déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de modifier l'article 18 b. relatif aux animaux, et plus particulièrement les poules urbaines.

2024-07-197

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 838-08 REFONDANT LEDIT RÈGLEMENT ET SES AMENDEMENTS ET S'INTITULANT DORÉNAVANT – RÈGLEMENT NO 838 –

RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES

Madame la conseillère Denise Bergeron dépose le projet de *Règlement 838-08 refondant le règlement 838-07 et ses amendements et s'intitulant dorénavant - Règlement 838 - Règlement de délégation de compétences à certains gestionnaires municipaux* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de procéder à la refonte du règlement antérieur, d'ajuster ce dernier afin d'y inclure et/ou retirer certaines classes d'emplois et moderniser sa rédaction.

2024-07-198

ABROGATION DES RÉSOLUTIONS NUMÉRO 2024-06-166 ET 2024-06-178 - AVIS ET ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 816-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 816 SUR L'ÉTABLISSEMENT DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant les résolutions numéro 2024-06-166 et 2024-06-178 adoptées lors de la séance ordinaire du 11 juin 2024 et extraordinaire du 27 juin 2024 respectivement ;

Considérant les récents changements ainsi que ceux à venir concernant les normes du Code national de prévention des incendies, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'abroger les résolutions numéro 2024-06-166 et 2024-06-178 - Avis de motion, dépôt et adoption du Règlement numéro 816-01 modifiant le Règlement 816 sur l'établissement du Service d'urgence et de protection incendie de la Ville de Pincourt.

De déposer et d'adopter ledit règlement à une date ultérieure.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

2024-07-199

MOTION DE FÉLICITATIONS - 40E ANNIVERSAIRE D'EMBAUCHE AU SEIN DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant que le directeur de l'aménagement du territoire, M. Richard Dubois, célèbre son 40^e anniversaire d'embauche au sein de la Ville de Pincourt ;

Considérant que M. Dubois a contribué de manière significative à la croissance et au développement de la Ville de Pincourt au cours des quatre dernières décennies ;

Considérant que, sous la direction de M. Dubois, de nombreux projets d'aménagement ont été planifiés et exécutés avec succès, favorisant ainsi le développement harmonieux et durable de la ville ;

Considérant que M. Dubois a su adapter la réglementation de l'aménagement du territoire en fonction des besoins changeants de la

communauté pincourtoise, tout en respectant les normes environnementales et urbanistiques ;

Considérant que son dévouement, son professionnalisme et son engagement envers la Ville de Pincourt ont grandement contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens ;

Considérant que M. Dubois a toujours fait preuve d'un grand sens de l'éthique et de justice dans l'administration de son service et a toujours favorisé la bonne entente afin d'obtenir l'adhésion des gens au respect de la réglementation ;

Considérant que l'expertise et la compétence de M. Dubois ont été reconnues et appréciées par ses collègues, les membres du conseil municipal et les résidents de Pincourt ;

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De féliciter le directeur, M. Richard Dubois, pour sa 40^e année de service dévoué au sein du Service de l'aménagement du territoire.

De reconnaître avec gratitude sa contribution significative au développement urbain de la Ville de Pincourt tout en mentionnant l'impressionnant héritage que ce dernier laissera au moment de sa retraite à la Ville.

De transmettre la présente résolution à M. Richard Dubois en signe de reconnaissance de la part de la Ville de Pincourt et de ses citoyens.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-07-200

MOTION DE FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS – DÉPART À LA RETRAITE D'UNE EMPLOYÉE DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant le départ à la retraite de madame Sylvie de Repentigny ;

Considérant que madame de Repentigny a rejoint notre organisation en 1990 et y a consacré plus de 33 ans de service dévoué et ininterrompu ;

Considérant qu'au cours de sa carrière, cette dernière a fait preuve d'un dévouement sans borne dans le but d'offrir de nombreuses activités artistiques et culturelles, notamment l'exposition de Vacances en Arts, favorisant l'enrichissement et le développement continu de la bibliothèque ;

Considérant son engagement indéfectible envers les citoyens de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De féliciter et de remercier, madame de Repentigny, pour ses 33 années de service dévoué au sein de la Ville de Pincourt.

De souhaiter à madame de Repentigny une retraite heureuse, épanouissante et remplie de succès.

De transmettre la présente résolution à madame de Repentigny en signe de reconnaissance de la part de la Ville de Pincourt et de ses citoyens.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 18 et s'est terminée à 19 h 44.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-07-201

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 JUILLET 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 9 juillet 2024 à 19 h 45.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **13 août 2024 à 19 heures**,
au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Denise Bergeron, conseillère

Monsieur le Maire exprime sa profonde gratitude envers les citoyens pour leur courage et leur patience face aux dommages causés par les pluies torrentielles survenues le 9 août 2024. Il tient également à féliciter et remercier chaleureusement les employés de la Ville pour leur travail acharné et l'entraide dont ils ont fait preuve envers les citoyens durant cette période difficile.

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-08-202

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024 ET
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 13 août 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 05 et s'est terminée à 19 h 12.

2024-08-203

**DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 9 JUILLET ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-08-204

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-08)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-08 pour le mois de juillet 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-205

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE JUILLET 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de juillet 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-206

OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME « NUMMAX » POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser l'achat et l'installation de deux panneaux d'affichage numérique auprès de « NUMMAX » pour la somme de 83 878,86 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette somme à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-418.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-207

**ENTÉRINER L'OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME « CRÉAPUB »
POUR L'ACHAT D'ÉPINGLETTES DE LA VILLE - DÉPENSE
FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ**

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Claudine Girouard-Morel

D'entériner l'octroi d'un contrat pour la fourniture d'épinglettes du logo de la Ville auprès de « *CRÉAPUB* » pour la somme de 5 277,60 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-190-00-639.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-08-208

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE
JUILLET 2024**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de juillet 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-209

**DÉPÔT DE LA LISTE DES IMMEUBLES SUR LESQUELS LES TAXES
IMPOSÉES N'ONT PAS ÉTÉ PAYÉES EN TOUT OU EN PARTIE**

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau
Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt de la liste des immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées au 25 juillet 2024 en tout ou en partie.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-210

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE
RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS D'UNE
SOMME DE 22 097 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 6 SEPTEMBRE 2024**

Attendu que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Pincourt souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 22 097 000 \$ qui sera réalisé le 6 septembre 2024, répartie comme suit :

Règlement d'emprunt no	Montant
878	450 000 \$
890	255 881 \$
890	485 965 \$
893	134 082 \$
893	365 268 \$
901	3 000 000 \$
901	7 527 000 \$
911	445 148 \$
911	3 843 644 \$
916	1 324 457 \$
916	4 265 555 \$

Attendu qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

Attendu que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 878, 890, 893, 901, 911 et 916, la Ville de Pincourt souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De financer les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule par obligations, conformément à ce qui suit :

1. Les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 6 septembre 2024.
2. Les intérêts seront payables semi-annuellement, les 6 mars et 6 septembre de chaque année.
3. Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7).
4. Les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS.
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents.

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises ».
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :
C.D. DE VAUDREUIL-SOULANGES
100, BOUL. DON-QUICHOTTE
L'ÎLE-PERROT, QC
J7V 6L7
8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Pincourt, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 878, 890, 893, 901, 911 et 916 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 6 septembre 2024), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-211

DÉPENSES EN IMMOBILISATION FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES » - COÛTS EXCÉDENTAIRES DÉCOULANT DE LA DURÉE PROLONGÉE DES TRAVAUX - CONTRAT POUR LE PAVAGE, LES BORDURES ET L'ÉCLAIRAGE – POINTE-AUX-RENARDS – PHASE 1

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la dépense pour coûts excédentaires découlant de la durée prolongée des travaux de pavage, bordures et éclairage du chemin de la Pointe-aux-Renards - Phase 1 auprès de « *ROXBORO EXCAVATION INC.* » pour la somme de 69 261,89 \$ au net et auprès de « *LES ENTREPRISES PLOYARD* » pour la somme de 4 807,17 \$ au net.

Que ces dépenses en immobilisation, financées par le surplus réservé « Projets de réfection infrastructures », soient imputées au poste budgétaire 22-400-10-854.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-08-212

APPROBATION DES CRITÈRES D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION POUR L'APPEL D'OFFRES 2024-008 – RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DE LA 44^E AVENUE, 1^{ER} ET 2^E BOULEVARD

PROPOSÉ PAR

René Lecavalier

APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

D'approuver les critères d'évaluation et de pondération suivants :

Critère 1	Présentation générale et respect du schéma de l'offre	5 points
Critère 2	Expérience de la firme dans la réalisation de mandats similaires	15 points
Critère 3	Expérience et pertinence du chargé de projet dans la réalisation de mandats similaires	25 points
Critère 4	Expérience et pertinence de l'équipe dans la réalisation de mandats similaires	20 points
Critère 5	Expérience et pertinence de l'équipe de relève	5 points
Critère 6	Capacité de production et échéancier	10 points
Critère 7	Expérience et pertinence du surveillant de chantier	20 points

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-213

OPTION DE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT POUR LA MANUTENTION, LE TRANSPORT, LA VALORISATION ET/OU L'ENFOUISSEMENT DES BOUES DE L'USINE D'ÉPURATION POUR L'ANNÉE 2025 - AO 2020-005 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS D'ADMINISTRATION

Considérant la résolution 2020-10-325 adoptée à la séance ordinaire du 13 octobre 2020 pour l'octroi du contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration auprès de « ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC. » ;

Considérant les options de renouvellement pour les années 2024 et 2025 prévues au devis d'appel d'offres 2020-005, il est

PROPOSÉ PAR

Claudine Girouard-Morel

APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau

De se prévaloir de la dernière année d'option de renouvellement du contrat pour la manutention, le transport, la valorisation et/ou l'enfouissement des boues de l'usine d'épuration pour l'année 2025 auprès de « ENVIRONNEMENT VIRIDIS INC. » pour la somme de 272 789,69 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-414-06-498.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-214

OCTROI DE CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE TROIS ENSEIGNES AUX ENTRÉES DE LA VILLE - « 9066-9060 QUÉBEC INC. (LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES) » - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS NON RÉSERVÉ

Considérant la présentation du projet lors de la Commission d'infrastructures et travaux publics du 29 avril 2024;

Considérant que le projet est prévu au Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de trois enseignes aux entrées de la ville, suivant recherche de prix, auprès de « 9066-9060 QUÉBEC INC. (LES ENSEIGNES PROFESSIONNELLES - Publi Design) » pour la somme de 120 921,15 \$, toutes taxes incluses. D'octroyer des contrats connexes auprès de divers fournisseurs pour la somme de 32 767,88 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus non réservé et de les imputer au poste budgétaire 22-100-40-063.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-215

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA FOURNITURE ET L'INSTALLATION DE BOLLARDS SOLAIRES ANTI-VANDALISME DE TYPE HORIZON - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »

Considérant que le projet est prévu au Programme triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de huit bollards solaires anti-vandalisme de type Horizon sur chemin Duhamel intersection 5^e Avenue auprès de « SOLIDeI Canada Inc. » pour la somme de 16 912,82 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-216

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE DE LA RUE RADISSON - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2024-009 – DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2024-009 lancé le 4 juillet 2024;
Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *ALI EXCAVATION INC.* » est conforme aux exigences;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Ali Excavation Inc.	Oui	122 822,99 \$
Pavage Asphaltech	Oui	133 093,43 \$
Les Pavages Théorêt	Oui	194 389,38 \$

il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la réfection du pavage de la rue Radisson, auprès de « *ALI EXCAVATION INC.* » pour la somme de 122 822,99 \$, toutes taxes incluses, et une somme additionnelle de 10 000 \$, toutes taxes incluses, pour les frais de laboratoire, le contrôle qualité requis sur les travaux ainsi que les contingences, auprès de divers fournisseurs.

Que ces dépenses financées par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soient imputées au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-217

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA RÉFECTION DU PAVAGE SUR LA RUE ELMWOOD - APPEL D'OFFRES SUR INVITATION 2024-010 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

Considérant l'appel d'offres sur invitation 2024-010 lancé le 18 juillet 2024;

Considérant que l'analyse démontre que la soumission de l'entreprise « *ALI EXCAVATION INC.* » est conforme aux exigences;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes incluses)
Ali Excavation Inc.	Oui	85 331,00 \$
Les Pavages de la Cité B.M. Inc.	Oui	88 525,00 \$
Pavages Asphaltech	Oui	103 334,49 \$

il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
René Lecavalier

D'autoriser la directrice du Service des travaux publics et infrastructures, madame Line St-Onge, à octroyer un contrat pour la réfection du pavage de la rue Elmwood, à « *ALI EXCAVATION INC.* » pour la somme de 85 331 \$, toutes taxes incluses, et une somme additionnelle de 5 748,75 \$, toutes taxes incluses, pour le contrôle de la qualité requis sur les travaux ainsi que les contingences, auprès de divers fournisseurs.

Que ces dépenses financées par le surplus réservé « *Projets de réfection d'infrastructures* » soient imputées au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-08-218

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 931-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 931 RELATIF AUX NUISANCES

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 931-02* lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, sous la résolution 2024-07-196, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Hugo Gendreau

D'adopter le *Règlement numéro 931-02 modifiant le Règlement 931 relatif aux nuisances*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-219

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 838-08 REFONDANT LE RÈGLEMENT NO 838 ET SES AMENDEMENTS ET S'INTITULANT DORÉNAVANT RÈGLEMENT NO 838 – RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES À CERTAINS FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 838-08* lors de la séance ordinaire du 9 juillet 2024, sous la résolution 2024-07-197, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Sam Ierfino

D'adopter le *Règlement numéro 838-08* refondant le *Règlement numéro 838* et ses amendements et s'intitulant dorénavant *Règlement numéro 838 - Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-220

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 936 - SIGNALISATION SUR LE CHEMIN DUHAMEL

Madame la conseillère Diane Boyer dépose le projet de *Règlement numéro 936 - Signalisation du chemin Duhamel* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant de continuer le projet de 2016-2017 et de créer une piste multifonctionnelle sur le chemin Duhamel entre la 9^e Avenue et la 5^e Avenue. Le règlement autorise également à créer une bande cyclable sur le côté ouest du chemin Duhamel entre la 5^e Avenue et l'extrémité nord du chemin Duhamel.

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 27 et s'est terminée à 20 h 09.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-08-221

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 13 août 2024 à 20 h 09.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMÉAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue **le mercredi 21 août 2024**
à **15 h 30**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 21 août 2024 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024 et approbation dudit procès-verbal
3. Achat d'une pompe-remorque (SD150m) - Dépense financée par le fonds de roulement
4. Avis de motion et dépôt des projets de règlements numéros 937 (suspension frais permis) et 938 (subvention dispositifs antirefoulement)
5. Autorisation d'achat et abrogation de de la résolution 2024-08-206 (Octroi d'un contrat à la firme « Nummax » pour l'achat et l'installation de deux panneaux d'affichage numérique - Dépense financée par le fonds de roulement)
6. Octroi d'un contrat pour divers travaux de pavage sur la rue Huneault - Dépense financée par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures »
7. Période de questions
8. Levée de la séance extraordinaire du 21 août 2024

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 15 H 30

**2024-08-222 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2024
ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'ouvrir la séance extraordinaire du 21 août 2024 à 15 h 30 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2024-08-223 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 13 AOÛT 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-
VERBAL**

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

**2024-08-224 ACHAT D'UNE POMPE-REMORQUE (SD150M) - DÉPENSE
FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT**

Considérant la hausse des aléas climatiques extrêmes au Québec;

Considérant que la Ville et son conseil municipal ont investi des sommes importantes afin de faire face auxdits aléas;

Considérant que l'acquisition d'une seconde pompe remorque permettra aux équipes une plus grande marge de manœuvre lors de ces événements, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'autoriser l'achat d'une pompe-remorque (SD150M) auprès de la firme « *Battlefield CAT - Centre de location d'équipement* » pour la somme de 82 002,47 \$, toutes taxes incluses.

Que cette dépense en immobilisation financée par le fonds de roulement soit imputée au poste 22-220-40-091.

Que cet emprunt au fonds de roulement soit remboursé en dix (10) paiements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-225

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 937 (SUSPENSION FRAIS PERMIS) ET 938 (SUBVENTION DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT)

Madame la conseillère Diane Boyer dépose les projets de règlements suivants :

- *Règlement numéro 937 suspendant les frais d'émission de permis de rénovation pour les citoyens victimes des effets de la tempête Debby*
- *Règlement numéro 938 créant le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*

et mentionne que lesdits règlements seront déposés sur la table du conseil pour être adoptés à une séance subséquente.

2024-08-226

AUTORISATION D'ACHAT ET ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2024-08-206 (OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME « NUMMAX » POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT)

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
René Lecavalier

D'abroger la résolution numéro 2023-08-206 (OCTROI D'UN CONTRAT À LA FIRME « NUMMAX » POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE DEUX PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT).

D'autoriser l'achat et l'installation d'un (1) panneau d'affichage numérique auprès de « *NUMMAX* » pour la somme de 79 279,86 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette somme à même le fonds de roulement, remboursée en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2025, et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-418.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-08-227

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DIVERS TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE HUNEULT - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Sam Ierfino

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour divers travaux de pavage sur la rue Huneault auprès de « *Les Pavages de la Cité B.M. inc.* » pour la somme de 14 935,25 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense par le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-08-228

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 21 août 2024 à 15 h 40.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mercredi 4 septembre 2024 à 12 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame Denise Bergeron, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 4 septembre 2024 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2024 et adoption dudit procès-verbal
3. Adoption des règlements numéros 937 (suspension frais permis) et 938 (subvention dispositifs antirefoulement)
4. Appropriation d'une somme de 75 000 \$ du surplus réservé « Acquisition et revitalisation » et affectation aux activités financières du programme de subvention de dispositifs antirefoulement
5. Entériner l'octroi de contrat pour des collectes spéciales de gros rebuts suivant la tempête Debby - Matrec, division de GFL environnement - Dépense financée par le surplus non réservé
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire du 4 septembre 2024

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 12 HEURES

2024-09-229 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'ouvrir la séance extraordinaire du 4 septembre 2024 à 12 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-230 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 21 AOÛT 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 août 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 août 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-231 ADOPTION DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 937 (SUSPENSION FRAIS PERMIS) ET 938 (SUBVENTION DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT)

Considérant l'avis de motion et le dépôt des projets de *Règlements numéros 937 et 938* lors de la séance extraordinaire du 21 août 2024, sous la résolution 2024-08-225, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'adopter les *Règlements numéros 937 suspendant les frais d'émission de permis de rénovation pour les citoyens victimes des effets de la tempête Debby et 938 créant le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-232

APPROPRIATION D'UNE SOMME DE 75 000 \$ DU SURPLUS RÉSERVÉ « ACQUISITION ET REVITALISATION » ET AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

D'autoriser l'appropriation d'une somme de 75 000 \$ du surplus réservé « Acquisition et revitalisation » et de l'affecter aux activités financières du programme de subvention de dispositifs antirefoulement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-233

ENTÉRINER L'OCTROI DE CONTRAT POUR DES COLLECTES SPÉCIALES DE GROS REBUTS SUIVANT LA TEMPÊTE DEBBY - MATREC, DIVISION DE GFL ENVIRONNEMENT - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ÉVENTUALITÉS »

Considérant que les pluies diluviennes du vendredi 9 août 2024 ont affecté le sud du Québec en entier en tant qu'événement hydroclimatique historique;

Considérant qu'au total, environ 190 mm de pluie sont tombés sur Pincourt et, malgré le déploiement de plusieurs mesures préventives, qu'une inondation par refoulement et/ou infiltration est survenue au niveau de plusieurs secteurs de la Ville;

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir prioritairement les citoyens affectés par ladite tempête et d'alléger le fardeau financier de ceux-ci par les moyens qui s'offrent à lui, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Sam Ierfino
Claudine Girouard-Morel

D'entériner l'octroi d'un mandat pour les collectes supplémentaires de gros rebuts suivant la tempête Debby auprès de « MATREC, division de GFL ENVIRONMENTAL INC. » pour une somme de 100 952,37 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Éventualités » et de l'imputer au poste budgétaire 02-230-01-695.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-234

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 4 septembre 2024 à 12 h 05.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **10 septembre 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Sam Ierfino, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-09-235

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 septembre 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

La période de parole au public a débuté à 19 h 03 et s'est terminée à 19 h 03.

2024-09-236

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 SEPTEMBRE 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 4 septembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-09-237

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-09)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-09 pour le mois d'août 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-238

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'août 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-239

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2024-02-029 - CONTRAT EN CYBERSÉCURITÉ

Considérant la résolution 2024-02-029 adoptée à la séance ordinaire du 13 février 2024 pour l'octroi de contrat en cybersécurité et l'amendement de la résolution 2023-11-333 adoptée à la séance ordinaire du 14 novembre 2023 pour l'octroi de contrats pour le remplacement des serveurs informatiques, du filage informatique et tout accessoire connexe à l'hôtel de ville;

Considérant les complications rencontrées au sous-sol de l'hôtel de ville et les travaux supplémentaires engendrés, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'amender la résolution 2024-02-029 afin de remplacer la somme de « 55 000 \$ » par la somme maximale de « **62 000 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-240

RENOUVELLEMENT DE LA POLICE D'ASSURANCE DÉCÈS OU MUTILATION ACCIDENTELLE (DMA) AVEC SSQ GROUPE FINANCIER POUR LES POMPIERS, PREMIERS RÉPONDANTS ET BRIGADIERS SCOLAIRES (1LW55) ET POUR LES EMPLOYÉS PERMANENTS (1LW65)

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires (1LW55) avec SSQ Groupe financier vient à terme le 30 septembre 2024;

Considérant que la police d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents (1LW65) avec SSQ Groupe financier vient à terme le 30 septembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les pompiers, premiers répondants et brigadiers scolaires avec SSQ Groupe financier (1LW55) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

D'autoriser le renouvellement du contrat d'assurance décès ou mutilation accidentelle (DMA) pour les employés permanents avec SSQ Groupe financier (1LW65) pour une année, soit du 1^{er} octobre 2024 au 30 septembre 2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-241

APPUI À LA SEMAINE DE LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE DU 23 AU 29 SEPTEMBRE 2024

Considérant que la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 23 au 29 septembre 2024;

Considérant que 229 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2023, entraînant 66 décès et 39 blessures graves évitables;

Considérant que l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

Considérant qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

Considérant que le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'appuyer la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire qui se déroulera au Canada du 23 au 29 septembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-242

RÉVISION DE LA POLITIQUE PORTANT SUR LE HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE ET SEXUEL

Considérant le projet de loi n°42 *Loi visant à prévenir et à combattre le harcèlement psychologique et la violence à caractère sexuel en milieu de travail* sanctionné le 27 mars 2024;

Considérant la date d'entrée en vigueur au 27 septembre 2024, codifiée à ladite Loi, des nouvelles exigences minimales à inclure à toute politique de prévention et de prise en charge du harcèlement déjà en place chez un employeur, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter la *Politique portant sur le harcèlement psychologique et sexuel* telle que révisée.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer ladite politique.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-243

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-08-226 ET AUTORISATION D'ACHAT DE DEUX (2) PANNEAUX D'AFFICHAGE NUMÉRIQUE

Considérant la résolution 2024-08-226 adoptée lors de la séance extraordinaire du 21 août 2024 pour l'autorisation d'achat et l'abrogation de la résolution 2024-08-206 concernant l'octroi d'un contrat à la firme « NUMMAX » pour l'achat et l'installation de deux panneaux d'affichage numérique, dont la dépense est financée par le fonds de roulement, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'abroger la résolution numéro 2024-08-226.

D'autoriser l'achat et l'installation de deux (2) panneaux d'affichage numérique recto-verso, aux intersections boul. Cardinal-Léger/5^e Avenue et boul. de l'Île/5^e Avenue, auprès de « NUMMAX » pour la somme de 108 729,56 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette somme à même le fonds de roulement, de la rembourser en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2025 et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-418.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-244

ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2024-09-233 ET AUTORISATION D'OCTROI DE CONTRATS À DIVERS FOURNISSEURS SUITE À LA TEMPÊTE DEBBY

Considérant la résolution 2024-09-233 adoptée à la séance extraordinaire du 4 septembre 2024 pour l'entérinement d'octroi de contrat pour des collectes spéciales de gros rebuts suivant la tempête Debby à Matrec, division de GFL Environnement, dont la dépense est financée par le surplus réservé « Éventualités »;

Considérant que les pluies diluviennes du vendredi 9 août 2024 ont affecté le sud du Québec en entier en tant qu'événement hydroclimatique historique;

Considérant qu'au total environ 190 mm de pluie sont tombés sur Pincourt et, malgré le déploiement de plusieurs mesures préventives, qu'une inondation par refoulement et/ou infiltration est survenue au niveau de plusieurs secteurs de la Ville;

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir prioritairement les citoyens affectés par ladite tempête et d'alléger le fardeau financier de ceux-ci par les moyens qui s'offrent à lui, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'abroger la résolution numéro 2024-09-233.

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour les collectes supplémentaires par conteneur et le transport de gros rebuts suivant la tempête Debby auprès de « MATREC, division de GFL ENVIRONMENTAL INC. » pour une somme de 110 695,06 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour les collectes supplémentaires et la compaction de gros rebuts suivant la tempête Debby auprès de « EXCAVATION MONTPETIT INC. » pour une somme de 104 965,47 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour les collectes supplémentaires de gros rebuts suivant la tempête Debby auprès de « Émile Mongrain » pour une somme de 14 406,39 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un mandat pour la réparation de dommages encourus au terrain du parc Bellevue suivant la tempête Debby auprès de « EXCAVATION MONTPETIT INC. » pour une somme de 3 582,07 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Éventualités » et de les imputer au poste budgétaire 02-230-01-695.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-245

AUTORISATION D'AGIR ET NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) - VENTE OU DISPOSITION DE VINGT-SEPT (27) VÉHICULES

Considérant le dossier judiciaire entrepris pour les propriétés du 528, 3^e Boulevard et du 1067 chemin Duhamel et les vingt-sept (27) véhicules maintenant immatriculés au nom de la Ville dans le cadre de ce même dossier, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser et de nommer M. François Plaisance, chef de division de la sécurité publique, mandataire auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour agir et signer au nom de la Ville de Pincourt tout document concernant les transactions relativement à la vente ou la disposition de vingt-sept (27) véhicules saisis, maintenant immatriculés au nom de la Ville, selon la pièce jointe aux présentes et selon la somme convenue, tous frais afférents d'immatriculation à la charge du tiers acquéreur, le cas échéant.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-09-246 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS D'AOÛT 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'août 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-247 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES AUDITEURS DE LA VILLE DE PINCOURT POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt du rapport financier et du rapport des auditeurs de la Ville de Pincourt pour l'exercice financier 2023.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-09-248 OCTROI D'UN MANDAT POUR LE REMPLACEMENT DES PORTES ET FENÊTRES DE LA STATION DE POMPAGE SP-04 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant la durée de vie des installations de la station de pompage SP-04 et que le projet était prévu en 2024 au PTI 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'octroyer un contrat pour le remplacement des portes et fenêtres de la station de pompage SP-04 auprès de « *INDUSTRIES DOCDOR INC. (DOR DOCTEUR)* » pour la somme de 37 079,44 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds de roulement, de la rembourser en cinq (5) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2025 et de l'imputer au poste budgétaire 22-400-10-036.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-249

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2019 À 2024

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2024;

Considérant que la Ville de Pincourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville de Pincourt.

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2024.

D'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation finale des travaux, version n°3 ci-jointe, et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De s'engager à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui est imposé pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

D'attester, par la présente résolution, que la programmation finale des travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-250

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DES 44^E AVENUE, 1^{ER} ET 2^E BOULEVARD - AO 2024-008

Considérant le processus d'appel d'offres 2024-008 qui s'est terminé le 28 août 2024;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes inc.)	Pointage final	Rang
GBI Experts-Conseil Inc.	X	216 612,90 \$	6,786	1
Avizo Experts-Conseil Inc.	X	235 698,75 \$	6,0246	2
Le Groupe Conseil Génipur Inc.	X	328 828,50 \$	4,273	3
CDGU Ingénierie Urbaine	X	292 611,38 \$	4,152	4
Shellex Groupe Conseil inc.	X	349 868,93 \$	3,916	5
Force Solutions Construction		-	-	6

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Diane Boyer

D'octroyer un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts des rues 44^e Avenue, 1^{er} et 2^e Boulevard auprès de « *GBI EXPERTS-CONSEILS INC.* » pour la somme de 216 612,90 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-072.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-251

OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR FRONTAL À GAZON AVEC BALAI ROTATIF DE PATINOIRE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Considérant le besoin de remplacer le tracteur à gazon actuellement en service, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un contrat pour l'achat d'un tracteur frontal à gazon avec balai rotatif de patinoire, suivant recherche de prix, auprès de « *Les Produits Turf Care Canada* » pour la somme de 96 199,58 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense en immobilisation à même le fonds de roulement, de la rembourser en dix (10) versements annuels égaux à compter de l'exercice financier 2025 et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-40-051.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-09-252 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-05-139 – PARC SHAMROCK

Considérant la résolution 2024-05-139 adoptée à la séance ordinaire du 14 mai 2024 pour l'achat, l'installation et le branchement d'un tableau électronique pour le terrain de baseball du parc Shamrock, dont les dépenses sont financées par le fonds de roulement, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'amender la résolution 2024-05-139 afin de remplacer la somme de « 4 254,08 \$ » par la somme de « **6 047,69 \$** » pour le contrat octroyé à « *9339-9335 Québec inc. (EMI et Denis Bourbonnais & Fils)* ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-253 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2023-03-081 – PARC SHAMROCK

Considérant la résolution 2023-03-081 adoptée à la séance ordinaire du 14 mars 2023 pour l'aménagement du conteneur d'entreposage au parc Shamrock, dont la dépense est financée par le fonds de roulement;

Considérant les problématiques du terrain rencontrées et la nécessité de procéder à des travaux d'excavation et de nivellement, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'amender la résolution 2023-03-081 afin d'octroyer un nouveau contrat à « *EXCAVATION MONTPETIT INC.* » pour des travaux d'excavation et de nivellement du terrain au parc Shamrock pour la somme de 17 821,13 \$, toutes taxes incluses.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-254 AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-03-076 – PARC ROUSSEAU

Considérant la résolution 2024-03-076 adoptée à la séance ordinaire du 12 mars 2024 pour l'octroi de contrat pour la fourniture et l'installation de jeux au parc Rousseau, dont la dépense est financée par le surplus réservé « Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux;

Considérant les frais de transport additionnels engendrés, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'amender la résolution 2024-03-076 afin de remplacer la somme de « 101 781,39 \$ » par la somme de « **104 018,87 \$** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-09-255

ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRATS POUR REMPLACER LE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR DE L'ANCIENNE PARTIE DE LA CASERNE 6 ET AUTRES TRAVAUX - DÉPENSES FINANÇÉES PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN

Considérant que le projet avait été prévu en 2024 au PTI 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner l'octroi d'un contrat pour le remplacement du revêtement extérieur de l'ancienne partie de la Caserne 6 auprès de « 9436-4148 Québec inc. (*Larex Construction*) » pour la somme de 16 964,56 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi d'un contrat pour peindre le nouveau revêtement extérieur de l'ancienne partie de la Caserne 6 auprès de « *Les peintures G.P.R* » pour la somme de 23 224,95 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi d'un contrat pour des travaux additionnels rencontrés lors de la rénovation auprès de divers fournisseurs pour la somme de 17 246,25 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain » et de l'imputer au poste budgétaire 22-220-20-034.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-256

AUTORISATION D'AGIR ET NOMINATION D'UN MANDATAIRE DE LA VILLE DE PINCOURT AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC (SAAQ) - VENTE OU DISPOSITION DE QUATRE (4) VÉHICULES MIS AU RANCART

Considérant la mise au rencart de quatre (4) véhicules, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'autoriser et de nommer MM. Yanick Bernier, directeur du Service d'urgence et de protection incendie, et François Plaisance, chef de division de la sécurité publique, mandataires auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), pour agir et signer au nom de la Ville de Pincourt tout document concernant les transactions relativement à la vente ou la disposition des quatre (4) véhicules suivants suite à leur mise au rancart selon la somme convenue, tous frais afférents d'immatriculation à la charge du tiers acquéreur :

- X-Trail Nissan - FDZ 2433
- Van Savannah GMC - FED 4442
- Pickup Dodge - FJH 8876
- Pickup Chevrolet - FKG 3549

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-09-257 ENTÉRINEMENT DE L'APPROBATION DU PROJET ING-367626-RE-001 - VIDÉOTRON LTÉE

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner l'approbation du projet ING-367626-RE-001 de Vidéotron Ltée concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-09-258 NOMINATION D'OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 ET 931

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser que les officiers suivants soient responsables d'appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 868, 886, 891, 900, 910 et 931 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant :

- William Brisson, matricule 2407
- Juliana Pesant, matricule 2412

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-259 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 936 - SIGNALISATION ROUTIÈRE SUR LE CHEMIN DUHAMEL ET IMPLANTATION D'UNE PISTE MULTIFONCTIONNELLE - PHASE 2

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 936* lors de la séance ordinaire du 13 août 2024, sous la résolution 2024-08-220, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 936 - Signalisation routière pour le projet du chemin Duhamel et l'implantation d'une piste multifonctionnelle – Phase 2.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-260

VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES LE 3 DÉCEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ordonner à la greffière de vendre à l'enchère publique, selon la *Loi sur les cités et villes* et la Politique de recouvrement 2023 concernant le recouvrement des sommes dues à la Ville, les immeubles qui ont des arrérages de taxes foncières et de droits sur les mutations pour l'année 2023 ou antérieurs à ladite année, à la suite du dépôt de l'état indiquant les immeubles sur lesquels les taxes imposées n'ont pas été payées en tout ou en partie.

De soustraire de ladite vente pour non-paiement de taxes les créances en souffrance d'arrérages de taxes de 2023 et de droits sur les mutations immobilières de 2023 ayant un solde de 200 \$ et moins.

De tenir cette vente **le mardi 3 décembre 2024 à 11 heures** dans la salle de délibérations du conseil, à l'Omni-Centre situé au 375, boulevard Cardinal-Léger à Pincourt.

De nommer Mme Nathalie Boisvert, directrice des Services administratifs et financiers et trésorière, ou, en son absence, Mme Johanne Bertrand, assistante-trésorière, pour enchérir et acquérir les immeubles, si nécessaire, lors de la vente aux enchères pour non-paiement de taxes prévue le 3 décembre 2024, à 11 heures, le tout en accord avec l'article 536 de la *Loi sur les cités et villes*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

2024-09-261

MOTION DE FÉLICITATIONS – BÉNÉVOLES ET ASSOCIATIONS – PRIX DU SERVICE COMMUNAUTAIRE DU DÉPUTÉ DE VAUDREUIL-SOULANGES

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

De féliciter les bénévoles suivants pour leur dévouement, leur engagement et leur générosité exemplaires et de reconnaître avec gratitude leurs contributions significatives contribuant ainsi au succès des activités organisées sur le territoire de la Ville de Pincourt ainsi que dans la région et au rayonnement de notre communauté :

- M. Donald Clune
Second Mile Club et Second Mile Senior Bowling League

- Mme Lorie Marcotte
MWCN - Montérégie West Community Network
- Le *Second Mile Club - Pincourt*
- Mme Joy Maderazo
Clinique d'hygiène dentaire mobile (Tooth to Tooth Mobile)
- L'Association Philippino Canadienne de Vaudreuil-Soulanges
(AFCVS)
- Mme Nicole Beauregard
Club de l'âge d'or de Pincourt

De féliciter une fois de plus ces bénévoles et ces associations œuvrant sur notre territoire, tous lauréats du *Prix du service communautaire du député de Vaudreuil-Soulanges de 2024*, présidé par le député fédéral de Vaudreuil-Soulanges, M. Peter Schiefke, lors d'une cérémonie tenue à l'Auberge des Gallant le 8 septembre 2024.

De transmettre la présente résolution aux bénévoles et associations pour leur travail exceptionnel en signe de reconnaissance de la part de la Ville de Pincourt et de ses citoyens ainsi qu'au député fédéral, M. Schiefke.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 27 et s'est terminée à 19 h 46.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-262

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 10 septembre 2024 à 19 h 46.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **23 septembre 2024 à 9 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCES MOTIVÉES :

Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024 et adoption dudit procès-verbal
3. Autorisation de signature d'une quittance et reçu-transaction
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 9 HEURES

2024-09-263

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 à 9 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-264

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 SEPTEMBRE 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 septembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-09-265

AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE QUITTANCE ET REÇU-TRANSACTION

Considérant les griefs portés en arbitrage contre la Ville de Pincourt dans les dossiers 2022-04/2023-02/2023-12/2023-13;

Considérant, à la suite des pourparlers entrepris entre les parties à cette instance, qu'une entente de principe est intervenue en vertu de laquelle elles désirent mettre un terme à l'ensemble de leurs différends et, à cette fin, conclure une quittance et transaction dont les modalités ont été soumises au conseil par les procureurs et conseillers juridiques de la Ville;

Considérant les recommandations des conseillers juridiques de la Ville, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la présidente de la Commission d'administration et de finances, Mme Diane Boyer, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, la quittance et transaction telle que soumise au conseil dans le sommaire exécutif SE-2024-09-001.

De donner instructions à la direction générale de la Ville de donner suite à l'ensemble des dispositions de cette quittance et transaction.

D'inclure les considérants du préambule de la présente résolution pour en faire partie intégrante et pour valoir à toutes fins que de droit.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-09-266

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 23 septembre 2024 à 9 h 14.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **mardi 8 octobre 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCE MOTIVÉE :

Monsieur Hugo Gendreau, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-10-267

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'ouvrir la séance ordinaire du 8 octobre 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-10-268

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 septembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-10-269

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-10)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-10 pour le mois de septembre 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-270

DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de septembre 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-271

APPUI À LA GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS - 18 AU 24 NOVEMBRE 2024

Considérant que la 9^e édition de la *Grande semaine des tout-petits* se tiendra du 18 au 24 novembre 2024;

Considérant que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent;

Considérant que cette semaine se tient sous le thème « *Ensemble, pour l'égalité des chances dans tous les milieux. Pour que chaque tout-petit s'épanouisse pleinement* »;

Considérant que la *Grande semaine des tout-petits* a pour principaux objectifs :

- d'informer sur l'état de bien-être des tout-petits;
- de sensibiliser les acteurs(trices) de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- de mobiliser les acteurs(trices) de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- de briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- de mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille;

Considérant que les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont des retombées directes sur les enfants de tout âge;

Considérant que les municipalités comme gouvernements de proximité ont pour mandat de soutenir les organismes du milieu venant en aide aux jeunes familles;

Considérant que les villes ont le pouvoir d'agir en élaborant des programmes et des politiques destinés à cette clientèle pour offrir des services adaptés, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De proclamer la semaine du 18 au 24 novembre 2024, la *Grande semaine des tout-petits* (GSTP), qui se déroule sous le thème des disparités territoriales et sociales, et de souligner que tous les enfants devraient avoir les mêmes opportunités de s'épanouir pleinement, sans égard aux milieux où ils naissent et grandissent.

De procéder à la levée du drapeau de la GSTP et d'inviter les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 18 novembre 2024 qui marquera le début des festivités.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-272

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-03-096 - AMÉNAGEMENT ET PLANTATION D'ARBRES AU PARC RENÉ-LÉVESQUE ET DE FORÊT MINIATURE À LA MÉTHODE MIYAWAKI AU PARC TAILLON

Considérant la résolution 2024-03-096 adoptée à la séance extraordinaire du 22 mars 2024 concernant l'aménagement et la plantation de deux forêts miniatures à la méthode Miyawaki au parc Taillon, dont la dépense est financée à même la réserve « Environnement et plantation »;

Considérant les coûts réels pour les services en abattage d'arbres, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'amender la résolution 2024-03-096 afin :

- de renommer la résolution de la manière suivante : « AMÉNAGEMENT ET PLANTATION D'ARBRES AU PARC RENÉ-LÉVESQUE ET DE FORÊT MINIATURE À LA MÉTHODE MIYAWAKI AU PARC TAILLON »;
- de remplacer, pour les services d'abattage et d'excavation, les mots « des firmes « Émondage Jonathan Rheault Déboisement » et « REMPLISSAGE BEAU TERRAIN J.L. INC. » » par les mots « **de divers fournisseurs** »;
- de modifier la somme maximale allouée de « 20 000 \$ » par la somme maximale de « **25 000 \$** »; et
- d'ajouter, pour les services de plantation et de reboisement, après les mots « au parc Taillon » les mots « **et au parc René-Lévesque** ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-273

NOMINATION DE M. MARCEL LAMOUREUX AU POSTE DE COORDONNATEUR DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant le départ à la retraite du chef de division à la sécurité publique;

Considérant la recommandation de la direction générale lors de la Commission d'administration et de finances du 24 septembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De nommer, rétroactivement au 4 octobre 2024, M. Marcel Lamoureux à titre de coordonnateur de la sécurité publique.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, ainsi que le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer le contrat de travail de M. Lamoureux.

De féliciter et souhaiter bon succès à M. Lamoureux dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-274

ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRATS À DIVERS FOURNISSEURS À LA SUITE DE LA TEMPÊTE DEBBY

Considérant que les pluies diluviennes du vendredi 9 août 2024 ont affecté le sud du Québec en entier en tant qu'événement hydroclimatique historique;

Considérant qu'au total environ 190 mm de pluie sont tombés sur Pincourt et, malgré le déploiement de plusieurs mesures préventives, qu'une inondation par refoulement et/ou infiltration est survenue au niveau de plusieurs secteurs de la Ville;

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir prioritairement les citoyens affectés par ladite tempête et d'alléger le fardeau financier de ceux-ci par les moyens qui s'offrent à lui, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner l'octroi de contrat pour le soutien émotionnel et spirituel aux résidents de Pincourt affectés par l'inondation du 9 août 2024 et les dépenses inhérentes à celui-ci auprès de « ARMÉE DU SALUT - SERVICE D'URGENCE AIDE AUX SINISTRÉS » pour une somme de 934,62 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi de contrat pour la location et le transport de machineries avec opérateur et/ou chauffeur et la réparation d'une boîte de service auprès de « 9174-5984 QUÉBEC INC. » pour une somme de 5 464,48 \$, toutes taxes incluses.

D'entériner l'octroi de contrat pour la coupe de gazon sur différents terrains de la Ville et de certaines écoles auprès de « PAYSAGISTE OTTINGER LANDSCAPING » pour une somme de 6 463,72 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Éventualités » et de les imputer au poste budgétaire 02-230-01-695.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-10-275

DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE SEPTEMBRE 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de septembre 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-276

RENFLOUEMENT DES RÉSERVES FINANCIÈRES

Considérant les recommandations formulées par la direction générale;

Considérant qu'il est dans l'intérêt de renflouer les réserves afin de pourvoir aux investissements futurs;

Considérant les surplus de l'ordre de 4 321 135 \$;

Considérant l'acceptation et la recommandation de la Commission d'administration et de finances, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De renflouer les réserves suivantes à même le surplus non réservé :

- Réserve projet investissement en parc et terrains de jeux : + 100 000 \$
- Réserve entretien immeubles et mobilier urbain : + 200 000 \$
- Réserve réfection d'infrastructures : + 500 000 \$
- Réserve élections municipales (loi) : + 75 000 \$
- Réserve informatique et amélioration des réseaux : + 300 000 \$
- Réserve contrôle de la dette (20 % du surplus, max. 500 000 \$) : + 500 000 \$
- Réserve pour éventualités (événements climatiques) : + 300 000 \$
- Réserve honoraires professionnels et frais juridiques : + 75 000 \$
- Réserve acquisition d'immeubles et revitalisation urbaine : + 150 000 \$
- Réserve mise à niveau de la flotte de véhicules : + 150 000 \$
- Réserve environnement et plantation : + 100 000 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-277

DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER INTERMÉDIAIRE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2024

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt du rapport financier intermédiaire pour l'exercice financier 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-10-278

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT PUBLIC DU PARC CHARDONNERET - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENTS EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour la fourniture de différents pavés unis et accessoires concernant l'aménagement public du parc Chardonneret auprès de « 9088-3828 QUÉBEC INC. (BRIQUE & PAVÉ BEAUDRY INC.) » pour la somme de 4 475,37 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux d'excavation et d'installation de pavés unis auprès de « 9462-0820 Québec inc. (EXCAVATION PANNETON) » pour la somme de 8 623,13 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets d'investissements en parcs et terrains de jeux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-040.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-279

OCTROI DE CONTRAT POUR DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ADDITIONNELS DU BÂTIMENT DE L'HÔTEL DE VILLE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRETIEN DES IMMEUBLES ET MOBILIER URBAIN »

Considérant les travaux additionnels à effectuer au bâtiment de l'hôtel de ville en raison notamment de la tempête Debby, des mises aux normes et d'isolation des locaux, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour des travaux de rénovation du bâtiment de l'hôtel de ville auprès de divers fournisseurs pour la somme maximale de 50 000 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Entretien des immeubles et mobilier urbain » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-20-724.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-280

ENTÉRINEMENT D'OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT DE BANDES AMOVIBLES POUR PATINOIRES EXTÉRIEURES - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARCS ET TERRAINS DE JEUX »

Considérant la présence de ce projet au Programme triennal en immobilisations (PTI) 2024-2025-2026, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner l'octroi du contrat pour l'achat de bandes amovibles pour patinoires extérieures aux parcs Shamrock et Taillon auprès de la firme « *LES INSTALLATIONS SPORTIVES AGORA INC.* », suivant recherche de prix auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 65 535,75 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets d'investissement en parcs et terrains de jeux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-40-090.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-10-281

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-03-073 - DÉPENSE ADDITIONNELLE - OCTROI DE CONTRATS POUR LA MISE AUX NORMES DES CHALETS DE PARCS

Considérant la résolution 2024-03-073 adoptée à la séance ordinaire du 12 mars 2024 pour l'octroi de contrats pour la mise aux normes des chalets de parcs auprès de divers fournisseurs à financer à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures », il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'amender la résolution 2024-03-073 afin de remplacer la somme maximale de « 114 975 \$ » par la somme maximale de « **122 975 \$** ».

De financer ce montant supplémentaire maximal de 8 000 \$ à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-20-074.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-282

AUTORISATION DE PRÉSENTER UNE DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX ÉVÉNEMENTS « PLAISIRS PLEIN AIR »

Considérant que la Ville de Pincourt souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs plein air »;

Considérant que la Ville de Pincourt certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

Considérant que la Ville de Pincourt s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser l'aide financière selon les modalités du programme et à fournir, sur demande, un bilan financier de réalisation à Loisir et Sport Montérégie, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Claudine Girouard-Morel

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et services communautaires et/ou la cheffe de division Loisirs, culture et événements à déposer la demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'assistance financière aux événements « Plaisirs plein air » pour et au nom de la Ville de Pincourt et à signer tous les documents afférents.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-10-283

AMENDEMENT À LA RÉSOLUTION 2023-10-307 - ACCORD DE LICENCE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU CANADA POUR L'INSTALLATION D'UNE STATION SISMIQUE À LA CASERNE INCENDIE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2023-10-307 adoptée à la séance ordinaire du 10 octobre 2023 concernant l'autorisation de signature de l'accord de licence entre la Ville de Pincourt et le ministère des Ressources naturelles du Canada pour l'installation d'une station sismique à la Caserne incendie de Pincourt, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Sam Ierfino
Diane Boyer

D'amender la résolution 2023-10-307.

De modifier la période du « 1^{er} janvier au 31 décembre 2024 » pour le « **1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2044** ».

De remplacer les mots « une somme forfaitaire de 1 200 \$, toutes taxes incluses, versée le 1^{er} janvier de chaque année » par les mots « **une somme forfaitaire de 200 \$, toutes taxes incluses, versée le 1^{er} juin de chaque année** ».

De remplacer le dernier paragraphe de la résolution 2023-10-307 par le suivant :

« D'accorder au ministère des Ressources naturelles du Canada le renouvellement du présent accord pour une période additionnelle de vingt (20) ans, sur demande, au moins trois (3) mois avant la dernière année, soit septembre 2044. ».

De transmettre cette résolution au ministère des Ressources naturelles du Canada.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-10-284

**AUTORISATION DE BARRAGE ROUTIER - ASSOCIATION DES
POMPIERS VOLONTAIRES DE LA VILLE DE PINCOURT – 16 NOVEMBRE
2024**

Considérant que la Ville de Pincourt autorise seulement deux (2) barrages routiers par année, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'Association des pompiers volontaires de la Ville de Pincourt à tenir un barrage routier au profit de la « *Maison de soins palliatifs de Vaudreuil-Soulanges* » le samedi 16 novembre 2024, à l'intersection du boulevard Cardinal-Léger et du boulevard du Traversier à Pincourt.

De transmettre copie de la présente au Service de police de la Sûreté du Québec.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-10-285

**DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE - INSTALLATION DE BONBONNE
DE PROPANE SUR LE CÔTÉ LATÉRAL - 887, CHEMIN DUHAMEL - LOT
PORTANT LE NUMÉRO 6 528 742 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Considérant la demande de dérogation mineure formulée pour le lot portant le numéro 6 528 742 du cadastre du Québec, situé au 887, chemin Duhamel;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme, lors de sa réunion du 16 septembre 2024, a recommandé d'accepter cette dérogation mineure;

Considérant qu'un avis public a été publié à l'hôtel de ville ainsi que sur le site Web de la Ville le 19 septembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'accorder la dérogation mineure demandée pour le lot portant le numéro 6 528 742 du cadastre du Québec, situé au 887, chemin Duhamel, afin de permettre l'installation d'une bonbonne de propane sur le côté latéral d'une maison en construction à 1,5 m de la ligne de terrain, alors que le Règlement de zonage impose une distance minimale de 2 m, le tout conditionnellement à ce que des dispositifs de sécurité soient installés pour protéger la bonbonne, et ce, en conformité aux normes établies par les codes et les règlements applicables.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-10-286 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 509-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Mme la conseillère Diane Boyer dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 509-16 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'augmenter le fonds de roulement.

2024-10-287 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 939 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 810 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA VENTILATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Mme la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose un projet de règlement intitulé *Règlement numéro 939 décrétant un emprunt de 810 000 \$ pour la réfection de la ventilation de l'usine de traitement des eaux usées* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'augmenter le fonds de roulement.

2024-10-288 NOMINATION D'UN OFFICIER RESPONSABLE DE L'APPLICATION DES DIVERS ARTICLES DES RÈGLEMENTS 772, 803, 806, 841, 846, 886, 891, 900, 910 ET 931

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser Mme Valérie Boiteux, matricule 2411, à appliquer les divers articles des règlements 772, 803, 806, 841, 846, 886, 891, 900, 910 et 931 et à donner, pour et au nom de la Ville de Pincourt, des constats d'infraction le cas échéant.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2024-10-289 AUTORISATION VISANT À NOMMER LE GESTIONNAIRE EN RÉSILIENCE, RISQUES ET CATASTROPHES ET COORDONNATEUR-ADJOINT À LA SÉCURITÉ CIVILE

Considérant les dispositions des articles 36 à 40 de la *Loi sur la sécurité incendie (LSI)*;

Considérant les dispositions des articles 11 à 13 de la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (LSCRS)*;

Considérant que le gestionnaire en résilience, risques et catastrophes, M. Éric Martel, est formé à titre d'officier en sécurité incendie, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

René Lecavalier
Sam Ierfino

D'autoriser le gestionnaire en résilience, risques et catastrophes, M. Éric Martel, à appliquer la *Loi sur la sécurité incendie (LSI)* et la *Loi sur la sécurité civile visant à favoriser la résilience aux sinistres (LSCRS)*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

2024-10-290

DEMANDE AU GOUVERNEMENT - PROJET DE MODERNISATION DU CADRE RÉGLEMENTAIRE EN MILIEUX HYDRIQUES, DONT LES ZONES INONDABLES, ET DE L'ENCADREMENT DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS

Considérant que le gouvernement du Québec veut moderniser la réglementation en milieux hydriques, l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations et la délimitation des zones inondables et de mobilité pour assurer la sécurité de la population québécoise, protéger les biens et préserver l'environnement;

Considérant la publication de cartes préliminaires par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) annexées à son mémoire sur le projet de règlement et sur la base de l'encadrement proposé dans le Guide méthodologique produit par le gouvernement du Québec qui est soumis à la consultation publique;

Considérant que ces cartes préliminaires permettent de constater une hausse de l'étendue de la zone inondable par zone d'exposition très élevée, élevée, modérée et faible;

Considérant l'impact négatif généré par ces changements et l'inquiétude associée pour les citoyens à une perte importante de valeur, à une difficulté de pouvoir vendre, de pouvoir accéder à une couverture d'assurance convenable ou encore de ne pouvoir faire des modifications afin de rendre leur propriété plus résiliente;

Considérant la consultation publique ayant court par le gouvernement actuellement afin de recueillir les commentaires des personnes et des organisations concernées par la modernisation des projets de règlements visant les milieux hydriques et les ouvrages de protection contre les inondations, comme les digues, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
René Lecavalier

D'appuyer les demandes et propositions déposées au gouvernement dans le mémoire de la CMM à l'occasion des consultations publiques sur le projet de modernisation du cadre réglementaire en milieux hydriques, dont les zones inondables, et de l'encadrement des ouvrages de protection contre les inondations.

De demander au gouvernement :

- De faire preuve de souplesse et de réévaluer son projet de loi en tenant compte des commentaires de ses partenaires municipaux qui sont pleinement en mesure d'effectuer des constats à l'égard des réalités vécues sur le terrain et de réaliser des plans de gestion pour l'ensemble des zones inondables.
- De considérer, dans le nouveau cadre réglementaire, les mesures de protection des biens en zones inondables ainsi que les mesures d'atténuation des risques éprouvés lors d'épisodes d'inondations passées et mises en place par les citoyens et les municipalités dans le but de limiter l'impact sur la valeur de revente des bâtiments et d'assurer l'accès au financement ainsi qu'à l'assurance.
- D'apporter des modifications à son projet de loi afin de concilier les objectifs de gestion du risque avec les différentes réalités du territoire, notamment en réévaluant les normes pour permettre la reconstruction ou l'implantation de mesures de protection résilientes.
- De procéder à une analyse réaliste des impacts économiques et sociaux chez les citoyens visés et de proposer des mesures concrètes pour les soutenir, notamment en bonifiant le régime d'indemnisation et/ou le Programme de relocalisation (PPTFI).

De transmettre copie de la présente à M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'auditoire.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-10-291

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 8 octobre 2024 à 19 h 26.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **mardi 12 novembre 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-11-292

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'ouvrir la séance ordinaire du 12 novembre 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Personne ne s'est manifesté à la période de parole au public.

2024-11-293

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 OCTOBRE 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 8 octobre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-11-294 DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-11)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-11 pour le mois d'octobre 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-295 DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS D'OCTOBRE 2024

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois d'octobre 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-296 AUTORISATION DE RENOUVELER LES CONTRATS D'ENTRETIEN ET DE SOUTIEN DES APPLICATIONS POUR L'ANNÉE 2025 AUPRÈS DE « PG SOLUTIONS »

Considérant l'offre de services de l'entreprise « *PG Solutions* » pour le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications municipales intégrées pour l'année 2025 ;

Considérant les dispositions de l'article 573.3, alinéa 1, paragraphe 6 a) de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19) permettant de soustraire à la procédure d'appel d'offres ledit renouvellement de contrats, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le renouvellement des contrats d'entretien et de soutien des applications pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025 auprès de « *PG Solutions* » pour une somme de 84 081,20 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-136-00-417.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-297

APPUI À LA TPECS CONCERNANT LE PROJET DE LOI 61, ÉDICTANT LA LOI SUR LA MOBILITÉ INFRA QUÉBEC ET MODIFIANT CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSPORT COLLECTIF

Considérant que le projet de loi 76, *Loi modifiant principalement l'organisation et la gouvernance du transport collectif dans la région métropolitaine de Montréal*, sanctionné le 20 mai 2016, édicte l'Autorité régionale de transport métropolitain et le Réseau de transport métropolitain tout en abrogeant l'Agence métropolitaine de transport et les conseils intermunicipaux de transport dans la région de Montréal ;

Considérant que la loi 76 accorde à l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) la planification des services de transport collectif sur l'ensemble de son territoire, la compétence exclusive pour établir le cadre tarifaire du transport collectif applicable sur ce territoire et l'adoption du plan stratégique de développement du transport collectif, le programme des immobilisations et la politique de financement ;

Considérant que le territoire de la CMM dispose déjà d'un modèle de gouvernance qui planifie, organise, finance et exploite le réseau de transport collectif ;

Considérant les recommandations du rapport sur l'application de la *Loi sur l'Autorité régionale de transport métropolitain*, lequel mettait en lumière notamment :

- un manque de précision concernant la mission, notamment la portée du rôle de coordination de l'ARTM ;
- un manque de transparence de l'ARTM, notamment en matière de facturation, de communication et de gouvernance ;
- un manque de collaboration entre les OPTC et l'ARTM ;
- un manque de précision concernant le partage des rôles et des responsabilités entre les OPTC et l'ARTM ;

Considérant le cadre financier déficitaire du transport collectif à l'échelle nationale ;

Considérant que les modes lourds sont largement financés comparativement aux autobus ;

Considérant la mise en service de la branche Rive-Sud du REM à l'été 2023 qui vient capter une partie importante des revenus tarifaires destinés auparavant aux autres modes de transport collectif dans la grande région de Montréal ;

Considérant le dépôt du projet de loi 61 (PL61), *Loi édictant la Loi sur Mobilité Infra Québec et modifiant certaines dispositions relatives au transport collectif*, le 9 mai 2024 par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault ;

Considérant que le PL61 vient ajouter un palier administratif au sein de la gouvernance de transport collectif, laquelle est déjà complexe à l'échelle métropolitaine et risque d'éloigner davantage le milieu municipal du principe de décideur-payeur ;

Considérant que le préambule de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* institue un régime d'aménagement et d'urbanisme visant, entre autres, à partager les responsabilités en matière d'aménagement et d'urbanisme entre le gouvernement, les communautés métropolitaines, les municipalités régionales de comté et les municipalités locales, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'appuyer les cinq (5) recommandations inscrites au sein du mémoire d'exo dans le cadre des consultations particulières du projet de loi 61, qui vise à éliminer certaines dispositions législatives pour améliorer l'efficacité de l'organisation.

De demander l'engagement de l'administration de la TPECS et, le cas échéant, les élus, à contribuer à la réflexion concernant le changement de gouvernance proposé par exo visant à redonner du pouvoir aux municipalités sur l'offre de service locale.

De s'engager à contribuer à la réflexion concernant le changement de gouvernance proposé par exo visant à redonner du pouvoir aux municipalités sur l'offre de service locale.

De demander que le projet de loi 61 soit modifié afin que :

- les parties obtiennent une entente négociée sur la façon dont seront financés tous les coûts du projet, en retirant toutes dispositions du projet de loi ayant pour effet de rendre obligatoire une contribution municipale au montage financier d'un projet complexe de transport ;
- Mobilité Infra Québec soit assujettie à la réglementation municipale afin de respecter les compétences municipales en aménagement du territoire, laquelle prévoit d'inclure le milieu municipal dans la prise de décision en ce qui concerne tout projet ayant un impact sur l'aménagement et l'urbanisme.

De transmettre la présente, pour appui, aux MRC et municipalités de la Couronne-Sud.

De transmettre la présente à Mme Geneviève Guilbault, ministre des Transports et de la Mobilité durable.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-298

RÉSOLUTION D'APPUI - DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE - ÉLARGISSEMENT DES ROUTES LORS DE TRAVAUX DE PAVAGE

Considérant qu'il est simple d'élargir la voie lorsque des travaux de pavage sont en cours sur les routes appartenant au ministère des Transports du Québec ;

Considérant que l'élargissement des routes pavées limite l'effritement sur les côtés et augmente ainsi la durée de vie du pavage ;

Considérant que le conseil municipal est préoccupé par la sécurité des usagers de la route qui circulent aux endroits où l'accotement n'est pas pavé ;

Considérant qu'il s'agit de routes généralement achalandées, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Hugo Gendreau
René Lecavalier

De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable de paver les accotements lors de travaux de pavage sur des routes leur appartenant.

De transmettre une copie de la présente résolution à la députée provinciale de Soulanges, Mme Maryline Picard, à la MRC de Vaudreuil-Soulanges et aux 22 villes et municipalités de la MRC de Vaudreuil-Soulanges afin d'obtenir leur appui.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-299

RÉSOLUTION D'APPUI - RÉVISION RELATIVE AU PROGRAMME DE REDISTRIBUTION DE LA REDEVANCE À L'ÉLIMINATION À LA SUITE DE PLUIES TORRENTIELLES OU D'AUTRES ALÉAS CLIMATIQUES

Considérant le Règlement sur les redevances exigibles pour l'élimination de matières résiduelles (RLRQ chapitre Q-2, r. 43), une redevance est perçue par le gouvernement du Québec pour chaque tonne métrique de matières résiduelles éliminées ;

Considérant que le Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, prévoit la redistribution annuelle de ces redevances aux MRC sous forme de subventions, afin de soutenir la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) ;

Considérant que cette subvention est calculée en fonction de la performance des municipalités locales, basées sur les tonnages de matières résiduelles éliminées provenant du secteur résidentiel ainsi que du secteur des industries, commerces et institutions (ICI) ;

Considérant que la tempête tropicale Debby, survenue les 9 août 2024, a provoqué des inondations importantes sur le territoire de la MRC, entraînant des dommages substantiels à de nombreux immeubles et une augmentation significative de matières résiduelles à éliminer ;

Considérant que la MRC a mis en place des services supplémentaires à travers son réseau des Écocentres afin de minimiser la quantité de matières résiduelles envoyée à l'élimination à la suite de la tempête, mais que plusieurs tonnes de matières résiduelles ont été tout de même acheminées à l'élimination ;

Considérant que cette augmentation exceptionnelle de déchets a conduit à une hausse substantielle des tonnages éliminés, ce qui, selon les modalités actuelles du programme, pourrait réduire le montant de la subvention accordée aux municipalités locales de la MRC en raison d'une baisse apparente de sa performance ;

Considérant que les événements climatiques extrêmes, tels que les inondations, seront de plus en plus fréquents et intenses en raison des changements climatiques ;

Considérant que la modalité du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles devrait être revue afin d'éviter de pénaliser les municipalités de la MRC pour des circonstances imprévisibles liées aux aléas climatiques, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Denise Bergeron

De demander au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) de réviser les modalités du Programme de redistribution des redevances pour l'élimination de matières résiduelles à l'égard des surplus de matières résiduelles acheminées à l'élimination afin d'exclure du mode de calcul les tonnages supplémentaires engendrés par les sinistres climatiques, et ainsi garantir le maintien du financement accordé pour la mise en œuvre des Plans de gestion des matières résiduelles (PGMR) sur les territoires touchés.

De demander au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de prendre les mesures nécessaires afin que les municipalités locales de la MRC de Vaudreuil-Soulanges ne soient pas pénalisées lors du calcul des redevances en 2025, en raison de l'augmentation significative des matières à éliminer causée par la tempête tropicale Debby survenue le 9 août 2024.

De transmettre la présente résolution, pour appui, aux municipalités locales de la MRC ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM), à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) et à la Table des préfets et élus de la Couronne Sud (TPECS).

De transmettre la présente résolution, à titre informatif, aux députés provinciaux des circonscriptions Vaudreuil et de Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-300

MODIFICATION À LA SIGNALISATION ROUTIÈRE - AJOUT DE PANNEAUX DE SIGNALISATION - RUE DE LA FALAISE

Considérant la recommandation de la Sécurité publique et du Service des travaux publics ;

Considérant qu'il y a lieu d'alléger le transport en commun par autobus scolaire dans ce secteur ;

Considérant qu'il y a lieu d'alléger les opérations de déneigement dans ce secteur, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Denise Bergeron
Sam Ierfino

De procéder aux modifications suivantes à la signalisation :

- installation de panneaux d'interdiction de stationner du côté sud de la courbe sur rue de la Falaise à la hauteur des adresses 819-821.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-301

**ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRATS À DIVERS FOURNISSEURS
À LA SUITE DE LA TEMPÊTE DEBBY**

Considérant que les pluies diluviennes du vendredi 9 août 2024 ont affecté le sud du Québec en entier en tant qu'événement hydroclimatique historique ;

Considérant qu'au total environ 190 mm de pluie sont tombés sur Pincourt et, malgré le déploiement de plusieurs mesures préventives, qu'une inondation par refoulement et/ou infiltration est survenue au niveau de plusieurs secteurs de la Ville ;

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir prioritairement les citoyens affectés par ladite tempête et d'alléger le fardeau financier de ceux-ci par les moyens qui s'offrent à lui, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'octroi de contrats suivant la tempête Debby, auprès de divers fournisseurs, pour une somme totale de 167 128,18 \$, toutes taxes incluses, tel qu'indiqué au tableau joint à la présente résolution.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Éventualités » et de les imputer au poste budgétaire 02-230-01-695.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-302

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE BORNE INTERACTIVE
MODÈLE 55-B - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ
« INFORMATIQUE ET AMÉLIORATION DE RÉSEAUX »**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer le contrat pour l'achat d'une borne interactive modèle 55-B auprès de « NUMMAX (*Libertevision*) » pour la somme maximale de 6 384,56 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Informatique et amélioration de réseaux » et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-40-049.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-11-303

**DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS
D'OCTOBRE 2024**

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois d'octobre 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-304

DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LE RELEVÉ DES COÛTS D'OPÉRATION DU SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur le relevé des coûts d'opération du Service d'urgence et de protection incendie pour l'exercice financier 2023, le tout tel que préparé par la firme « *BCGO S.E.N.C.R.L.* », Société de comptables professionnels agréés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-305

DÉPÔT DES INFORMATIONS FINANCIÈRES ET DU RAPPORT DES AUDITEURS SUR LES RENSEIGNEMENTS AUX COÛTS AFFÉRENTS AUX OUVRAGES COMMUNS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt des informations financières et du rapport des auditeurs sur les renseignements relatifs aux ouvrages communs d'assainissement des eaux usées pour l'exercice financier 2023, tel que préparé par la firme « *BCGO S.E.N.C.R.L.* », Société de comptables professionnels agréés.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-306

AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT

Considérant les autorisations accordées à la Trésorière en vertu du *Règlement 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement, pour les mois de septembre et octobre 2024, pour un montant de 11 016,26 \$, tel que mentionné au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-310 OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 939

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'autoriser l'ouverture, par la trésorière, de la marge de crédit temporaire pour le règlement suivant :

R939 *Règlement numéro 939 décrétant un emprunt de 1 230 000 \$ pour la réfection de la ventilation de l'usine de traitement des eaux usées*

D'autoriser le maire et la trésorière à signer les contrats de prêt pour la marge de crédit temporaire dudit règlement.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-311 ADOPTION DU BUDGET 2025 DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT ET AUTORISATION DE PAYER LA QUOTE-PART 2025 DE LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la résolution 2024-10-094 de la Régie de l'eau de l'île Perrot adoptant le budget 2025 ;

Considérant qu'en vertu de l'article 468.34 de la *Loi sur les cités et villes* les villes membres doivent adopter le budget 2025 de la Régie de l'eau de l'île Perrot par voie de résolution, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'adopter le budget 2025 de la Régie de l'eau de l'île Perrot et d'autoriser le paiement de la quote-part de la Ville de Pincourt pour l'année 2025 pour une somme de 2 099 955 \$.

D'imputer cette somme aux postes budgétaires 02-412-00-810 et 02-412-00-920.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-11-312 OCTROI DE CONTRAT POUR LA MISE À NIVEAU DES SYSTÈMES D'ÉVACUATION, D'APPORT D'AIR FRAIS ET DE CLIMATISATION À L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES - AO 2024-005 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 939

Considérant le processus d'appel d'offres 2024-005 qui s'est terminé le 10 septembre 2024 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes inc.)	Rang
RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON	Oui	1 006 125,14 \$	1
GESTION SEPTEM INC.	Oui	1 351 761,08 \$	2

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'octroyer un contrat pour la mise à niveau des systèmes d'évacuation, d'apport d'air frais et de climatisation de l'usine de traitement des eaux usées auprès de « RÉFRIGÉRATION YVAN ALLISON » pour la somme de 1 006 125,14 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le *Règlement d'emprunt numéro 939* à être certifié conforme et, dans l'intervalle, à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-400-40-939.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-313

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-09-251 - OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN TRACTEUR FRONTAL À GAZON AVEC BALAI ROTATIF DE PATINOIRE

Considérant la résolution 2024-09-251 adoptée à la séance ordinaire du 10 septembre 2024 pour l'octroi de contrat pour l'achat d'un tracteur frontal à gazon avec balai rotatif de patinoire à « *Les Produits Turf Care Canada* », dont la dépense est financée à même le fonds de roulement, il est

PROPOSÉ PAR Sam Ierfino
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'amender la résolution 2024-09-251 concernant l'octroi de contrat pour l'achat d'un tracteur frontal à gazon avec balai rotatif de patinoire à « *Les Produits Turf Care Canada* » afin de remplacer la somme de 96 199,58 \$ par la somme de **101 057,28 \$**.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-314

OCTROI D'UN CONTRAT POUR L'AMÉNAGEMENT DE CASES DE STATIONNEMENT AU PARC OLYMPIQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS DE RÉFECTION D'INFRASTRUCTURES »

Considérant la demande de prix auprès de divers fournisseurs ;

Considérant les offres reçues et leur analyse, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'octroi d'un contrat pour l'aménagement de cases de stationnement au parc Olympique auprès de « *LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC.* » pour la somme de 7 467,63 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-315

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-06-175 - ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU POUR LA SALLE DE CONFÉRENCE DE L'HÔTEL DE VILLE

Considérant la résolution 2024-06-175 adoptée à la séance extraordinaire du 27 juin 2024 concernant l'achat de mobilier de bureau pour la salle de conférence de l'hôtel de ville auprès de « *LIBRAIRIES BOYER LTÉE* », dont la dépense est financée par le fonds de roulement ;

Considérant la nécessité de remplacer les bases des trois postes de travail par un système à hauteur ajustable, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'amender la résolution 2024-06-175 concernant l'achat de mobilier de bureau pour la salle de conférence du rez-de-chaussée de l'hôtel de ville auprès de « *LIBRAIRIES BOYER LTÉE* » afin de remplacer la somme de 26 088,22 \$ par la somme de **33 347,60 \$**.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-316

OCTROI DE CONTRAT POUR LE RESURFAÇAGE DE L'ASPHALTE SUR LA RUE EDGEWATER - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un contrat pour le resurfaçage de l'asphalte sur la rue Edgewater auprès de « *LES PAVAGES LA CITÉ B.M. INC.* » pour la somme de 14 803,03 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-042.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-317

OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR L'ÉLABORATION DES PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS DES RUES LEDUC ET OUMET - AO 2024-007 (TECQ)

Considérant le processus d'appel d'offres 2024-007 INV qui s'est terminé le 31 juillet 2024 ;

Considérant l'évaluation qualitative des soumissions dans le cadre de l'appel d'offres précédemment mentionné ;

Considérant les offres reçues et leur analyse par un comité :

Firmes ayant soumissionné	Soumission conforme	Coût (taxes inc.)	Rang
SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.	Oui	60 361,88 \$	1
CONSULTANTS EN DÉVELOPPEMENT ET GESTION URBAINE CDGU INC.	Oui	79 332,75 \$	2

Considérant que le soumissionnaire ayant reçu le meilleur pointage est conforme, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'octroyer un contrat pour des services professionnels en ingénierie pour l'élaboration des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de réfection des infrastructures d'aqueduc et d'égouts des rues Leduc et Ouimet auprès de « *SHELLEX GROUPE CONSEIL INC.* » pour la somme de 60 361,88 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-300-10-943.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-318

OCTROI DE CONTRATS POUR L'ACHAT ET L'INSTALLATION DE 3 SYSTÈMES GPS POUR LES CONTRÔLEURS ASC3 ET COBALT SUR LE BOULEVARD CARDINAL-LÉGER ET L'INSPECTION DES INTERSECTIONS

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer un contrat pour la fourniture et l'installation de trois (3) systèmes GPS pour les contrôleurs ASC3 et Cobalt sur le boulevard Cardinal-Léger auprès de « *TechX Électrique Inc.* » pour la somme de 3 737,55 \$, toutes taxes incluses.

D'octroyer un contrat pour l'inspection des intersections de la ville, la reprogrammation des décomptes numériques, l'établissement d'une base de données des contrôleurs et le plan du phasage et des temps auprès de « *TechX Électrique Inc.* » pour la somme de 6 668,55 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Projets de réfection d'infrastructures » et de les imputer au poste budgétaire 22-300-10-641.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-319

OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS INCITATIFS POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025 - AO INV 2024-011

Considérant l'appel d'offres sur invitation numéro 2024-011, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements incitatifs suivants :

- Complexe sportif situé au 160, boulevard Pincourt ;
- Golf situé au 475, avenue Forest ;
- Parc Olympique sur l'avenue Lussier ;
- Parc René-Lévesque situé au 600, chemin Duhamel ;
- Parc D'Ambrosio situé au 998, chemin Duhamel ;
- Parc Bellevue, tennis situé face au 54, 9^e Avenue ;
- Parc Bellevue sur l'avenue Mgr-Langlois ;
- Parc Shamrock situé sur la rue Shamrock face à la rue Martel ;
- Parc Olympique, piscine sur le boulevard Olympique ;

à « *Déneigement Gabriel Inc.* », pour la saison hivernale 2024-2025, pour la somme de 11 376,21 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-799-00-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-320

OCTROI DE CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS DES ÉCOLES POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025 - AO INV 2024-012

Considérant l'appel d'offres sur invitation numéro 2024-012, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'octroyer le contrat de déneigement des stationnements de l'école secondaire du Chêne-Bleu, des écoles primaires St-Patrick et Edgewater à l'entreprise « *Déneigement Gabriel Inc.* », pour la saison hivernale 2024-2025, pour la somme de 50 525,76 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-799-00-521.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-11-321

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION 2024-09-253 - TRAVAUX D'EXCAVATION ET DE NIVELLEMENT DU TERRAIN AU PARC SHAMROCK

Considérant la résolution 2024-09-253 adoptée à la séance ordinaire du 10 septembre 2024 pour l'octroi d'un contrat à « *EXCAVATION MONTPETIT INC.* » pour des travaux d'excavation et de nivellement du terrain au parc Shamrock ;

Considérant l'ajout et l'installation d'un poteau supplémentaire afin de bien ancrer le panneau de pointage au parc Shamrock pour une meilleure stabilité, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'amender la résolution 2024-09-253 afin de modifier la somme de 17 821,13 \$ par la somme de **19 200,83 \$**.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-322

OCTROI DE CONTRAT POUR LES FOURNITURE, LIVRAISON ET INSTALLATION DE 30 BOLLARDS ANTI-VANDALISME 8W 7.4V/10AH AVEC PANNEAUX SOLAIRES AU PARC OLYMPIQUE - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ « PROJETS D'INVESTISSEMENT EN PARC »

Considérant la recommandation de la Commission de développement social, des services communautaires, des loisirs et de la culture prise lors de la réunion du 13 mai 2024, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser l'octroi de contrat pour les fourniture, livraison et installation de 30 bollards anti-vandalisme 8W 7.4V/10AH avec panneaux solaires au parc Olympique auprès de « *SOLIDeI Canada Inc.* » pour la somme maximale de 58 292,33 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus réservé « Projets d'investissement en parc » et de l'imputer au poste budgétaire 22-700-10-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-323

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICE ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET LE CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS VAUDREUIL-SOULANGES POUR LE SERVICE DE POPOTE ROULANTE

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser la signature de la nouvelle entente de service à intervenir entre la Ville de Pincourt et le Centre communautaire des aînés Vaudreuil-Soulanges pour le service de popote roulante, laquelle remplace celle signée et datée de 2017 qui devient nulle et non avenue.

De renouveler annuellement cette entente, sous réserve d'une approbation par le conseil municipal de la Ville.

De financer cette dépense à même le budget d'opération et de l'imputer au poste budgétaire 02-790-00-919.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-324

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT ENTRE LA VILLE DE PINCOURT ET CONCEPTIONS SNOTECH INC. POUR DES SERVICES D'ENNEIGEMENT MOBILE, DE CONCEPTION, D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN AU PARC OLYMPIQUE

Considérant la recommandation de la Commission de développement social, des services communautaires, loisirs et culture en date du 21 octobre 2024, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser la signature du contrat entre la Ville de Pincourt et « *Conceptions Snotech Inc.* » pour des services d'enneigement mobile, de conception, d'aménagement et d'entretien d'une butte à glisser et d'un parc à neige dans le parc Olympique incluant le service optionnel de l'entretien du parc Taillon pour la somme de 24 202,24 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 02-750-00-513.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-325

AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME D'AIDE AUX INITIATIVES DE PARTENARIAT POUR CONCLURE UNE ENTENTE DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS (MCC)

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le directeur du Service des loisirs et services communautaires et/ou la cheffe de division - Loisirs, culture et événements à présenter, pour et au nom de la Ville de Pincourt, une demande de subvention au programme « *Aide aux initiatives de partenariat* » pour conclure une entente de développement culturel du ministère de la Culture et des Communications pour une période de trois (3) ans.

D'assumer, à même le budget d'opérations, la portion non subventionnée au montant de 30 000 \$, soit 10 000 \$/année, des coûts associés à ce projet.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-11-326

OCTROI D'UN CONTRAT POUR LA LOCATION DE LA SCÈNE DANS LE CADRE DE LA FÊTE DE PINCOURT ET DE LA JOURNÉE DES POMPIERS 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'octroyer le contrat pour la location de la scène dans le cadre de la Fête de Pincourt et de la Journée des pompiers du 9 août 2025 auprès de « *STAGELINE DIVISION LOCATION* » pour la somme de 21 557,81 \$, toutes taxes incluses.

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-227-00-496.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-11-327

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 509-16 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 509, TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT L'AUGMENTATION DU FONDS DE ROULEMENT

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 509-16* lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, sous la résolution 2024-10-286, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'adopter le *Règlement numéro 509-16 modifiant le Règlement numéro 509, tel qu'amendé, concernant l'augmentation du fonds de roulement.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-328

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 939 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 230 000 \$ POUR LA RÉFECTION DE LA VENTILATION DE L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de *Règlement numéro 939* lors de la séance ordinaire du 8 octobre 2024, sous la résolution 2024-10-287, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement numéro 939 décrétant un emprunt de 1 230 000 \$ pour la réfection de la ventilation de l'usine de traitement des eaux usées.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-329

AVIS DE MOTION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS NUMÉROS 940, 941, 942 ET 577A-2025 DÉCRÉTANT DIVERS TAUX DE TAXE ET TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

Mme la conseillère Diane Boyer annonce que les règlements suivants seront déposés à la table du conseil à une séance subséquente pour être adoptés ultérieurement :

- *Règlement numéro 940 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2025;*
- *Règlement numéro 941 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2025;*
- *Règlement numéro 942 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2025;*
- *Règlement numéro 577A-2025 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2025, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

2024-11-330

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL - ANNÉE 2025

Considérant que le conseil municipal de la Ville de Pincourt a l'obligation de tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois ;

Considérant qu'en vertu de l'article 319 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des séances ordinaires en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Considérant qu'en vertu de l'article 7 du *Règlement numéro 843 sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la Ville de Pincourt*, les séances se déroulent les deuxièmes mardis de chaque mois à 19 heures, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil municipal de la Ville de Pincourt pour l'année 2025, débutant à 19 heures, tel que présenté ci-dessous :

- Mardi 14 janvier
- Mardi 11 février
- Mardi 11 mars
- Mardi 8 avril
- Mardi 13 mai
- Mardi 10 juin
- Mardi 8 juillet
- Mardi 12 août
- Mardi 9 septembre
- Mardi 14 octobre
- Mardi 11 novembre
- Mardi 9 décembre

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-331

DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PINCOURT

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-332

AUTORISATION POUR LA DESTRUCTION DE DOCUMENTS EN CONFORMITÉ AVEC LE CALENDRIER D'ARCHIVAGE POUR L'ANNÉE 2024

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser la directrice générale adjointe et greffière, M^e Charlotte Gagné, à procéder à la destruction de documents en conformité avec le calendrier d'archivage pour l'année 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-333

NOMINATION DES MEMBRES AU SEIN DU COMITÉ D'ART MURAL PUBLIC

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De nommer les personnes suivantes à titre de membres du comité d'art mural public de la Ville :

- Diane Boyer
- Richard Dubois
- Francis Hamel
- Simon Grenier
- Pascale Montpetit

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-334

DIRECTIVE RELATIVE À L'UTILISATION D'UNE AUTRE LANGUE QUE LA LANGUE FRANÇAISE

Considérant que la *Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français*, qui modifie la Charte de la langue française, est entrée en vigueur le 1^{er} juin 2022 ;

Considérant que cette loi établit un devoir d'exemplarité de l'État afin de marquer l'importance du rôle que joue l'Administration québécoise dans la protection et la pérennité de la langue française ;

Considérant que, dans le but de soutenir l'Administration dans l'exercice de ces nouvelles obligations, une politique linguistique de l'État a été approuvée par le gouvernement le 22 février 2023 ;

Considérant qu'un organisme de l'Administration auquel s'applique une politique linguistique de l'État doit adopter une directive particulière qui précise la nature des situations dans lesquelles il entend utiliser une autre langue que le français dans les cas où la Charte le permet, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De confirmer que la Ville de Pincourt a recours aux facultés prévues aux articles 23 à 26 de la Charte de la langue française qui encadrent l'utilisation d'une autre langue que le français par un organisme reconnu en vertu de l'article 29.1 de la Charte.

Que ces articles portent sur la langue de l'affichage, des documents, de la prestation de services, de l'utilisation des moyens technologiques, des communications internes, des communications avec d'autres organismes reconnus, de même que sur la langue employée dans la dénomination, les avis publics, les avis de convocation, les ordres du jour et les procès-verbaux des assemblées délibérantes.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-335

**APPROBATION DU PROJET DE MODIFICATION CADASTRALE -
LÉVEILLÉ & GASCON ARPENTEURS-GÉOMÈTRES INC.**

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'approuver les documents cadastraux préparés par M. Bernard Léveillé, arpenteur-géomètre, portant le numéro de minute 27232 en date du 26 avril 2024 concernant le lot portant le numéro cadastral 3 583 961, propriété de la Ville de Pincourt.

D'accepter que M. Léveillé effectue les modifications requises afin que la requête soit conforme aux instructions du Ministre responsable du cadastre et ainsi régulariser l'erreur s'étant glissée lors de la rénovation cadastrale dans la délimitation du boul. Cardinal-Léger.

De consentir à la modification cadastrale telle que déposée et d'autoriser M^e Charlotte Gagné, DGA et greffière, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, tout document d'approbation relié à ce dossier.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-11-336

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE ENTRE
LA VILLE DE PINCOURT ET LA VILLE DE SAINTE-ANNE-DE BELLEVUE
POUR L'UTILISATION DU SITE DE NEIGES USÉES DE LA VILLE DE
PINCOURT POUR LA SAISON 2024- 2025**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le protocole d'entente avec la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue pour l'utilisation du site de neiges usées de la Ville de Pincourt pour la saison 2024-2025.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 40 et s'est terminée à 19 h 50.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-11-337

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 12 novembre 2024 à 19 h 50.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **vendredi 6 décembre 2024** à 11 h 30, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ABSENCES MOTIVÉES :

Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 et adoption dudit procès-verbal
3. Dépôt des projets de règlements de taxation numéros 940, 941, 942 et 577A-2025 décrétant divers taux de taxe et tarifs pour l'année fiscale 2025
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 11 H 30

2024-12-338

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 à 11 h 53, suivant constitution du quorum, et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-339

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 NOVEMBRE 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 novembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-340

DÉPÔT DES PROJETS DE RÈGLEMENTS DE TAXATION NUMÉROS 940, 941, 942 ET 577A-2025 DÉCRÉTANT DIVERS TAUX DE TAXE ET TARIFS POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

Considérant l'avis de motion des projets de règlements ci-dessous mentionnés donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Mme la conseillère Claudine Girouard-Morel dépose les projets de règlements suivants et mentionne que lesdits règlements seront adoptés à une séance subséquente :

- *Règlement numéro 940 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2025 ;*
- *Règlement numéro 941 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2025 ;*
- *Règlement numéro 942 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2025 ;*
- *Règlement numéro 577A-2025 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2025, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

2024-12-341

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 944
SUR L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LES GRANDES SURFACES
IMPERMÉABLES**

M. le conseiller René Lecavalier dépose le projet de *Règlement numéro 944 sur l'imposition d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables* et mentionne que ledit règlement sera déposé sur la table du conseil pour être adopté à une séance subséquente, le but de celui-ci étant d'imposer une taxe relativement aux surfaces minéralisées de tout immeuble non résidentiel se retrouvant sur le territoire de la Ville considérant que cette dernière souhaite accroître le verdissement, améliorer la gestion des eaux pluviales dans les milieux bâtis et lutter contre les îlots de chaleur, le tout conformément aux orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire (OGAT).

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-342

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De lever la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 à 12 h 01.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mardi 10 décembre 2024 à 18 heures** sur l'adoption des règlements de taxation, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général
M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption des règlements de taxation et adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 et adoption dudit procès-verbal
3. Adoption du *Règlement numéro 940 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2025*
4. Adoption du *Règlement numéro 941 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2025*
5. Adoption du *Règlement numéro 942 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2025*
6. Adoption du *Règlement numéro 577A-2025 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2025, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot*
7. Adoption du *Règlement numéro 944 sur l'imposition d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables*
8. Période de questions
9. Levée de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption des règlements de taxation

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 18 HEURES

2024-12-343

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE SUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'ouvrir la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption des règlements de taxation à 18 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-344

DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 6 DÉCEMBRE 2024 ET ADOPTION DUDIT PROCÈS-VERBAL

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'accorder une dispense de lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024, copie dudit procès-verbal ayant été transmise à tous les membres du conseil en conformité avec l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-345

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 940 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

Considérant l'avis de motion du projet de règlement numéro 940 donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Considérant le dépôt dudit projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-340, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'adopter le *Règlement numéro 940 décrétant l'imposition des taux de taxe foncière générale pour l'année fiscale 2025.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-346

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 941 DÉCRÉTANT LE TARIF POUR LE SERVICE DE RAMASSAGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES DÉCHETS, DÉCHETS RECYCLABLES, RÉSIDUS ALIMENTAIRES ET MATIÈRES ORGANIQUES POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

Considérant l'avis de motion du projet de règlement numéro 941 donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Considérant le dépôt dudit projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-340, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 941 décrétant le tarif pour le service de ramassage, transport et disposition des déchets, déchets recyclables, résidus alimentaires et matières organiques pour l'année fiscale 2025.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-347

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 942 FIXANT LA TAXE D'EAU ET LE TARIF POUR LE SERVICE D'ÉGOUTS POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

Considérant l'avis de motion du projet de règlement numéro 942 donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Considérant le dépôt dudit projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-340, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement numéro 942 fixant la taxe d'eau et le tarif pour le service d'égouts pour l'année fiscale 2025.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-348

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 577A-2025 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE FONCIÈRE BASÉE SUR LA SUPERFICIE DE TOUS LES IMMEUBLES IMPOSABLES, TELS QUE MONTRÉS AU RÔLE D'ÉVALUATION EN VIGUEUR, POUR ACQUITTER, EN 2025, LA QUOTE-PART DE LA VILLE DE PINCOURT AU SERVICE DE LA DETTE DE LA RÉGIE DE L'EAU DE L'ÎLE PERROT

Considérant l'avis de motion du projet de règlement numéro 577A-2025 donné lors de la séance ordinaire du 12 novembre 2024 sous la résolution 2024-11-329 ;

Considérant le dépôt dudit projet de règlement lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-340, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le *Règlement numéro 577A-2025 décrétant l'imposition d'une taxe foncière basée sur la superficie de tous les immeubles imposables, tels que montrés au rôle d'évaluation en vigueur, pour acquitter, en 2025, la quote-part de la Ville de Pincourt au service de la dette de la Régie de l'eau de l'île Perrot.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-349

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 944 SUR L'IMPOSITION D'UNE TAXE SUR LES GRANDES SURFACES IMPERMÉABLES

Considérant l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement numéro 944 donné lors de la séance extraordinaire du 6 décembre 2024 sous la résolution 2024-12-341, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'adopter le *Règlement numéro 944 sur l'imposition d'une taxe sur les grandes surfaces imperméables.*

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-350

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 SUR L'ADOPTION DES RÈGLEMENTS DE TAXATION

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption des règlements de taxation à 18 h 14.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire tenue le **mardi 10 décembre 2024 à 18 h 30** sur l'adoption du budget 2025, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général
M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

ORDRE DU JOUR

CONSTAT DE LA LÉGALITÉ DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption du budget 2025 et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget d'exploitation pour l'année fiscale 2025
3. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations 2025-2026-2027
4. Période de questions
5. Levée de la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption du budget 2025

CERTIFICAT

Je soussignée, M^E CHARLOTTE GAGNÉ, directrice générale adjointe et greffière de la Ville de Pincourt, certifie sous mon serment d'office que l'avis spécial de convocation de cette séance a dûment été transmis aux membres du conseil conformément à la loi.

COPIE CONFORME

M^E CHARLOTTE GAGNÉ, DGA et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 18 H 30

2024-12-351

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 SUR L'ADOPTION BUDGET 2025 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'ouvrir la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption du budget 2025 à 18 h 30 et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-352

ADOPTION DU BUDGET D'EXPLOITATION POUR L'ANNÉE FISCALE 2025

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'adopter le budget d'exploitation pour l'année fiscale comme suit :

	Budget 2025
<u>Revenus</u>	
Taxes	24 725 400 \$
Paiements tenant lieu de taxes	396 000 \$
Transferts	1 587 200 \$
Services rendus	2 989 600 \$
Imposition de droits	1 537 500 \$
Amendes et pénalités	105 000 \$
Intérêts	1 121 300 \$
Autres revenus	49 900 \$
	32 511 900 \$
<u>Charges</u>	
Administration générale	4 089 000 \$
Sécurité publique	7 046 100 \$
Transport	5 166 765 \$
Hygiène du milieu	6 931 515 \$
Santé et bien-être	135 300 \$
Aménagement, urbanisme et développement	885 900 \$
Loisirs et culture	4 433 520 \$
Frais de financement	1 643 900 \$
	30 332 000 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	2 179 900 \$
Conciliation à des fins fiscales	- \$
<u>Financement</u>	
Remboursement de la dette à long terme	(6 259 200) \$

Budget 2025

Affectations

Excédent de fonctionnement non affecté	174 300 \$
Excédent de fonctionnement affecté	337 200 \$
Excédent de fonctionnement affecté – dette	1 912 600 \$
Réserves financières et fonds réservés	(687 500) \$
Réserves financières et fonds réservés – dette	2 342 700 \$
Activités d'investissement	0 \$
	<hr/>
	(2 179 900) \$

Surplus (déficit) de l'exercice à des fins fiscales **0 \$**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-353

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS 2025-2026-2027

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2025-2026-2027, tel que déposé, comportant 46 projets et totalisant la somme de 33 095 000 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de questions.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-354

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 SUR L'ADOPTION DU BUDGET 2025

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance extraordinaire du 10 décembre 2024 sur l'adoption du budget 2025 à 18 h 42.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire tenue le **mardi 10 décembre 2024 à 19 heures**, au lieu ordinaire des séances dudit conseil et selon la loi

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Comeau, maire
Madame Denise Bergeron, conseillère
Madame Diane Boyer, conseillère
Madame Claudine Girouard-Morel, conseillère
Monsieur Hugo Gendreau, conseiller
Monsieur Sam Ierfino, conseiller
Monsieur René Lecavalier, conseiller

AUTRE PRÉSENCE :

M^e Etienne Bergevin Byette, directeur général
M^e Charlotte Gagné, directrice générale adjointe et greffière

OUVERTURE DE LA SÉANCE – 19 HEURES

2024-12-355

OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024 ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'ouvrir la séance ordinaire du 10 décembre 2024 à 19 heures et d'adopter l'ordre du jour de ladite séance.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE PAROLE AU PUBLIC

Aucune personne ne s'est manifestée lors de la période de parole au public.

DIRECTION GÉNÉRALE ET RESSOURCES HUMAINES

2024-12-356

DÉPÔT DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL (MP-2024-12)

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

De reconnaître le dépôt, par le directeur général, de la liste des mouvements de personnel portant le numéro MP-2024-12 pour le mois de novembre 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa 2) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-357

**DÉPÔT DE LA LISTE DES TRANSFERTS BUDGÉTAIRES AUTORISÉS
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024**

Considérant l'autorisation accordée au directeur général en vertu de l'article 5.1 du *Règlement numéro 838 – Règlement de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

De reconnaître le dépôt de la liste des transferts budgétaires autorisés par le directeur général pour le mois de novembre 2024 conformément à l'article 5.1 alinéa i) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-358

**OCTROI DE CONTRAT POUR L'ACHAT DE MOBILIER DE BUREAU À
AMÉNAGER AU SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE**

Considérant que la Division des technologies de l'information sera réaménagée à même les locaux du sous-sol de l'hôtel de ville, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

D'octroyer le contrat pour l'achat de mobilier de bureau à aménager au sous-sol de l'hôtel de ville auprès de « *LES LIBRAIRIES BOYER INC.* » pour la somme de 12 745,33 \$, toutes taxes incluses.

De financer cette dépense à même le surplus non réservé et de l'imputer au poste budgétaire 22-100-50-895.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-359

**ENTÉRINEMENT DES DÉPENSES ENCOURUES POUR LES DEMANDES
DE SUBVENTION ACCORDÉES - SURPLUS RÉSERVÉ « ENTRAIDE
COMMUNAUTAIRE »**

Considérant la volonté du conseil municipal d'appuyer les démarches citoyennes qui font rayonner la Ville de Pincourt sur les plans artistiques, culturel, communautaires et sportifs notamment ;

Considérant les surplus amassés lors du Tournoi de golf des maires 2023 ;

Considérant l'adoption de la résolution numéro 2023-12-362 créant la réserve « Entraide communautaire », il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'entériner les dépenses relatives aux différentes demandes d'aide financière accordées par le conseil municipal totalisant une somme de 3 000 \$ aux différentes personnes résidentes ou organismes communautaires de Pincourt, selon le tableau en annexe de la présente résolution, afin de subvenir, en partie, aux divers frais reliés à des événements d'envergure.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Entraide communautaire » et de les imputer au poste budgétaire 02-110-00-991.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-360

AUTORISATION DE SIGNATURE - CONTRAT DE TRAVAIL

Considérant la recommandation de la Direction générale et la recommandation favorable de la Commission d'administration et de finances, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De nommer M. Max Gosselin au poste de directeur du Service de l'aménagement du territoire dès le 1^{er} janvier 2025.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, la présidente de la Commission d'administration et de finances, Mme Diane Boyer, et le directeur général, M^e Etienne Bergevin Byette, à signer, pour et au nom de la Ville de Pincourt, le contrat de travail de M. Max Gosselin.

De féliciter et souhaiter bon succès à M. Gosselin dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-361

ENTÉRINEMENT D'OCTROI DE CONTRATS À DIVERS FOURNISSEURS À LA SUITE DE LA TEMPÊTE DEBBY

Considérant que les pluies diluviennes du vendredi 9 août 2024 ont affecté le sud du Québec en entier en tant qu'événement hydroclimatique historique ;

Considérant qu'au total environ 190 mm de pluie sont tombés sur Pincourt et, malgré le déploiement de plusieurs mesures préventives, qu'une inondation par refoulement et/ou infiltration est survenue au niveau de plusieurs secteurs de la Ville ;

Considérant la volonté du conseil municipal de soutenir prioritairement les citoyens affectés par ladite tempête et d'alléger le fardeau financier de ceux-ci par les moyens qui s'offrent à lui, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner l'octroi de contrats suivant la tempête Debby, auprès de divers fournisseurs, pour une somme totale de 11 812,91 \$, toutes taxes incluses, tel qu'indiqué au tableau joint à la présente résolution.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Éventualités » et de les imputer au poste budgétaire 02-230-01-695.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS

2024-12-362 DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES POUR LE MOIS DE NOVEMBRE 2024

Considérant les autorisations accordées à la trésorière en vertu de l'article 5.2 du *Règlement numéro 838 de délégation de compétences à certains fonctionnaires municipaux*, il est

PROPOSÉ PAR Hugo Gendreau
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par la trésorière, de la liste des dépenses payées pour le mois de novembre 2024 conformément à l'article 6 paragraphe c) du *Règlement numéro 838*.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-363 COMPTES À RECEVOIR - TAXES MUNICIPALES À RADIER À MÊME LA PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Considérant qu'il y a lieu de radier certaines taxes municipales;

Considérant que ces factures ont déjà été provisionnées aux états financiers 2022 et qu'elles sont périmées, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

2024-12-364 D'autoriser la provision pour créances douteuses des taxes municipales selon la liste déposée pour une somme de 19 992,41 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 232 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 17 DÉCEMBRE 2024

Considérant que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville de Pincourt souhaite emprunter par billets pour un montant de 232 000 \$, qui sera réalisé le 17 décembre 2024, réparti comme suit :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT
892	232 000 \$

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

Considérant que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le Règlement d'emprunt 892, la Ville de Pincourt souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ce règlement, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De financer le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 décembre 2024 ;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, les 17 juin et 17 décembre de chaque année ;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière ou la trésorière ;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

ANNÉE	MONTANT
2025	7 600 \$
2026	7 900 \$
2027	8 300 \$
2028	8 600 \$
2029	(à payer en 2029) 8 900\$
2030	(à renouveler) 190 700 \$

Que, pour les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2030 et suivantes, le terme prévu dans le Règlement d'emprunt numéro 892 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans à compter du 17 décembre 2024 au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-365

AFFECTATION AUX ACTIVITÉS FINANCIÈRES DU PROGRAMME DE SUBVENTION DE DISPOSITIFS ANTIREFOULEMENT RÉSIDENTIELS

Considérant les autorisations accordées à la Trésorière en vertu du *Règlement 938 sur le programme de subvention relatif à l'installation de dispositifs antirefoulement résidentiels*, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'autoriser l'utilisation de la réserve du programme de subvention de dispositifs antirefoulement résidentiels, pour le mois de novembre 2024, pour un montant de 3 436,44 \$, tel que mentionné au tableau joint à la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-366

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE LA « BANQUE ROYALE DU CANADA »
POUR L'ÉMISSION DE BILLETS EN VERTU DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT
892**

Considérant que la Ville de Pincourt a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 décembre 2024, au montant de 232 000 \$;

Considérant qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et les villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article ;

1. BANQUE ROYALE DU CANADA

7 600 \$	3,88000 %	2025
7 900 \$	3,88000 %	2026
8 300 \$	3,88000 %	2027
8 600 \$	3,88000 %	2028
199 600 \$	3,88000 %	2029
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,88000 %	

2. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

7 600 \$	3,35000 %	2025
7 900 \$	3,40000 %	2026
8 300 \$	3,45000 %	2027
8 600 \$	3,50000 %	2028
199 600 \$	3,55000 %	2029
Prix : 98,50100	Coût réel : 3,89844 %	

3. CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES

7 600 \$	4,00000 %	2025
7 900 \$	4,00000 %	2026
8 300 \$	4,00000 %	2027
8 600 \$	4,00000 %	2028
199 600 \$	4,00000 %	2029
Prix : 100,00000	Coût réel : 4,00000 %	

Considérant que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « *BANQUE ROYALE DU CANADA* » est la plus avantageuse, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR René Lecavalier

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

D'accepter l'offre qui lui est faite de la « *BANQUE ROYALE DU CANADA* » pour son emprunt par billets en date du 17 décembre 2024 au montant de 232 000 \$ effectué en vertu du Règlement d'emprunt numéro 892. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**.

De payer les billets, capital et intérêts par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX PUBLICS ET INFRASTRUCTURES

2024-12-367

ENGAGEMENT DE LA VILLE DE PINCOURT – PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024 À 2028

Considérant que la Ville de Pincourt a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028* ;

Considérant que la Ville de Pincourt doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

De s'engager à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à la Ville de Pincourt.

De s'engager à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

D'approuver le contenu et autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

De s'engager à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

De s'engager à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq (5) années du programme.

De s'engager à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

LOISIRS ET SERVICES COMMUNAUTAIRES

2024-12-368

SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE ET AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU

Considérant la volonté du Centre de services scolaire des Trois-Lacs de participer financièrement au remplacement et la mise à jour du terrain synthétique de l'école secondaire du Chêne-Bleu ;

Considérant les dispositions des articles 573 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C -19) encadrant l'adjudication de contrats, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Hugo Gendreau

ONT VOTÉ POUR Hugo Gendreau, Denise Bergeron, Diane Boyer, Claudine Girouard-Morel et René Lecavalier

ONT VOTÉ CONTRE Sam Ierfino

D'autoriser le directeur du Service des loisirs, culture et vie communautaire à aller en appel d'offres publics pour le terrain synthétique de l'école secondaire du Chêne-Bleu.

D'autoriser le maire, M. Claude Comeau, ainsi que la directrice générale adjointe et greffière, M^e Charlotte Gagné, à signer le protocole d'entente à intervenir relativement à la construction et l'exploitation du terrain synthétique de l'école secondaire du Chêne-Bleu avec le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

2024-12-369

ADOPTION DU PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2024

Considérant que le gouvernement, par le biais de la *Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale*, contraint les municipalités de plus de 15 000 habitants à se doter d'un plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées, il est

PROPOSÉ PAR Claudine Girouard-Morel
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'adopter le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2024 proposé par le comité formé d'employés et d'élus de la Ville mis sur pied afin d'élaborer celui-ci.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SERVICE D'URGENCE ET DE PROTECTION INCENDIE

2024-12-370

AUTORISATION À PRÉSENTER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS.ÈRES AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Considérant que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale ;

Considérant que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence ;

Considérant qu'en avril 2023, le gouvernement du Québec a établi un nouveau Programme d'aide financière pour la formation des pompiers.ères ;

Considérant que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence ;

Considérant que ce programme vise aussi à améliorer la capacité d'intervention des SSI de ces organisations municipales en cas de sinistre, à les aider à se préparer aux éventuelles situations d'urgence et à intervenir rapidement et de manière appropriée lorsque ces événements surviennent, réduisant ainsi leurs conséquences sur la vie, les biens ou l'environnement ;

Considérant que la Ville de Pincourt désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme ;

Considérant que la Ville de Pincourt prévoit la formation de huit (8) pompiers pour le programme *Pompier II* au cours de la prochaine année afin de répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire ;

Considérant que la Ville doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges en conformité avec l'article 6 du programme, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'autoriser le directeur du Service d'urgence et de protection incendie à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers.ères au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De transmettre cette résolution à la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-371 **OCTROI DE CONTRATS POUR LA MISE À NIVEAU DES VÉHICULES D'URGENCE 226, 326, 406, 1906 ET 2006 - DÉPENSE FINANCÉE PAR LE SURPLUS RÉSERVÉ MAINTIEN DE LA FLOTTE**

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'octroyer des contrats pour la mise à niveau des véhicules d'urgence 226, 326, 406, 1906 et 2006 (réparations, pièces et accessoires), auprès de divers fournisseurs, pour la somme de 25 453,50 \$, toutes taxes incluses.

De financer ces dépenses à même le surplus réservé « Maintien de la flotte » et d'imputer les sommes de 16 810,47 \$ au poste budgétaire 02-225-00-540 et 8 643,03 \$ au poste budgétaire 02-225-00-640.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2024-12-372 **APPROBATION DU PROJET FB1489 DE BELL CANADA**

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Diane Boyer

D'entériner l'approbation du projet FB1489 de Bell Canada concernant des travaux à effectuer sur le territoire de la Ville de Pincourt.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

GREFFE ET COMMUNICATIONS

2024-12-373 **AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 778-3 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 778, TEL QU'AMENDÉ**

Mme la conseillère Claudine Girouard-Morel annonce que le *Règlement numéro 778-3 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 778, tel qu'amendé*, de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges sera déposé sur la table du conseil pour être adopté.

2024-12-374 **ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 778-3 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 778, TEL QU'AMENDÉ**

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le Plan d'urbanisme sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme est également donné en ce jour, le 10 décembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Claudine Girouard-Morel
Denise Bergeron

D'adopter le projet de *Règlement numéro 778-3 modifiant le Plan d'urbanisme numéro 778, tel qu'amendé*, de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De tenir la procédure de consultation publique à toute date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-375

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 779-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 779, TEL QU'AMENDÉ

Mme la conseillère Diane Boyer annonce que le projet de *Règlement numéro 779-3 modifiant le Règlement de lotissement numéro 779, tel qu'amendé*, de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté.

2024-12-376

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 779-3 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 779, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le lotissement sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement modifiant le lotissement est également donné en ce jour, le 10 décembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR
APPUYÉ PAR

Diane Boyer
Hugo Gendreau

D'adopter le projet de *Règlement numéro 779-3 modifiant le Règlement de lotissement numéro 779, tel qu'amendé*, de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De tenir la procédure de consultation publique à toute date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-377

AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

M. le conseiller René Lecavalier annonce que le projet de *Règlement numéro 780-28 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé*, de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté.

2024-12-378

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 780-28 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE ET DE PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE NUMÉRO 780, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le zonage et les plans d'implantation et d'intégration architecturale sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du projet de règlement modifiant le règlement sur le zonage et les plans d'implantation et d'intégration architecturale est également donné en ce jour, le 10 décembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR René Lecavalier

D'adopter le projet de *Règlement numéro 780-28 modifiant le Règlement de zonage et de plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 780, tel qu'amendé*, de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De tenir la procédure de consultation publique à toute date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-379

AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784, TEL QU'AMENDÉ

M. le conseiller Hugo Gendreau annonce que le projet de *Règlement numéro 784-9 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784, tel qu'amendé*, de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, sera déposé sur la table du conseil pour être adopté.

2024-12-380

ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 784-9 MODIFIANT LE RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME NUMÉRO 784, TEL QU'AMENDÉ

Considérant qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), la Ville de Pincourt a le pouvoir d'adopter, de modifier ou d'abroger un règlement concernant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme sur son territoire ;

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme est également donné en ce jour, le 10 décembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Sam Ierfino

D'adopter le projet de *Règlement numéro 784-9 modifiant le Règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 784, tel qu'amendé*, de façon à assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement révisé 3^e génération de la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

De tenir la procédure de consultation publique à toute date déterminée par la greffière.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-381

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA VENTE DES IMMEUBLES POUR NON-PAIEMENT DE TAXES PRÉVUE LE 3 DÉCEMBRE 2024

Considérant la résolution 2024-09-260 pour la vente des immeubles pour non-paiement de taxes le 3 décembre 2024, il est

PROPOSÉ PAR Diane Boyer
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

De reconnaître le dépôt, par la greffière, du compte-rendu relatif à la vente des immeubles pour non-paiement de taxes prévue pour le 3 décembre 2024.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

2024-12-382

OCTROI D'UN CONTRAT POUR DES SERVICES EN COMMUNICATION GRAPHIQUE

Considérant les besoins grandissant en matière de communication graphique, il est

PROPOSÉ PAR Denise Bergeron
APPUYÉ PAR Claudine Girouard-Morel

D'autoriser l'octroi d'un contrat, pour l'année 2025, pour des services en matière de design graphique auprès de « *TRL CONTRÔLE INC. (MÉLANIE RENAULD DESIGN GRAPHIQUE)* » pour une somme maximale de 57 488 \$, toutes taxes incluses.

D'autoriser la directrice des communications et relations avec les citoyens, Mme Vicky Sauvé, à signer le contrat pour l'année 2025.

De financer cette dépense à même le fonds d'administration et de l'imputer au poste budgétaire 02-190-00-410.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

SÉCURITÉ CIVILE ET MESURES D'URGENCE

2024-12-383

ENTÉRINEMENT DE SIGNATURE DE L'ENTENTE D'ENTRAIDE ENTRE FLEURY MICHON AMÉRIQUE INC. ET LA VILLE DE PINCOURT

Considérant la création de l'Organisation multimunicipale de la sécurité civile (OMSC) de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune par la résolution 2024-01-020, il est

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Denise Bergeron

D'entériner la signature de l'entente d'entraide par le maire, M. Claude Comeau, et la directrice générale adjointe et greffière, M^e Charlotte Gagné, pour et au nom de la Ville de Pincourt, pour un apport alimentaire d'urgence en cas de sinistre réel ou imminent avec la compagnie « *Fleury Michon Amérique Inc.* » pour le compte de l'OMSC de Pincourt, Très-Saint-Rédempteur et Pointe-Fortune.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 19 h 27 et s'est terminée à 19 h 44.

LEVÉE DE LA SÉANCE

2024-12-384

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 10 DÉCEMBRE 2024

PROPOSÉ PAR René Lecavalier
APPUYÉ PAR Diane Boyer

De lever la séance ordinaire du 10 décembre 2024 à 19 h 45.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

M. CLAUDE COMEAU
MAIRE

M^E CHARLOTTE GAGNÉ
DGA ET GREFFIÈRE